Etude sur les vecteurs menant à l'extrémisme violent dans les prisons et dans la société tunisienne

OPEV

prevent · وقاية · prévenir

AUTHOR

Saida Draoui Mahfoudh

DATE

Printemps 2021

COORDINATION

Institut International pour l'Action Non Violente (NOVACT)
Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)
Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD)

DESIGN AND EDITION

OPEV
prevent · وقاية · prévenir

FRAMEWORK

NOVACT

ATFD
الجمعية التونسية للنساء الديمقراطيات
Association Tunisienne des Femmes Démocrates

الرابطة التونسية للدفاع عن حقوق الإنسان
La Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme

Projet SALAM – avec le financement et le soutien de

Projet financé par l'UNION EUROPÉENNE

EMBAJADA DE ESPAÑA EN TÚNEZ

aecid

Cooperación Española

ACCD
Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament

« Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité des membres de l'OPEV et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne, de l'AECID ou de l'ACCD. »

Legal Deposit: This work is licensed under the Creative Commons.

Attribution- Attribution-NonCommercial-NoDerivs 2.5 Spain license.

This work may be copied, distributed, publicly broadcast, translated and modified, provided that this is for non-commercial ends and that its authorship be recognised using the following text:

CC BY NC

SOMMAIRE

01 **Objectifs de l'étude et méthodologie** 05

1.1. Objectifs 05
1.2. Méthodologie : enquêter en milieu surveillé 06

02 **Contexte sociolpolitique de l'extrémisme violent** 10

2.1. Les préconditions sociales et historiques de l'extrémisme violent 10
2.2. Le rôle des socialisations 11
2.3. L'accroissement des inégalités et le sentiment d'injustice chez les jeunes 13
2.4. Les medias et reseaux sociaux : des facilitateurs de l'extrémisme violent 14

03 **Les politiques publiques et la lutte contre l'extrémisme violent** 16

3.1. Vers une jurisdisation de l'extrémisme violent 16
3.2. L'extrémisme violent au prisme du genre 17

04 **État de la question dans les sciences sociales** 21

4.1. L'extrémisme violent : un objet d'étude et d'observation complexe 21
4.2. De quoi parle-t-on ? Concepts et définitions 22
4.3. Extrémisme violent et djihadisme 23
4.4. Des tentatives d'évaluation de l'extrémisme violent 24
4.5. La prison, un terreau fertile pour l'extrémisme violent ? 26

05 **L'institution carcerale tunisienne entre renforcement sécuritaire et humanization des peines** 29

5.1. L'espace carcéral et ses effets 29
5.2. Des bâtiments vétustes et des réaménagements difficiles 30
5.3. Encombrement et capacité d'acceuil insuffisante 31
5.4. Détention provisoire : une anticipation sur la culpabilité? 34

06 **Conditions de detention et prevention des risques d'extrémisme violent** 37

6.1. Évaluation et classification des détenu.e.s : entre sécurité et individualization de la prise en charge 37
6.2. La gestion des risques d'extrémisme violent à la prison des femmes 39

6.3. L'organisation de l'espace carcéral 41
6.4. Le personnel du milieu carceral: profils et pratiques 42
6.5. Le poids de la culture organisationelle 43
6.6. Rôles et responsabilités : travailler en équipe et contrôles ses émotions 44
6.7. Exercer en milieu pénitencier : entre vocation et stigmatisation sociale 48

07 **Les jeunes : Délinquants ou enfants menacés** 50

7.1. Pré conditions sociales et facteurs de risques de l'enfermement des mineurs 50
7.2. L'enfermement des jeunes entre résignation et résilience 55
7.3. La rééducation et l'aide à la réinsertion : une deuxième chance ? 56
7.4. La sortie de la détention : faire face et s'en sortir 58
7.5. Se reconstruiré par la réinsertion professionnelle 59

08 **Les femmes en détention entre répression et résilience** 61

8.1. Les femmes et l'extrémisme violent : un intérêt récent 62
8.2. Les détenues radicalisées : entre séparation et regroupement 62
8.3. Les relations entre radicalisées et non-radicalisées : entre rejet et domination 64
8.4. Les discriminations de genre, un facteur de radicalisation ? 55
8.5. La réhabilitation et les injonctions de genre 68
8.6. La réinsertion : faire face à la pécarité et aux tentations de la radicalisation 69

09 **Les hommes face à la détention préventice** 70

9.1. La prison : on sait quand on rentre on ne sait pas quand on sort 72
9.2. Conditions de détention : des rapports sociaux difficiles 73
9.3. La rehabilitation et la réinsertion : un parcours semé d'embûches 75

10 **Conclusion** 76

11 **Recommandations** 78

Bibliographie Complémentaire 81

01
Objectifs de l'étude et méthodologie

1.1. Objectifs

Cette étude se situe dans le cadre de la mise en œuvre de la conférence et des accords de Barcelone (2017) qui a réuni 173 organisations de la société civile, des gouvernements, des universités/centres de recherche et des médias, de toute la région euro-méditerranéenne autour du mot d'ordre « Vers un nouveau paradigme : prévenir l'extrémisme violent ». La conférence a débouché sur une déclaration, un « Plan d'action de la Société Civile euro-méditerranéenne pour prévenir toutes les formes d'extrémisme violent » et sur le lancement d'une plateforme régionale de dialogue et de proposition : l'Observatoire pour la Prévention de l'Extrémisme Violent (OPEV) en partenariat avec l'ONG NOVACT.

La même année, en Tunisie, une soixantaine d'associations de la société civile se réunissent au cours d'un séminaire ayant pour thème de « *Renforcer la résilience et les discours alternatifs : vers un nouveau plan d'action tunisien pour la prévention des extrémismes violents* ». La mise en réseau de ces associations constitue un OPEV-Tunisie dans l'objectif d'entreprendre et de collecter des actions prioritaires dans le pays. Le projet « *SALAM : Prévenir l'Extrémisme Violent en Tunisie* » est une initiative de cette structure dont une des composantes est cette étude sur « *Les vecteurs menant à l'extrémisme violent dans les milieux carcéraux en Tunisie* ».

L'étude est réalisée conjointement à la demande de La ligue Tunisienne des droits de l'Homme et de l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates. Ces deux associations tout comme d'autres acteurs de la société civile jouent un rôle majeur d'acteur entre la société globale et l'Etat par les recherches, les actions et les plaidoyers pour défendre les droits humains et l'égalité de genre. Leur autonomie leur a permis de contribuer, depuis des décennies, au respect des droits humains, de la démocratie, de l'égalité de genre et des libertés. Dans le dynamisme et le redéploiement que connaît la société civile depuis 2011, la pression des actions de plaidoyer de la LTDH comme de l'ATFD leur ont donné des possibilités d'intervenir et d'inscrire les questions majeures de droits humains dans l'agenda politique et de contrôler l'intervention de l'État., afin que les politiques publiques répondent réellement aux besoins des citoyen.ne.s. Le nouveau rôle de la société civile après 2011, a fait aussi que les organisations et les associations ont amélioré leur droit d'accès et de partage de l'information et ont pu obtenir des pouvoirs publics la possibilité de faire des observations dans les institutions les plus difficiles d'accès, comme les prisons, de documenter des faits, de produire des connaissances sur les comportements et les effets de l'enfermement, pour une aide aux décisions publiques ou pour engager des actions mobilisation sociale et de plaidoyer.

1.2. Méthodologie : enquêter en milieu surveillé

L'objectif de l'étude est de savoir ce qui en prison pousserait les individus à l'extrémisme violent et à la radicalisation ?
En nous basant sur l'avancement des recherches au niveau national et international, sur l'expérience et la documentation de la société civile tunisienne et sur les évaluations des politiques publiques, nous faisons l'hypothèse que l'extrémisme violent résulte d'une multitude de facteurs de risques. Certains de ces facteurs sont spécifiques à l'environnement carcéral et font l'objet de ce diagnostic. Parmi ceux qui ont le plus d'influence sur le comportement des détenus et les risques d'engagement dans l'extrémisme violent, nous nous intéressons en particulier à :

- Les conditions de la détention à la fois matérielles et psychologiques : engorgement des prisons, relations et perceptions réciproques entre détenu.e.s et entre ces derniers et le personnel pénitencier, traitement des détenu.e.s (frustrations, discriminations, etc.)
- Les stratégies de réhabilitation et leur conformité avec les principes des droits humains.
- Les programmes de surveillance et d'évaluation des risques de radicalisation.
- La formation et le professionnalisme du personnel.
- Les initiatives/programmes de réinsertion et de réintégration sociale et professionnelle.

Rappelons toutefois que si la prison est un territoire investi par la pensée extrémiste violente, il n'est ni le seul, ni isolé de la société. Certains quartiers populaires, des mosquées, des associations, des zones montagneuses, sont devenus des lieux de recrutement et d'encadrement de candidat.e.s potentiel.le.s à l'extrémisme violent. La prison est donc un espace parmi d'autres et fait partie le plus souvent du parcours de l'engagement radical violent. On sait que parmi les générations précédentes, l'expérience de l'incarcération a participé à la radicalisation soit l'expérimentation traumatisante de mauvais traitements, soit à travers les regroupements affinitaires des personnes détenues (des prisonniers de droits commun incarcérés avec des extrémistes et des terroristes).

La complexité du phénomène de l'extrémisme violent exige une approche scientifique qui identifie les divers facteurs qui, dans la société, orientent les individus vers l'extrémisme violent. La compréhension des facteurs qui agissent dans la société et dans le milieu carcéral sont interdépendants. La société et la prison fabriquent les individus, extrémistes violents ou délinquants, qui transgressent les normes et en même temps, les rejettent et empêchent leur réinsertion. Cependant notre intérêt se focalise sur l'institution pénitentiaire, les conditions matérielles et psychologiques de la détention, leurs effets sur les rôles et les subjectivités des différents acteurs, les interactions et les rapports de solidarité ou de domination, ainsi que les capacités de résistance et de reconstruction des identités.

Conformément aux termes de référence, dans une première étape, nous faisons le point à partir de la littérature existante, sur la question de l'extrémisme violent dans le champ social en général puis dans les milieux carcéraux en particulier.

Dans une seconde étape et afin d'identifier « les vecteurs de l'extrémisme violent en milieu carcéral » nous avons effectué une enquête qualitative dans 4 prisons : une prison de détention au Kef, une prison d'exécution pour femmes (La Manouba) et deux centres de rééducation pour mineurs délinquants l'un pour les garçons (El Mourouj) et le second pour les filles (El Mghira).

Il nous paraît important de préciser ici que ces établissements ont été choisis par l'administration centrale. Confrontés aux multiples attentats terroristes qui ont eu lieu au cours des dix dernières années et le nombre croissant de jeunes qui s'engagent dans le jihad avec les groupes terroristes, les pouvoirs publics ont engagé des réformes et encouragé des observations et des études pour contrer l'omniprésence de l'extrémisme violent dans les prisons et pour identifier les facteurs susceptibles de le favoriser à l'intérieur et à l'extérieur.

Cependant, les personnes détenues qui ont fait l'objet de cette recherche ne sont pas des personnes condamnées pour faits d'extrémisme violent ou de djihadiste. Dans les centres de détention et de rééducation, objets de cette enquête, il n'y avait que des détenus de droit commun, arrêtés en majorité pour des délits mineurs. Le seul pénitencier où il y avait des détenues pour extrémisme violent était la prison des femmes de La Manouba, la seule prison pour femmes dans le pays. Malgré plusieurs tentatives, il ne nous a pas été possible d'avoir un entretien avec elles. Nous avons dû nous contenter de leur présentation par les surveillantes et par la direction.

Ces contraintes font que l'enquête informe sur le « pourquoi » et sur les grandes causes et déterminants majeurs qui poussent aux actes extrémistes (centrés sur l'histoire, le rapport à l'État et aux institutions, la précarité sociale économiques, etc.). Elle nous permet aussi de mieux connaître les conditions et les sources d'influence qui, dans le milieu carcéral, orientent vers la radicalisation et l'extrémisme violent. Mais elle n'apporte que des réponses indirectes et partielles sur le « comment » on devient extrémiste violent, c'est-à-dire sur la subjectivité des personnes et sur le processus biographique de radicalisation violente (socialisations de la personne et acculturation à la violence, rôle des organisations, encadrement des personnes-ressources ou leaders, effets de l'identité de genre, etc.). En raison de son importance ce dernier aspect mérite de faire l'objet d'une étude approfondie qui interrogerait les parcours de djihadistes, hommes et femmes, pour montrer comment un homme ou une femme ordinaire peut se radicaliser et accomplir des actions violentes.

Sur terrain et à chaque visite d'enquête, nous avons bénéficié de l'appui et l'accompagnement de La Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH) à laquelle revenait la responsabilité d'obtenir l'accord institutionnel du Comité Général des Prisons et de la Rééducation (CGPR), accord renouvelé à chaque visite. Nous avons été autorisés à effectuer des entretiens dans les centres de détention ou de rééducation avec les responsables, le personnel administratif et de surveillance, les formateur.e.s et animateurs/animatrices puis avec les détenu.e.s.

Comme l'ont souligné tous les chercheurs qui ont travaillé avant nous dans les prisons, nous avons été confrontés à une situation méthodologique compliquée[1]. Il n'a pas été facile d'enquêter en milieu carcéral. Nous avons dû faire face aux contraintes d'un diagnostic en milieu surveillé, un milieu peu familiarisé avec les enquêtes et fermé à toute investigation au cours des longues années de dictature qu'a connues le pays.

De plus, les moyens habituels de l'enquête qualitative comme la mise en œuvre d'un dispositif d'enregistrement audio étaient impossibles. La même difficulté s'est présentée dans la constitution de l'échantillon des détenu.e.s. Le choix des personnes a été effectué par l'administration, car nous n'avons pas pu choisir un échantillon à partir de dossiers ou de listes. Nous avons toutefois respecté des critères de diversité comme le sexe, l'âge, le statut matrimonial, l'activité professionnelle et le type de délit. Enfin,

[1] « L'univers carcéral est un terrain difficile » souligne la socio-criminologue Yasmine Bouagga

certains entretiens se sont déroulés en présence des gardien.ne.s.

Les contraintes institutionnelles et la difficulté d'investiguer dans ce milieu expliquent la rareté des études sur les prisons et les centres de rééducation tunisiens et ceci malgré la volonté politique de disposer d'une base de connaissances scientifiques à même d'orienter la prise de décision. Cependant, l'accueil favorable et l'amabilité des responsables administratifs rencontrés à l'occasion de cette enquête, témoigne de la relative ouverture des établissements à la recherche scientifique.

Les entretiens se sont déroulés sur plusieurs semaines en raison des démarches administratives mais surtout du ralentissement imposé par l'extension de la pandémie de la Covid-19 dans le pays et dans des lieux de privation de liberté. Des entretiens semi-directifs individuels individuels et en groupe ont eu lieu avec une soixantaine de personnes dans les quatre établissements de l'étude à savoir :

Etablissement	Nombre de répondantes	Dont détenu.e.s
CRDM d'El Mouroui	17	6
CRDM d'El Mghira	17	4
Prison des femmes de la Manouba	11	4
Prison de détention du Kef	15	6
Ensemble	60	20

Nous avons fait des entretiens approfondis avec 20 détenu.e.s se répartissant en 10 adolescents (6 garçons et 4 filles) et 10 adultes (6 hommes et 5 femmes).

Parmi les 4 établissements-échantillons, les réactions des détenu.e.s à l'enquête ont été positives avec des différences selon l'âge et le type de délit. Les jeunes adolescent.e.s parlaient peu, les un.e.s étaient révolté.e.s, d'autres paraissaient assez résignés et acceptaient leur sort comme une fatalité. Certains exprimaient un sentiment de culpabilité, manifestant leur volonté de réinsertion et partageant avec nous leurs projets et leurs espoirs. Les filles se sentaient perdues, conscientes des conséquences sociales de la détention sur leur statut, les adolescentes semblaient désemparées, elles cherchaient à se justifier par des gestes et des pleurs. À la fin de l'entretien, elles se disent soulagées d'avoir parlé, d'avoir été « écoutées et comprises ».

Les leçons du terrain ont révélé aussi que tout en déclarant que les conditions matérielles de la détention sont « acceptables », plusieurs détenu.e.s ont émis des réserves sur certaines questions de l'enquête relatives à leurs rapports avec le personnel. Il est très probable que malgré les rapports de confiance établis avec eux/elles, il y avait de la crainte ou de la méfiance lorsque les agents de surveillance étaient présents dans la salle où se déroulait l'entretien. Ceci a poussé les chercheurs à adopter une restructuration des questions. Avec les détenu.e.s adultes malgré la présence des gardien.ne.s, le climat était relativement détendu. Les prisonniers, qui étaient rappelons-le en détention provisoire, avaient plus de distance par rapport à leur vécu. Certains présentait leur situation avec humour et plaisanterie, n'hésitant pas à rappeler que « La prison est faite pour les hommes ». Cette attitude dénoterait soit une manière de se rassurer (sachant qu'ils sont en détention provisoire), soit un mécanisme de défense contre le choc carcéral, soit encore une façon de relativiser ou réduire leur responsabilité face à une sanction qu'ils jugent sévère. Chez les femmes, l'incarcération est vécue sur le mode de la souffrance, une souffrance liée à la séparation et à l'abandon des proches, qui se manifeste par un fort sentiment de culpabilité (en particulier chez les mères

ayant des enfants). Toutefois, nous avons constaté que, privées de liberté et soumises à l'enfermement, certaines détenues faisaient preuve de résilience et de créativité pour affronter la stigmatisation carcérale et sociale, faire des projets d'avenir, espérant un jour prendre leur envol.

02

Contexte sociopolitique de l'extrémisme violent

Cette étude se situe dans un contexte post–révolution marquée par de nombreux défis. Les mouvements sociaux contestataires bouleversent et remettent en question l'ordre social et politique. Ces mouvements qui ont commencé en 2010, dans plusieurs zones urbaines et rurales marginalisées, ont fini en 2011 par faire tomber le pouvoir en place. Ces contestations ont aussi révélé l'aggravation des inégalités socioéconomiques : explosion du chômage des jeunes, augmentation de la précarité économique et de la pauvreté, accentuation des disparités régionales, corruption de l'administration, perte de confiance dans les institutions, etc.

Les conditions de vie difficiles, les discriminations et les violences de genre ont également poussé les populations vulnérables, les femmes et les jeunes à une plus grande participation dans l'espace public et à rejoindre les revendications populaires. La mobilisation des femmes a fait qu'elles étaient toujours aux premières lignes des manifestations, sit-in et grèves, pour parler, négocier et tenter de défendre leurs droits par une vigilance citoyenne et des propositions de réformes juridiques. Les réformes engagées et les politiques publiques qui ont tenté de répondre à ces défis, n'ont réussi que partiellement à satisfaire les revendications sociales.

Les vagues successives de contestations et la colère populaire2 ont offert une opportunité à des acteurs politiques et syndicaux pour accompagner et encadrer les contestations et appeler à un changement du pouvoir politique à la tête de l'État. C'est dans ce nouveau contexte qu'a émergé, entre autres, le courant du salafisme djihadiste. Il s'est imposé comme « une forme d'expression idéologique dynamique, visant à traduire toute forme de marginalisation (marginalisation économique, politique, sociale, urbaine…) et se proposant, eu égard au nouveau contexte, de venir compléter la révolution tunisienne »3. Ce mouvement cherche à se positionner contre un État qu'il considère fortement centralisé et au service des catégories sociales favorisées.

2.1. Les préconditions sociales et historiques de l'extrémisme violent.

Les préconditions sociales qui précèdent et impactent l'engagement des individus dans l'extrémisme violent se situent aux niveaux macro, méso et micro :

[2] Selon L'Observatoire Social Tunisien du FTDES les mouvements de contestation et de revendications sociales atteignent au mois de mai de l'année 2021 (et en pleine pandémie) le chiffre de 1155 contre 516 au même mois de l'année de 2020. Selon la même source le nombre était respectivement de 670 et 641 aux mois de juillet 2018 et 2019.

[3] Mohamed Haj Salem, «Le salafisme djihadiste en Tunisie: de la Marge du Centre au Centre de la Marge, in Le salafisme au Maghreb Arabe. Notions et approches socio-historiques. Ouvrage collectif (Dir. Med Bem Taeib), Edit. PASC Tunis 2017.

Au niveau macro, des facteurs historiques et transnationaux peuvent amener des individus confrontés à des situations vécues comme injustes et humiliantes à se radicaliser et recourir à la violence. Il s'agit d'abord de la mémoire historique qui n'a pu par exemple gommer les blessures laissées par la colonisation du pays, blessures réactivées par la domination de l'Occident, l'impérialisme culturel et médiatique ainsi que les forces néo-libérales, perçues comme « mécréantes ». A partir de ces données historiques et culturelles, le discours extrémiste construit un récit victimaire qui va marquer la construction des identités individuelles. Le problème palestinien en particulier fait partie des arguments de ce dispositif victimaire, accusateur et disqualifiant de l'Occident. Dans l'histoire plus proche des évènements historiques marquants, comme le 11 septembre 2001, l'invasion de l'Irak, la guerre en Syrie et la multiplication des attentats terroristes, donnent le sentiment de « victoires » sur l'Occident et jouent le rôle de tremplins à l'engagement extrémiste pour de nombreux jeunes.

Au niveau national, l'argumentaire de l'extrémisme violent se nourrit de l'échec de l'État à assurer une modernisation et un développement égalitaires et à ancrer la démocratie et les libertés individuelles. La crise économique a révélé les failles du modèle de développement adopté par le pays car les inégalités, deviennent flagrantes dans tous les domaines, éducation, santé, emploi, entre les régions4, entre les catégories sociales et les sexes. L'augmentation de la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation des larges franges de la population, l'échec des réformes et les conflits politiques, sont autant de facteurs qui offrent aux groupes extrémistes et aux bandes criminelles organisées, des opportunités pour « resocialiser » les jeunes et pour les attirer par des discours et des promesses des gains rapides ou des trafics en tous genres. Autant de menaces pour la sécurité des citoyens, la démocratie émergente et le respect des droits humains. Les crises sont instrumentalisées par l'offre politique djihadiste pour appeler à un nouvel ordre socio-économique de référence islamique et pour associer le combat djihadiste à la lutte contre l'impérialisme, le sionisme et la domination de l'Occident.

2.2. Le rôle des socialisations

Au niveau méso, il s'agit de s'interroger ici sur le rôle des socialisations et leurs effets. La socialisation familiale, la socialisation de quartier, par internet et celle qui se construit dans l'espace carcéral, peuvent orienter vers l'engagement violent.

Plus que toute autre instance de socialisation, la famille transmet des valeurs, des règles de conduite et des normes sociales sexuées qui reflètent les attentes sociales et culturelles, assigne à chacun des comportements et des identités considérés « normaux » et renforce les rapports de genre. La famille offre aussi aux individus des modèles de comportement. Ainsi, plusieurs sociologues ont souligné le rôle déterminant de membres de la famille (frère, père, époux, etc.) déjà engagés dans la radicalisation et qui servent de modèles et/ou qui apportent leur soutien et leur approbation.

Parallèlement à cette influence directe, le milieu familial agit indirectement par la précarité du lien familial, les violences intrafamiliales, les discriminations de genre et la disqualification de la responsabilité parentale. Ceci suscite un profond sentiment d'injustice chez les jeunes, hommes et femmes, surtout si plusieurs échecs dans la scolarité et la formation, ne leur apportent pas la reconnaissance d'une place dans la société. Dans ces cas, la radicalisation représenterait un moyen de se

[4] Les taux de chômage dans les gouvernorats de Sidi Bouzid, Gafsa et Kasserine dépassent la moyenne nationale

voir reconnaître une identité valorisante et un rôle de « sauveur du monde ».

L'engagement des femmes dans l'extrémisme violent, montre l'impact spécifique de la socialisation familiale. Les discriminations vécues dans la famille et les inégalités de genre privent les femmes et les filles d'autonomie et les rendent vulnérables. Elles bloquent leurs aspirations à l'émancipation et à une identité choisie, ce qui peut les rendre sensibles à l'extrémisme violent. Les chercheures qui ont étudié les motivations des femmes terroristes dans les pays arabo-musulmans, ont bien montré que, même si elles avaient plus de droits que les autres femmes, les Tunisiennes ont choisi le djihad, principalement pour quitter leur famille parce qu'elles étaient victimes de violences ou parce qu'elles étaient attirées par la promesse d'un rôle positif et d'une reconnaissance sociale, au sein d'un groupe qui les protègerait[5].

Les groupes de pairs, les réseaux d'amis et les associations (notamment caritatives et sportives) offrent notamment aux jeunes des possibilités de co-radicalisation. Non moins important est le rôle socialisateur des mosquées et des quartiers, qui dès les premières années post-révolution, ont été investis par des groupes extrémistes pour organiser des événements et construire leur mobilisation[6]. Dans plusieurs quartiers populaires, les adolescents et les jeunes sont témoins ou acteurs des activités organisées par des groupes d'extrémistes violents et djihadistes et connaissent des leaders et des personnes de leur environnement qui ont rejoint les groupes djihadistes[7].

Le quartier de Douar Hicher, situé dans la banlieue ouest de Tunis, considéré comme une des bases du courant salafiste djihadiste, est celui qui a le plus fait l'objet d'études[8]. Dans ce quartier, les adeptes du djihadisme sont décrits comme des jeunes « qui vivent majoritairement une situation de vulnérabilité sociale induite par la désintégration du lien social »[9]. Autrement dit, ils sont exposés à une situation de désaffiliation au niveau économique, relationnel et scolaire en plus de la disqualification sociale entendue comme « un processus d'affaiblissement ou de rupture des liens de l'individu avec la société au sens de la perte de la protection et de la reconnaissance sociale. L'homme socialement disqualifié est à la fois vulnérable face à l'avenir et accablé par le poids du regard négatif qu'autrui porte sur lui »[10]

Les études sur l'extrémisme violent soulignent aussi le lien entre l'appartenance aux zones urbaines marginalisées et les anciennes solidarités tribales, encore actives. Ces dernières jouent un rôle non négligeable dans le maintien du tissu social et l'émergence ainsi que le développement de l'identité du salafiste djihadiste : « Dans la plupart des cas, l'appartenance à un groupe salafiste n'a pour corolaire que l'appartenance à un quartier populaire donné s'articulant socialement autour d'un facteur commun régional/catégoriel/tribal »[11].

En plus des multiples facteurs cités précédemment, la prison peut également sous certaines conditions, être un espace de socialisation à la radicalisation et à l'extrémisme violent. La forte concentration de la population carcérale, la durée de la peine, le

[5] Amel Grami et Monia Arfaoui, Les femmes et le terrorisme. Edition Masciliana. Tunis 2017.
[6] Etre adolescent.e au Kram Ouest 7ans après la Révolution du 14 janvier 2011 en Tunisie, Moddi'un creative youth. Edit. ICAN/Innovative Peace Fund/Confédération Suisse. Décembre 2018
[7] Selon une enquête menée auprès de 1 200 tunisiens en avril-mai 2018 par Afro baromètre, 3 adolescents sur 10 connaissent au moins une personne de leur environnement qui a rejoint une organisation djihadiste radicale (Daesh en premier puis Al-Quaida ; in Dépêche n°300- 21/5/2019. Equipe d'Afro baromètre en Tunisie, dirigée par One to One for Research and Polling
[8] Situation décrite aussi par plusieurs études dont celles portant sur le quartier du Kram Ouest (Banlieue nord de Tunis) ou de Kabaria (Banlieue sud de Tunis).
[9] Med Haj Salem, Le salafisme djihadiste en Tunisie : réalité et aboutissements. ITES, Tunis, 2014.
[10] Selon Serge Paugam, La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté. Quadrige, PUF. 2009.
[11] Med Haj Salem, op. page 11.

regroupement affinitaire, l'expérience traumatisante de mauvais traitements, ou encore l'influence de personnalités charismatiques, sont autant de facteurs susceptibles de transformer des prisonniers « ordinaires » et de droit commun en adeptes convaincus et disposés à aller jusqu'aux actes terroristes une fois libérés. L'histoire et l'actualité nous rappellent que la radicalisation en milieu pénitentiaire existe lorsque les détenus se sentent surveillés, humiliés, abandonnés, déshumanisés. La radicalisation religieuse en particulier serait un mécanisme de défense parmi d'autres « un lieu où se joue le mal être d'une partie des citoyens dans un monde dépourvu de réelle citoyenneté »[12]

En conclusion, nous pouvons affirmer que, en plus des causes et facteurs historiques et structurels, l'engagement dans l'extrémisme violent est un processus où interviennent plusieurs socialisations qui transforment et convertissent des personnes, souvent sans idéologie. L'extrémisme violent investit des territoires (milieu familial, quartier, prison, etc.) et autres espaces où la sensibilité djihadiste est présente et ou les conditions objectives et subjectives prédisposent les individus (les plus jeunes et les plus vulnérables) à accorder un crédit favorable au discours extrémiste et à l'action violente. Ce discours est d'autant plus attractif qu'il est facilité par des leaders, par les médias et par les nouvelles technologies de la communication qui permettent d'accéder à une information immédiate sur les actes de violence dans le monde.

2.3. L'accroissement des inégalités et le sentiment d'injustice chez les jeunes

Au niveau micro et individuel le processus qui mène à l'extrémisme violent associe l'impact de l'environnement, la socialisation, l'identité et l'identification à des modèles relationnels. Nous avons montré que l'influence des évènements nationaux et transnationaux marquants cristallise chez les individus, les sentiments d'indignation, d'injustice et de « colère juste »[13]. Le modèle de développement a produit une société à double vitesse et le sentiment général que tous les citoyens n'ont pas les mêmes opportunités pour satisfaire leurs besoins et mener une vie digne et respectable. Pour les un.e.s les chances de réussite se sont améliorées alors que pour d'autres, les risques d'échec et de disqualification sociale ont augmenté.

Malgré les nombreux programmes qui leurs sont destinés, les jeunes et notamment les diplômés sont dans l'incertitude, ont peu de perspectives économiques, cumulent les petits boulots. Les hommes se sentent même menacés dans leur masculinité car ils ne peuvent plus accéder aux marqueurs traditionnels d'accès à la vie adulte dont le premier est la prise en charge matérielle de la famille. Les femmes perdent tout espoir d'autonomie et d'égalité des chances. Nombreux sont ceux qui vivent avec un sentiment d'injustice et de frustration, face à ce qu'ils considèrent une défaillance de l'État qui n'a rien fait pour eux. C'est ce dont témoignent les résultats de plusieurs sondages et recherches sociologiques. Nous citons en particulier celle menée auprès des jeunes de Douar Hicher (quartier périphérique de Tunis), sur « les jeunes et le sentiment d'injustice »[14]. Au cours de l'enquête, les jeunes

[12] Farhad Khosrkhavar, L'islam dans les prisons: Editions Balland : Paris 2004.
[13] Selon l'expression de William Gamson (1992)

[14] Imed Melliti « Les inégalités comme injustices » in *Quand les jeunes parlent d'injustices. Expériences, registres et mots en Tunisie.* Op.cit. Page 97

classent la société et déclarent que l'inégalité c'est « être en bas » par rapport à celui qui est « en haut ». La société attend des gens d'en bas, des « au-dessous de zéro » la soumission voire l'écrasement. Les jeunes ne rejettent pas l'inégalité dans l'absolu mais refusent l'humiliation qui la traduit : « L'inégalité n'est considérée comme insupportable qu'à partir du moment où elle produit du mépris, donnant lieu à un rapport de domination qui met en péril le moi. C'est pour cela que, c'est beaucoup moins la richesse et l'opulence qui dérangent, que leur visibilité considérée comme arrogante et agressive »[15].

La même enquête révèle que des jeunes, hommes et femmes, dotés de diplômes et de qualifications qui n'ont pu accéder à la réussite et à la reconnaissance sociale, n'hésitent pas à s'identifier à des figures « hors normes » mais qui symbolisent à leurs yeux la réussite sociale à laquelle ils aspirent. Pour les jeunes de sexe masculin c'est par exemple la figure du contrebandier des zones frontalières ou d'autres « symboles » à la limite de la légalité.

De ce qui précède, nous déduisons que la crise économique affecte les parcours des individus et des jeunes en particulier. Les privant d'un emploi et d'un statut stable, elle les place dans un processus de marginalisation et de disqualification sociale (hogra ou mépris), dans la perte de l'estime de soi et de la reconnaissance sociale. Peu intégrés par la société, voire rejetés, ils se retournent contre elle.

Pour cette « jeunesse à l'abandon », la crise de statut et d'identité se cumulent à la lutte pour la reconnaissance, va les pousser à l'adhésion à l'extrémisme violent qui devient une tentation. Comme le soulignent les auteurs d'un ouvrage collectif sur les jeunes djihadistes : « Certains jeunes ont préféré s'engager dans l'exil et/ou au jihad, une aventure radicale conçue comme un rite de passage pour enfin acquérir une dignité jamais atteinte, même si cette aventure demande la vie en sacrifice et promet des idéaux néant »[16]. Mais en réalité les jeunes sont récupérés et instrumentalisés par l'idéologie djihadiste qui mobilise et recrute parmi les catégories sociales exclues économiquement et socialement. Ce qui fait dire à un spécialiste de la question que : « L'identité des jeunes se construit sur un mode négatif, ils sont récupérés par le djihadisme qui prétend leur conférer/refaçonner une identité positive »[17]

2.4. Les médias et réseaux sociaux : des facilitateurs de l'extrémisme violent

Le pouvoir d'acculturation des médias n'est plus à démontrer. D'abord les médias traditionnels, notamment la télévision. Même s'ils sont moins attractifs pour les jeunes, ils contribuent à la construction de leur identité par l'accès à des ressources culturelles et intellectuelles, par des normes et modèles d'identification, par des modes de raisonnement. C'est ainsi que des feuilletons comme « Ouled Moufida »[18] ou « Chouerreb », mettent en scène des individus en proie à des problèmes sociaux et familiaux (racisme, violence à l'égard des femmes, naissances hors mariage, adultère, pauvreté, alcoolisme, etc.) mais les traitent avec une certaine agressivité, susceptible de désensibiliser les jeunes et de normaliser les comportements violents et la misogynie. Lors des entretiens que nous avons effectué avec les adolescents, dans les Centres de Rééducation des Mineurs Délinquants, les héros de ces feuilletons (et autres grands bandits qui ont

[15] Imed Melliti « Les inégalités comme injustices » op.cit.
[16] Nadra Ben Smail, La tentation du Jihad. Violences et jeunesse à l'abandon. Page 12. Cérès production. Tunisie 2016.
[17] Haj Salem Mohamed, Le salafisme Djihadiste en Tunisie: De la marge du Centre au Centre de la Marge, in Le salafisme au Maghreb Arabe. Approches socio-historiques. Ouvrage collectif. PASC-Tunisie, 2017.
[18] Diffusé depuis 2015, tous les mois de ramadan sur une chaine privée tunisienne

séjourné en prison) étaient considérés par plusieurs jeunes détenus comme des héros et des modèles à suivre (ils cherchaient à imiter leur apparence et leurs tatouages).

Plus radicale encore est l'influence des chaînes satellitaires. Certaines diffusent des discours d'intolérance ou de haine ou facilitent la stratégie de recrutement des prédicateurs. En interprétant l'actualité en faveur de leur idéologie, ils manipulent les jeunes (et les moins jeunes) en proposant « un cadre d'injustice fondé sur des explications victimaires autour de la perception d'une attaque généralisée contre la *oumma* ou sur un sentiment de déclin injustifiable de la civilisation arabo-musulmane, face à un occident jugé pourtant spirituellement inférieur »[19]

Ces médias traditionnels sont aujourd'hui supplantés par internet et par la socialisation numérique. En Tunisie comme ailleurs, les réseaux sociaux sont des espaces d'interaction sociale qui se démocratisent[20] et donnent à leurs utilisateurs des moyens de se construire des identités virtuelles. Nous connaissons le rôle qu'ils ont joué dans la révolution de 2011. Dès le mois de décembre 2010 des photos et des vidéos sont publiées sur Facebook, dénonçant la dictature et la répression, provoquant la colère populaire et appelant les citoyens à descendre dans la rue. Mais, si elle est le lieu de nombreuses opportunités et d'expression démocratique, la toile peut être aussi le lieu de tous les dangers[21]. Après 2011, la levée de la censure sur internet a favorisé l'accès et l'endoctrinement des jeunes via des sites de propagande terroriste. Internet occupe aujourd'hui la première place dans le recrutement et la mobilisation des jeunes tunisiens pour l'extrémisme violent.

Les groupes terroristes mobilisent les réseaux sociaux comme Facebook, twitter et YouTube, pour communiquer de manière individualisée avec des adolescents et des jeunes à risque, pour les isoler et créer des « liens », diffuser des messages idéologiques, des images de propagande, des chants[22], de fausses nouvelles, etc., qui légitiment les comportements extrémistes et incitent à la violence. Adolescent.e.s et jeunes sont invités à les télécharger et relayer. Nombreux sont ceux/celles qui se sont radicalié.e.s en passant par le cyberespace.

Toutefois, les médias sociaux sont moins une cause qu'un facteur de facilitation de radicalisation et d'extrémisme violent. Une récente étude de l'UNESCO souligne à ce propos que « La radicalisation violente réelle ne peut être réduite à une exposition à Internet, mais implique généralement la médiation de plusieurs processus complexes, notamment des processus socio-psychologiques et une communication interpersonnelle en conjonction avec d'autres facteurs hors ligne »[23]. Internet est un puissant facilitateur car doté d'un « pouvoir d'acculturation » qui peut, dans certaines conditions, conduire les plus vulnérables à s'identifier à une image d'un « opposant héroïque » voire d'un terroriste !

[19] Source: *Saisir les mécanismes de la radicalisation violente: pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents.* Rapport de recherche pour la Mission de recherche Droit et Justice: Avril 2017: page 15.
[20] En 2019 il y a 7 300 000 FB en Tunisie, 41% appartiennent à des jeunes de 13 à 24 ans
et 1 900 000 d'utilisateurs d'Instagram
[21] Selon le président de la Commission de Lutte Contre le Terrorisme, 53% de l'ensemble des discours diffusés sur les espaces virtuels, notamment sur Facebook, sont "extrémistes" et incitent à la violence contre les institutions de l'Etat, l'institution sécuritaire et contre les femmes (Déclaration à l'occasion de la publication du premier rapport 2016-2019 de la CNLCT (1/3/2021).
[22] Hasna Hussein, Le recrutement numérique des adolescents par Daesh: Les chants «anasheed» djihadistes. ITES, Tunis 2014.
[23] Les Jeunes et l'extrémisme violent dans les médias sociaux: inventaire des recherches. Séraphin Alava, et all. UNESCO, 2018. L'étude de plus de 550 études issues de la littérature scientifique ou de la «littérature grise» en anglais, en français, en arabe et en chinois

03
Les politiques publiques et la lutte contre l'extrémisme violent

3.1. Vers une juridisation de l'extrémisme violent

Dans la suite des mobilisations sociales qui traversent le pays depuis 2011, des attaques terroristes et des appels répétés des organisations de droits humains, les pouvoirs publics adoptent un nouveau cadre juridique et une série de réformes du système pénal et carcéral en référence au droit. Ce nouveau cadre juridique vise d'une part à moderniser et décloisonner la prison, réduire la surpopulation carcérale, combattre l'indignité des conditions de détention, garantir les droits humains des prisonniers et prévenir l'extrémisme violent

Bien avant 2011, les divers rapports des organisations nationales et internationales ont révélé que le système pénitentiaire tunisien est basé sur une conception répressive et un usage abusif de la détention provisoire. Les prisons sont gangrenées par la surpopulation et le taux d'incarcération (156 détenus pour 100 000 habitants) dépassait la moyenne mondiale (140 pour 100 000 habitants).

La nouvelle Constitution de 2014 reconnaît le droit de tout détenu à un « traitement humain qui préserve sa dignité ». Elle insiste également sur l'importance de « la réhabilitation du détenu » et sa « réinsertion dans la société ». Déjà en 2013, l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) avait adopté une loi pour la mise Constituante (ANC) avait adopté une loi pour la mise en place d'une Commission de Prévention de la Torture en Tunisie[24].

Les limites du système pénitencier se sont révélées au grand jour avec la révolution de 2011 et avec les arrestations qui ont suivi les attaques terroristes du musée du Bardo (2015) et ceux de Sousse et de Ben Guerdane (2016). Aussi, pour combattre l'extrémisme violent et « en réaction aux actes de violence commis par certains éléments pour atteindre des objectifs idéologiques, religieux ou politiques »,[25], l'État tunisien engage une politique de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme et élabore en 2016 une « Stratégie Nationale de Lutte contre l'Extrémisme et le Terrorisme » (SNLCET). Elle comprend 4 piliers : prévention, protection, poursuite et réponse. Cette stratégie est précédée par une série de lois et par des mesures pénales et pénitentiaires qui donnent une définition juridique de l'extrémisme violent. C'est dans ce sens que l'ARP vote, le 7 août 2015, la Loi organique n° 2015-26 relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent[26], qui prévoit la création d'une Commission Nationale de

[24] Loi organique n° 2013-43, relative à la création de l'Instance nationale de la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

[25] Art. 5 de la loi de 2015 précise: «Est coupable d'infractions terroristes prévues par la présente loi et encourt la moitié des peines y afférentes, quiconque, incite par tout moyen, à les commettre, dès lors que cet acte engendre, par sa nature ou son contexte, un danger éventuel de leur commission»

[26] Elle modifie la loi n° 75-2003 du 3 décembre 2003 «relative au soutien des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent».

Lutte contre le Terrorisme (Articles 66 et 67)[27].

Cette loi est votée malgré une forte opposition de la société civile et des ONG de droits humains parce qu'elle donne une définition large et ambiguë du crime terroriste, ce qui crée un climat sécuritaire favorable à des abus comme les contrôles d'identité arbitraires. Elle prive aussi les personnes détenues pour terrorisme de leurs droits (accès aux soins, poursuite des études, restrictions des visites des familles et des avocats, isolement, etc.)[28]

Enfin en 2016, de multiples programmes, projets, études et outils sont mis en œuvre par les différents ministères, les Instances Nationales indépendantes, les associations de la société civile et les organisations internationales, pour la prévention de l'extrémisme violent et le renforcement des compétences des acteurs pénitentiaires[29].

La société civile s'implique dans cette dynamique (LTDH, CICR, ATIOS, etc.) par la signature d'accords et de conventions qui leur permettent d'effectuer des visites dans les prisons, de mener des observations, des études et de faire des recommandations. Un travail important est également accompli par les instances nationales indépendantes, et les organisations internationales pour assurer la conformité du système pénitentiaire tunisien avec les normes internationales, les Règles de Nelson Mandela, les Règles pénitentiaires européennes et les Règles de Bangkok concernant les femmes détenues. Citons à titre d'exemple le « Manuel du droit pénitentiaire Tunisien » et le « Guide du prisonnier » [30] réalisés par l'INPT.

3.2. L'extrémisme violent au prisme du genre

La prise en compte du genre dans la compréhension et le traitement de l'extrémisme violent implique d'examiner l'effet de deux facteurs associés, un facteur socioéconomique et un facteur culturel relevant des représentations sociales du masculin et du féminin.

La crise socioéconomique que connait le pays affecte plus spécifiquement les femmes. L'accroissement des inégalités entre les femmes-hommes depuis 2011, montre que les avancées législatives[31], n'ont pas réussi à réduire les discriminations, à endiguer la recrudescence de la violence à l'égard des femmes ou à créer une justice de genre. Féminisation de la pauvreté et violence de genre sont attestées par les données officielles, par les observations des associations féministes et de droits humains et par les médias. Les femmes constituent la majorité des groupes vulnérables (travailleuses domestiques, réfugiées et migrantes, en situation de handicap, femmes rurales[32], chefs de famille sans revenu,

[27] La loi organique n°2015-26, relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent recommande de prendre des mesures d'assistance, de protection et de réinsertion sociale des victimes de terrorisme en prenant en considération leur âge, leur sexe et leurs besoins spécifiques et de « fournir des formations spécifiques relatives au traitement des victimes de terrorisme à tous les intervenant(e)s » et inclure dans la politique préventive de l'État des mécanismes tenant compte des spécificités de l'extrémisme violent féminin (former les intervenant(e)s à reconnaître les mécanismes de radicalisation propres aux femmes et enfants). (Articles 9, 10, 71 et 79)

[28] Voir pour plus de détails le Rapport alternatif pour l'examen du Vème Rapport périodique de la Tunisie par le Comité des Droits de l'Homme: ASF/LTDH/OCTT/OMCT (Mars 2020).

[29] Parmi les outils on peut citer le «Manuel sur la gestion des détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral» réalisé par ONUDC en 2017

[30] Juin 2021, 2ème édition du «Manuel de droit pénitentiaire Tunisien», qui suite le parcours de toute personne détenue, du premier au dernier jour de sa période de détention. La vie quotidienne en prison est déclinée en 23 chapitres et 516 questions/réponses. Edition INPT/Ministère de la Justice/CGPR avec la participation du Conseil de l'Europe, PNUD, HCDH. Le guide du prisonnier (10 décembre 2019) à l'initiative de l'INPT/Ministère de la Justice-Comité Général des Prisons et de la Rééducation.

[31] Rappelons les plus importants: La levée des réserves sur la CEDAW, la parité dans les élections municipales et législatives, des droits dans la Constitution de 2014, la loi organique 58-2017 relative à la lutte contre les violences à l'égard des femmes.

[32] Voir pour plus de détails l'étude sur «Les femmes rurales et leur accès aux services publics dans les zones rurales de 11

mineures exposées à la violence familiale, etc.). La majorité n'ont ni système de protection ni couverture sociale[33].

Cette situation de précarité, d'exploitation et de victimisation des femmes est justifiée et renforcée par les stéréotypes et normes sociales relatives aux rôles et relations entre les femmes et les hommes qui (re)produisent les inégalités de genre. Les femmes grandissent et vivent dans un monde violent et, il n'est plus à démontrer qu'elles sont la cible principale des violences. Interroger l'extrémisme violent au prisme du genre, c'est prêter attention aux conditions qui poussent les femmes (ou les attirent) vers la radicalisation violente et prêter attention aux parcours différenciés selon le sexe.

Rappelons d'abord que la vision genrée et stéréotypée de la société a fait que la bipolarité : nature/culture, privé/public, virilité/féminité, force/faiblesse, donner la vie/donner la mort, a mis les femmes du côté de la non-violence et de la paix. Ces attentes sociales expliquent par exemple que les femmes s'engageant dans les actes criminels et violents sont considérées comme « anormales » car en contradiction avec la division sexuelle des rôles. Cet apriori selon lequel les femmes sont « naturellement » moins violentes que les hommes persistent dans les mentalités, les médias, les textes juridiques, les études scientifiques, et pendant longtemps, a freiné l'accès des femmes à des métiers liés à « la violence légitime » comme la police, l'armée, les prisons.

Ainsi, dans les études de criminologie, ces représentations socioculturelles dominantes ont longtemps justifié le faible effectif de la population carcérale féminine. La prison est pensée comme une instance conçue par les hommes, pour les hommes et censée protéger la société de leurs délits. Souvent victimes collatérales, les femmes sont vues comme la portion congrue, ce qui fait dire à certains chercheurs : « la sous-représentation des femmes dans les prisons est préjudiciable aux détenues »[34]

Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), les femmes représentent en moyenne 2 à 10% de la population carcérale dans le monde[35]. En Tunisie elles représentent 3% de l'ensemble des détenus (tous délits confondus). On a longtemps expliqué cela par le fait que la délinquance féminine n'est pas considérée comme une menace à prendre au sérieux (autant que celle des hommes). Cet a priori favorable et le traitement sexuellement différencié, expliquent que les femmes sont moins souvent sanctionnées que les hommes par des décisions de privation de liberté. Cet a priori intervient en amont et aussi pendant le processus judiciaire et particulièrement lorsqu'il s'agit des jeunes. Ainsi, les adolescentes et les jeunes filles bénéficient d'une certaine « indulgence » et échappent, plus souvent que les garçons, au contrôle policier ou sont rapidement relâchées, c'est ce qui explique que beaucoup n'apparaissent pas dans les statistiques pénales.

Mais cette hypothèse « paternaliste »[36] est remise en question par des recherches féministes historiques sur le rôle des femmes « actrices de violence » dans les groupes politiques radicaux d'extrême gauche ou dans les contestations anticoloniales (Femme des Brigades rouges ou de l'ETA, maquisardes algériennes, combattantes nationalistes palestiniennes, tchétchènes, etc.) ou encore par des recherches récentes sur les femmes en détention

gouvernorats en Tunsie2: Dorra Mahfoudh Draoui (Dir.), MAFFEPA/INS. Tunis 203.

[33] Rappelons que le taux de chômage des femmes est de 20% et de 40% pour les diplômées du supérieur.

[34] Philippe Combessie, Sociologie de la prison, Editions La Découverte, Paris 2001., op.cit:

[35] En France par exemple elles sont à peine 3,4% de la population carcérale selon le HCDH (2020):

[36] Thèse soutenue par des chercheures féministes comme Caroline Cardi: «Le contrôle social réservé aux femmes: entre prison, justice et travail social» dans Déviance et société 2007/1 (vol :31).

pour crime ou actes terroristes. Ces études soulignent le caractère sexiste du droit pénal et l'inégalité des programmes pénitentiaires aveugles au genre.

Les détenues sont « oubliées » parce que minoritaires mais sont, en revanche, plus surveillées que les hommes : « le contrôle social des femmes s'actualise entre prison, justice et travail social, instituant et sanctionnant les rôles sexués »[37]. A la thèse du traitement préférentiel des femmes se substitue celle du double standard : elles sont deux ou même trois fois sanctionnées, en tant que femmes, en tant que détenues et en tant que terroristes.

La question de la participation des femmes aux actes violents n'est donc pas un phénomène nouveau mais il a acquis avec les événements récents une plus grande visibilité sociale et un regain d'intérêt de la part des médias, des politiques pénales et des études scientifiques.

En Tunisie, ce regain d'intérêt date des années 2000, lorsque des Tunisiennes s'inscrivent dans le mouvement qui pousse des milliers de jeunes à choisir le djihad dans les zones de conflits (Libye, Syrie, Irak). Elles participent aux actes terroristes et s'engagent même à mener des attentats suicides. Mais, comme ailleurs, les données officielles peu sensibles au genre, sous-estiment la radicalisation féminine et sa dangerosité. Une étude récente menée par deux expertes tunisiennes sur « Les femmes et le terrorisme »[38] montre bien que si la radicalisation féminine est largement médiatisée surtout après les attentat-suicides des femmes, pour les institutions publiques et les centres de recherches elle est toujours invisible : « Le ministère de l'Intérieur tunisien reste assez machiste dans ses représentations sociales et religieuses de la femme. Notre société reste traditionnelle et conservatrice et les forces de l'ordre reflètent aussi cette vision. Peut-être que pour eux, la femme reste encore un symbole de paix, de cohésion, ou de médiation. Ils ont tendance à nier ce développement de la radicalisation au féminin. Les chercheurs et sociologues qui ont étudié la question terroriste et la radicalisation ont souvent aussi mis de côté les femmes dans la recherche, surtout dans les travaux faits en langue arabe »[39]. Précisons toutefois que, si les femmes terroristes commencent à être étudiées, les trajectoires de radicalisation au féminin restent encore à faire et plus particulièrement en Tunisie.

Ce qui précède explique par voie de conséquence que, les besoins particuliers des femmes accusées de violence politique et terrorisme ou même d'autres activités criminelles, ne sont pas réellement pris en compte. C'est pour créer une plus grande conscience de genre, traduire dans les faits les principes de non-discrimination et prendre en compte les besoins particuliers des détenues que, l'Organisation des Nations Unies, adopte en 2010 des règles « concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes », dites Règles de Bangkok[40]. Cette initiative internationale, qui fait suite à d'autres, relatives à la gestion des prisons et la prévention du crime, met en évidence les besoins des femmes dans le système de la justice pénale et indique la manière d'y répondre.

Plus d'une décennie après l'adoption des règles de Bangkok, les rapports soulignent la persistance des problèmes des détenues et le degré disproportionné de réclusion par rapport aux risques qu'elles représentent. Les politiques pénales et pénitentiaires ne réussissent pas à tenir compte des différences de

[37] Caroline Cardi, op.cit:
[38] Amel Grami et Monia Arfaoui, Les femmes et le terrorisme: études de genre. Edition Masciliana. Tunis 2017.
[39] Amel Grami, "Il y a une spécificité des Tunisiennes qui choisissent le djihad", Interview avec Lilia Blaise, Middle East Eye (19/12/2018)
[40] (Elles sont adoptées le 20/12/2010).

genre et à évaluer leur implication. C'est à cette conclusion qu'aboutit le rapport d'ONU Femmes/DECAF sur la Tunisie qui insiste sur l'importance de la prévention mais surtout sur la nécessité d'une prise en charge efficace après la libération, afin de prévenir les risques de récidive et réduire la stigmatisation sociale. [41]

En guise de conclusion on pourrait dire que, dans les faits, les mesures publiques en matière d'extrémisme violent privilégient toujours l'approche sécuritaire, ce qui a limité l'effet attendu en matière de prévention et de garanties de sécurité pour les citoyens.

Ainsi en 2019, une enquête nationale réalisée par l'Afro baromètre[42] révèle que la question de sécurité personnelle et publique reste le souci principal des Tunisiens. Le rapport d'enquête conclut que « les préoccupations sécuritaires des tunisiens diminuent mais la plupart échangerait certaines libertés pour plus de sécurité ». Selon la même source, près des deux tiers des Tunisiens reprochent au gouvernement de manquer d'efficacité dans la lutte contre la criminalité et l'extrémisme violent perçus comme une menace pour les droits fondamentaux des citoyens.

Au cours de l'enquête dans les prisons, nous avons relevé que les témoignages du personnel carcéral confirment l'importance des changements entrepris depuis 2011 et leur impact positif : une « ouverture » du milieu carcéral sur son environnement, des interactions avec des associations de la société civile, des protocoles signés avec les pays avancés dans ce domaine et des tentatives pour mettre en œuvre les normes internationales concernant le traitement des détenus et les plus vulnérables parmi eux. Mais toujours selon les acteurs de terrain, « la réforme ouverture » (comme ils/elles l'appellent) n'a été efficace que pour les délits mineurs. Par contre elle n'aurait rien changé aux délits et crimes les plus graves et surtout elle a négligé le travail de prévention et les procédures de réhabilitation et de réinsertion : *« Notre travail est devenu plus difficile. L'augmentation de la criminalité (et surtout les meurtres) a banalisé la prison. Beaucoup de travail de sensibilisation reste à faire »* (Propos d'un agent de détention chargé du service social)

[41] Rapport « Les Règles de Bangkok : état des lieux, défis et priorités pour la Tunisie ». ONU Femmes/DECAF. Ministère de la justice. Tunisie 2014. Le rapport présente des pistes de réflexion quant aux réponses à apporter par les politiques publiques et par les actions de la société civile (associations de Droits humains et féministes)

[42] Afro baromètre, Dépêche n°300- 21/5/2019. L'équipe d'Afro baromètre en Tunisie, dirigée par One to One for Research and Polling, a mené une enquête auprès de 1.200 adultes tunisiens en avril-mai 2018

04
Etat de la question dans les sciences sociales

4.1. L'extrémisme violent : un objet d'étude et d'observation

Ces vingt dernières années, les études sur l'extrémisme violent ont proliféré dans de nombreux pays et certains résultats ont été amplifiés par les médias. Les termes tels que « radical », « radicalisation », « extrémisme », « terroriste » et « terrorisme », « djihadiste » sont l'objet d'une confusion parfois entretenue à des fins sécuritaires. Par exemple, des immigrants qui ne s'intègrent pas au processus démocratique des sociétés d'accueil pour des raisons idéologiques ou parce qu'ils s'accrochent à certaines de leurs croyances, risquent d'être étiquetés « extrémistes ». Les normes et les valeurs d'une société sont inextricablement liées à la définition de l'« extrémisme ». Celui ou celle qui adopte des idées extrêmes dans un contexte socioculturel ou au cours d'une époque donnée peut ne pas être extrémiste ailleurs ou à une autre époque. Toutefois, l'extrémisme devient illégal lorsqu'il implique l'usage de la violence selon le système de justice d'un État démocratique.

La complexité du phénomène d'extrémisme violent invite à produire une connaissance concrète des individus qui deviennent ou risquent de devenir des extrémistes violents. Les dimensions individuelles et psychologiques doivent être complétées par une prise en compte des causes et des facteurs sociaux et politiques agissant dans le contexte national mais aussi dans le contexte international.

Au niveau des individus, l'engagement dans l'extrémisme violent est un processus qui se construit dans la durée à partir de choix subjectifs. Il n'y a pas de profil type de l'extrémiste violent, mais il y a des facteurs qui se retrouvent dans tous les parcours d'extrémistes violents avec un poids plus ou moins important. Il s'agit nous le rappelons des :

- Facteurs de contexte : national soit un fort sentiment d'injustice sociale face auquel l'individu se sent impuissant (chômage, discrimination, violence, etc.). Il y a aussi les facteurs liés au contexte international : les guerres, conflits ou inégalités qui créent un sentiment d'humiliation et dévalorisation à l'échelle d'un pays ou d'une région. Précision qu'il s'agit souvent de perception des faits plutôt que de la réalité qui peut être différente.
- Facteurs individuels : liés à la personnalité de l'individu, à son histoire et milieu familial et environnement proche, ses socialisations, son parcours, ses motivations, ses échecs.

Porttitor phasellus dapibus ac facilisi congue mattis fermentum aenean est pretium tellus quis, habitant et justo cras vitae massa placerat dui a felis mauris, volutpat nisi viverra aliquam pellentesque auctor ornare nam litora cum augue. Quis aenean vestibulum eget nisi et himenaeos platea, facilisis fames molestie

maecenas potenti dui scelerisque, penatibus ullamcorper tempus rutrum tempor mi. Quam nam vivamus sodales blandit convallis arcu porttitor etiam scelerisque dui, vulputate felis potenti auctor conubia a vel et consequat fusce parturient, nunc imperdiet ornare montes dignissim at suscipit vesti-bulum malesuada. Ad habitasse sodales venenatis duis sagittis aptent dui pharetra rhoncus hac tempor, quam lobortis elementum class hendrerit penatibus per fusce congue taciti.

4.2. De quoi parle-t-on ? Concepts et définitions

Les définitions de radicalisation et d'extrémisme violent sont fortement déterminées par le contexte sociopolitique et émergent généralement à la suite des attaques terroristes. Ainsi, après l'attentat de Madrid en 2004, la Communauté européenne considère que la « radicalisation » est « un phénomène par lequel des gens embrassent des opinions, des points de vue et des idées qui peuvent conduire à des actes de terrorisme ». L'association entre la radicalisation et l'extrémisme violent est le plus souvent effectuée par les institutions publiques en charge de la sécurité et par les fonctionnaires des services pénitentiaires ou du renseignement de certains pays.

On constate par exemple qu'il y a un amalgame entre les notions de criminalité organisée (drogue, contrebande, usage d'armes), et d'extrémisme violent. Cette ambiguïté est entretenue par les médias mais surtout par les pouvoirs en place. En Tunisie, cet amalgame est à l'origine d'une stigmatisation de certains « quartiers populaires » présentés à la fois comme terreau de criminalité et d'extrémisme violent. Dans ces espaces considérés dangereux, les populations et les jeunes surtout font l'objet de contrôles répressifs et d'arrestations souvent abusives au nom de la sécurité intérieure et de la prévention du terrorisme mais au défi du respect des droits de l'Homme. Des organisations internationales constatant les « dommages collatéraux» produit par la politique tunisienne de lutte contre le terrorisme, recommandent «d'atténuer la rigueur contre-productive des mesures de prévention de la violence djihadiste»[43], afin d'éviter la recrudescence de la violence.

Les définitions varient aussi quand il s'agit des organismes internationaux, de la société civile ou des recherches scientifiques. S'adressant à un public doté d'un rôle socialisateur, l'UNESCO propose une définition large de l'extrémisme violent « Quand on ne tolère pas d'opinions différentes, quand on considère que son point de vue est sans appel, quand on ne laisse aucune chance à la différence de s'exprimer et quand on veut imposer son point de vue par la violence. »[44].

En tant que processus, la radicalisation n'aboutit pas forcément à la violence. Les sociologues de la radicalisation[45] la définissent comme « L'articulation entre une idéologie extrémiste et une logique d'action violente. Une action violente sans idéologie (la délinquance par exemple) n'est pas de la radicalisation, pas plus qu'une idéologie extrémiste sans action violente (certaines formes d'intégrisme religieux par exemple) »[46].

D'autres auteurs, sensibles à l'ambiguïté des termes, critiquent l'association entre « radicalisation » et « extrémisme violent ». Ils proposent de distinguer la

[43] Crisis Group, «Jihadisme en Tunisie: éviter la recrudescence des violences » : Brieffing N°83- 4 juin 2021.
[44] UNESCO, Guide du personnel enseignant pour la prévention de l'extrémisme violent (2016)
[45] Farhad KhosroKavar dans son ouvrage Radicalisation publié en décembre 2014,
[46] Côté dans un entretien entre Farhad Khosrokhavar et Anne Chêteauneul-Mackès, in Ressources en Sciences Economiques et Sociales (2016).

radicalisation qui peut ou non être accompagnée de violence de l'extrémisme violent qui s'accompagne d'intolérance, de force et de violence pour imposer un pouvoir politique.[47]

En fait, il n'y aurait ni confusion, ni rupture, mais la radicalisation et l'extrémisme violent seraient les deux pôles d'un continuum. Ainsi par exemple, en se référant au droit international humanitaire, le CICR conclue que l'extrémisme violent est l'aboutissement de la radicalisation : « La radicalisation désigne le processus par lequel un individu en vient à adopter des convictions extrémistes contraires aux idées, aux valeurs et aux opinions dominantes et généralement acceptées dans un contexte donné, et qui peut (ou non) conduire à la commission, ou l'incitation à la commission d'actes de violence, notamment de terrorisme »[48].

Cette thèse est adoptée aussi par les psychanalystes de la radicalisation et d'autres spécialistes qui décident de mettre en commun leur pratiques et leurs connaissances afin de faire déconstruire ce phénomène et vérifier « le principe d'un continuum qui partirait d'une radicalité intimiste entendue comme passion de la racine et aboutirait à un fanatisme sectaire, éradicateur, totalitaire, essentiellement violent » [49]. C'est donc un processus qui se manifeste par l'adoption d'une conception de la violence qui devient un moyen d'action légitime.

En bref, une stratégie de prévention de l'extrémisme violent implique d'abord de dépasser l'amalgame entretenu dans les discours ambiants (politiques et médiatiques), entre divers termes tels que « extrémisme violent », « radicalisation », « terrorisme » « djihadiste », etc. et d'aller au-delà de la politisation et de l'ambiguïté des notions qui entretiennent l'insécurité des citoyens et l'approche sécuritaire des États.

Ce diagnostic systémique, global et critique facilite la compréhension des différents facteurs qui interagissent au cours du processus qui mène les individus à la radicalisation et à l'extrémisme violent et du rôle qu'y joue l'incarcération.

4.3. Extrémisme violent et djihadisme

Pour des pays comme la Tunisie, des études confirment la complexité et la spécificité du phénomène d'extrémisme violent et surtout sa forme de « salafisme-djihadiste ». Les auteurs infirment la thèse du basculement inexpliqué dans le djihadisme et démontrent au contraire l'existence d'un processus où interviennent plusieurs variables, des motivations idéologiques mais aussi des dynamiques économiques, sociales et psychosociales[50].

Il est le résultat d'une multitude de facteurs objectifs et subjectifs[51]. Il serait le résultat de trois types de facteurs :

- Facteurs macro : conditions socio-économiques, pratiques des institutions, facilités offertes par la libéralisation et la transition politique, désenchantement post révolutionnaire, marginalisation sociale, retour et amplification du religieux (rôle actif des mosquées dans le recrutement des jeunes djihadistes), baisse de légitimité et du contrôle de l'État. Non moins importants sont les conflits au niveau de la région qui

[47] Bulingue Franck, La radicalisation en prison: mythe ou réalité? ESSACHESS (2016)
[48] Radicalisation en milieu carcéral – le point de vue du CICR
[49] C'est le cas du psychanalyste tunisien Fethi Ben Slama, qui a dirigé un ouvrage collectif rassemblant 90 intervenants dans son ouvrage. *Etats de la radicalisation*, Editions Genre Humain. Seuil (2019)

[50] C'est la thèse défendue entre autres par Fethi Ben Slama, Olivier Moos, Jihed Haj Salem.
[51] C'est la thèse défendue par Olivier Moos, dans «*Le phénomène jihadiste en Tunisie*», Études et Analyses – N° 40 – Décembre 2017

interférent avec le djihadisme pour «la lutte contre l'impérialisme, le sionisme et la domination de l'Occident »[52].

- Facteurs méso : le milieu culturel, l'identité et le statut social, les identités de groupe, dont l'appartenance à la région, etc.
- Facteurs micro et individuels : l'histoire personnelle, les itinéraires, les croyances, la socialisation dans la famille et le quartier, les attentes, les frustrations, etc.

Tous ces facteurs contribuent à créer, dans certaines conditions, des comportements violents : violences à l'égard de l'État mais aussi violences à l'égard des femmes et à l'égard d'autres acteurs de la société civile (militants de droits humains, journalistes, artistes, LGBT, etc.).

Rappelons aussi que, les départs massifs des jeunes tunisiens qui se radicalisent et partent pour le djihad[53] ainsi que les attentats terroristes dont le pays a été le théâtre au cours des dernières années ont provoqué des actions répressives des pouvoir publics et, par réaction, des réponses violentes de la population. Les études du FTDES ont bien montré que l'extrémisme violent ou le djihadisme qui a émergé dans la société tunisienne après la révolution de 2011, est en interaction avec le contexte sécuritaire et complètement déconnecté des acteurs religieux officiels[54]. Les études des Nations Unies confirment à ce propos que « l'injustice née des législations et des pratiques répressives ou discriminatoires, l'impunité de certains qui disposent d'appuis puissants, les atteintes aux libertés individuelles et collectives sont recensées par l'Assemblée Générale des Nations Unies, parmi les causes de l'extrémisme violent et constituent un réel terreau pour le jihad »[55].

4.4. Des tentatives d'évaluation de l'extrémisme violent

Diverses études sont menées pour évaluer les risques liés à l'extrémisme violent afin d'engager un travail de prévention et concevoir des outils permettant aux professionnels d'intervenir de manière adéquate. Nous avons montré que de nombreux facteurs et hypothèses sont avancés pour expliquer ce qui relie l'extrémisme violent aux facteurs, historiques, socioculturels, économiques, politiques et subjectifs.

Depuis une quinzaine d'années, plusieurs protocoles et échelles d'évaluation de l'extrémisme violent sont mis au point pour identifier les poids des divers facteurs en jeu. Il s'agit de facteurs de risques et de protection (individuels, contextuels et sociaux). Ils concernent soit les adolescents (12 à 18ans) et/ou les jeunes de moins de 35ans (les candidats potentiels à l'extrémisme violent), soit les adultes[56]. Selon les auteurs de ces protocoles, l'importance est accordée aux données historiques concernant l'individu, aux aspects cliniques et actuels, ou à la gestion des risques à venir et aux corrections possibles. Les premières échelles utilisées (1994-1997) étaient conçues pour des jeunes délinquants et criminels non radicalisés. Elles se sont avérées

[52] Voir Fethi Benslama, Un furieux désir de sacrifice. Le surmusulman, Paris, Seuil, 2016; et Olivier Moos, *«Le phénomène jihadiste en Tunisie»*, Études et Analyses – N° 40 – Décembre 2017.
Fethi Benslama parle d'un complexe du «surmusulman» qui pousserait certains djihadistes à «réaliser par la violence une identité rigoriste dans le but répondre à un «idéal islamique blessé» par l'Occident et ses valeurs»

[53] Selon les données du Ministère de l'Intérieur tunisien de l'année 2016, plus de 3000 jeunes sont partis combattre en Syrie, 800 y ont trouvé la mort et 600 sont retournés en Tunisie (Cité par le Rapport «Etre adolescent dans le Kram-Ouest: 7 ans après la révolution du 14 janvier 2011 en Tunisie», Association Mobdi'oun, Creative Youth/ICAN/Confédération suisse, Déc. 2018.

[54] Voir en particulier l'étude sur Le terrorisme à partir des dossiers judiciaires. Forum Tunisien des Droits Économiques et Sociaux (FTDES) et son Centre Tunisien pour les Recherches sur le terrorisme

[55] Cités par La psychanalyste tunisienne Nedra Ben Smail dans l'introduction à l'ouvrage collectif «La tentation du Jihad: Violences et jeunesse à l'abandon»; Beit al-hikma/Cérès production. Tunis 2018. Page 12.

[56] Echelle Savry pour les jeunes, Echelle HCR 20 et JPC pour les adultes

incompatibles pour évaluer les risques chez les individus extrémistes violents. Par exemple, les auteurs ont découvert qu'il n'y a aucune corrélation entre les actes de violence ou délits commis pendant la jeunesse et les activités criminelles et violentes des extrémistes à l'âge adulte.

Partant de données empiriques, d'une expérience professionnelle et d'une adaptation des instruments existants (tests, échelles, guides, etc.) des auteurs proposent des indicateurs et des outils théoriques qu'ils considèrent pertinents (pour un contexte donné) afin d'identifier et d'évaluer le processus de radicalisation qui mène à l'extrémisme violent et au terrorisme politique. C'est le cas par exemple du guide sur « Les facteurs d'Évaluation du Risque l'Extrémisme Violent » (EREV)[57].

Les facteurs de risque psychosociaux qui entrent en jeu sont cités en premier. Il s'agit des attitudes, du parcours psychologique et identitaire, des rapports à autrui et à la société en général. Le second type de facteurs porte sur la société et le contexte politique. Le troisième est un facteur historique lié aux antécédents de la personne.

Pour l'intérêt de la recherche nous présentons à titre d'exemple et succinctement les facteurs et les indicateurs correspondants qui composent une échelle, l'EREV, utilisée en contexte français.

a) <u>Attitudes/cheminement psychologique :</u>

- Problèmes d'identité et de confusion identitaire
- Profond sentiment d'injustice et ressentiment
- Groupe ou pays perçu comme la cause de l'injustice
- Déshumanisation de la cible blâmée
- Appel intime au martyr, mourir pour la cause
- Besoin d'embrasser une cause politique/religieuse/idéologique
- Adhésion à une idéologie qui justifie le recours à la violence
- Besoin d'appartenance à un groupe
- Aliénation de la société d'appartenance
- Manque d'empathie envers les personnes extérieures au groupe d'appartenance
- Profond sentiment de colère et de frustration
- Faible estime de soi
- Grand besoin d'approbation et d'acceptation
- Besoin de vengeance

b) <u>Facteurs contextuels/ sociaux :</u>

- Rejet de la société et de ses valeurs
- Faible estime de soi à l'échelle d'un groupe social
- Grand besoin d'approbation, d'acceptation à l'échelle du groupe d'appartenance
- Collaboration à des sites Web extrémistes
- Soutien communautaire en faveur du recours à la violence
- Contact avec des extrémistes violents
- Colère contre les décisions d'un pays en matière de politique publique ou de politique étrangère

c) <u>Facteurs liés aux antécédents :</u>

- Exposition précoce à la violence au foyer
- Famille en faveur du recours à la violence
- Antécédents de violence criminelle
- Entraînement militaire, paramilitaire dans le pays d'origine
- Voyage à l'étranger pour participer/assister à un camp d'entraînement paramilitaire
- Glorification des actes de violence

[57] Selon D. Elaine Pressman in *Les Décisions relatives à l'évaluation du risque d'extrémisme politique violent* (2009-02) : « L'EREV est un guide d'évaluation permettant de répondre aux critères d'un protocole fondé sur le jugement professionnel structuré (JPS) et axé particulièrement sur l'évaluation du risque associé à ce que l'on appelle l'«extrémisme politique violent ». Le guide d'évaluation est un outil systématique, fondé sur des données empiriques, etc. »(page 23).

De ce qui précède nous déduisons que, s'il n'y a pas de profil type de l'extrémiste violent, il y a, cependant, des tendances générales variables selon les pays et les personnes. Certains facteurs ont plus de poids que d'autres dans un contexte donné. On sait par exemple que, dans le contexte tunisien, l'affiliation à un groupe extrémiste passe par des liens de parenté ou d'amitié et par la fréquentation d'activistes du prosélytisme. On connaît aussi l'influence du groupe des pairs ou des leaders charismatiques sur le changement des attitudes et le renforcement progressif de certaines croyances (vraies ou pas) susceptibles de mener à l'adoption d'une idéologie violente ou d'intégrer un réseau d'extrémistes violents. Nous rappelons aussi l'influence d'Internet reconnue pour alimenter l'extrémisme et maintenir des liens avec des idéologies extrémistes pouvant contribuer à l'émergence d'opinions extrémistes voire inciter à la violence.

De ce qui précède nous déduisons que tous les facteurs qui entrent en jeu dans l'extrémisme constituent les conditions pré-carcérales d'un processus dont l'aboutissement peut être la prison. Aussi la connaissance précise de tout ce processus en amont, en cours et en aval de la détention, est nécessaire pour adopter des mesures préventives efficaces et ciblées et pour établir les programmes de resocialisation/réhabilitation.

4.5. La prison, un terreau fertile pour l'extrémisme violent ?

C'est au cours des années 2000 que s'impose peu à peu l'idée que la prison serait un lieu propice à l'endoctrinement et à l'engagement dans l'extrémisme violent et le djihadisme. À la suite des attaques terroristes des dernières années dans plusieurs pays, on a découvert que les auteurs de ces attaques avaient pu être motivés ou influencés par des rencontres faites en prison. Même si la majorité se radicalise sur les réseaux sociaux ou avec les groupes d'amis[58], la durée de la peine, les conditions de détention et la promiscuité permanente peuvent constituer une étape dans une trajectoire qui mène à l'extrémisme violent si elle implique des personnes ou des groupes radicalisés qui cherchent à s'approprier le milieu carcéral.

Les études de sociologie de la radicalisation et de l'extrémisme violent qui se sont intéressées à la prison, même si elles ont surtout porté sur des sociétés occidentales, ont montré que dans ce milieu, en plus des problèmes récurrents de surpopulation, de violence, trafics, conditions de vie dégradantes, etc., est venu s'ajouter celui de la radicalisation. C'est ce qui a fait dire à certains auteurs que « la prison constitue un terreau fertile pour les apprentis djihadistes et un vivier de recrutement pour les plus radicalisés » [59].

Cependant, cette thèse ne fait pas l'unanimité dans la communauté scientifique. Certains chercheurs considèrent que dans le contexte et le climat des attentats, les discours médiatiques alarmistes et les attentes des pouvoirs publics véhiculent un mythe de la « radicalisation en prison ». Ils orientent ainsi la focale vers des territoires comme la prison (comme pour les mosquées à un autre moment). La radicalisation en prison serait dictée plutôt par le besoin de se regrouper pour dépasser l'insécurité et le stress et constituer une force face à l'administration carcérale[60] La controverse continue de départager les divers auteurs.

[58] Etre adolescent.e au Kram Ouest 7ans après la Révolution du 14 janvier 2011 en Tunisie. Op. cit.
[59] Farhad KhosroKhavar, *Prisons de France, radicalisation, déshumanisation : surveillants et détenus parlent*. Edition Robert Laffont. 2016. Voir aussi du même auteur : *Radicalisation*. Editions Maison des Sciences de l'Homme. 2014
[60] Cette thèse est défendue par Franck Bulingue (dans « La radicalisation en prison : mythe ou réalité. ESSACHESS. 2016). Il s'oppose à Khsrokhavar (L'islam dans les prisons-2004)

Pour ce qui est du contexte tunisien, les rares études engagées depuis 2011 n'ont pas démontré que le milieu carcéral a un effet sur la radicalisation des individus. Se basant sur l'analyse de 384 affaires en justice impliquant 2224[61] accusés de faits terroristes, le Centre Tunisien pour les Recherches et les Etudes sur le terrorisme (CRET)/FTDES a identifié 4 facteurs d'influence et de recrutement qui sont par ordre d'importance : les personnes, Internet et les réseaux sociaux, les médias, les livres. Cependant, le milieu carcéral n'est pas cité comme facteur de risque.

La consultation des écrits de prisons des militants islamistes[62] incarcérés au cours des années 90, donnent quelques indications sur la question. Il y a bien, selon certains, des stratégies de rapprochement entre les diverses catégories de prisonniers, entre les prisonniers de droit commun à ceux de la mouvance islamique. Ces derniers organisent des débats sur les questions politiques et d'actualité, partagent des lectures religieuses et autres activités communes. Cependant, comme il était fréquent que les prisonniers de droit commun soient chargés d'espionner ou même d'agresser les islamistes, l'attitude de ces derniers, visait autant à neutraliser les prisonniers de droit commun et à normaliser les relations, qu'à les convertir.

C'est partir de 2011, avec l'arrestation des accusés de terrorisme, leur emprisonnement et leur détention dans les mêmes cellules que les prisonniers de droits commun, les médias commencent à décrire les prisons comme étant des « machines à radicaliser »[63] et les associations dénoncent la prison :« On y entre pour un joint, on en sort terroriste »[64] : Le milieu carcéral devient ouvertement la cible privilégiée des politiques publiques de lutte contre la « radicalisation » et des projets de dé-radicalisation et de prévention de l'extrémisme violent.

Rappelons cependant qu'en 2012, un projet pilote a été initié par le Ministère des Affaires religieuses pour une réhabilitation des détenus par des cours de religion et d'apprentissage du Coran et une convention a été signée entre ce Ministère et le Ministère de la justice pour généraliser cette initiative. Mais la surpopulation, les conditions de détention dégradantes ont fait que cette initiative n'a eu que des effets pervers ce qui fait dire à certains médias que la prison est « la classe prépa du crime »[65]

Les menaces réelles ou supposées, ont poussé l'Etat et les organisations de droits humains[66] à adopter des mesures et programmes permettant de prévenir et de lutter contre les influences négatives menant à l'extrémisme violent dans le milieu carcéral en encourageant notamment la production de connaissances objectives sur ce milieu et en poussant à l'amélioration des conditions de vie carcérale et des systèmes de prise en charge dont ont bénéficié tous les détenus.

L'impact de la prison sur l'extrémisme violent des jeunes en particulier et la « radicalisation carcérale » devient pour plusieurs un centre d'intérêt du discours public et un objet de politiques sécuritaires. Des indicateurs de radicalité sont élaborés avec l'implication des chercheurs pour évaluer l'ampleur du phénomène et pour justifier des dispositifs de contrôle ou de détection. Ils ont fait l'objet de fortes critiques de la part des acteurs de droits humains.

[61] Les dossiers concernent les affaires en justice entre 2011 et 2015 et qui ont été publiées.
[62] Voir en particulier l'ouvrage de Abdelmajid Jlassi. Sur l'expérience carcérale des islamistes entre 1991 et 2002. Edition Sotumédia. pp.96-99
[63] Voir en particulier : Inkyfada, « Torture et détention, une machine à radicaliser » par Christophe Cotteret. (21/7/2020).
[64] Déclaration du président de l'association UTIL.
[65] « L'illusion de la réhabilitation dans les prisons tunisiennes », Business News du 20/01/2017.
[66] Le Comité International de la Croix Rouge (CICR), « Radicalisation en milieu carcéral : le point de vue du CICR. Article du 22 septembre 2016

C'est dans ce cadre que, après plusieurs années de recherche dans les prisons françaises, le sociologue Farhad Khosrokhavar confirme que, dans le milieu carcéral qu'il n'y a pas un seul facteur, ni un seul profil d'extrémiste violent ou radicalisé. Il distingue trois profils de détenus radicalisés : le détenu qui a un passé de terroriste, le détenu qui cherche la protection d'un leader et le détenu qui instrumentalise la religion pour gagner en autorité et en statut social[67]. Quant aux facteurs, il en identifie globalement trois : la haine de la société et le sentiment d'une profonde injustice, associée souvent à l'absence ou la disqualification du père et à la désorganisation ou éclatement de la famille qui poussent à la délinquance et à la récidive. Ces facteurs sont similaires à ceux qui agissent en dehors de la prison mais la détention vient renforcer le sentiment de haine de l'autre. Les agents pénitentiaires sont la cible de cette hostilité générée par les tensions quotidiennes entre détenus et agents : parce qu'ils représentent l'État et l'institution carcérale, ces derniers deviennent l'objet d'un rejet qui finit par s'étendre à toute la société : «Ces jeunes ont une haine de la société, dont ils se sentent rejetés. Le djihad devient alors une identité symboliquement forte : celui qui se sentait méprisé par la société, c'est désormais lui qui la méprise»[68]

Se situant en aval d'un processus déjà en cours résultant de problèmes socio-économiques, familiaux et identitaires (crise de référentiel et d'idéal), la prison ne fait que l'amplifier. La vulnérabilité de certains détenus, leur besoin de solidarité et l'effet de groupe, dans un système carcéral répressif, les engagent dans l'extrémisme violent et dans une idéologie sectaire qui leur donne le sentiment ou l'illusion de retrouver leur dignité et l'appartenance à une communauté.

Le « malaise carcéral » est donc le cumul de plusieurs facteurs dont une « suraffectivisation » des relations entre détenus et surveillants qui poussent à l'extrémisme violent en prison[69]. Autrement dit l'effet d'une susceptibilité exagérée et réciproque et d'une mauvaise interprétation des intentions des uns et des autres.

Les sanctions et les conflits quotidiens que connaît le milieu carcéral peuvent créer chez certains jeunes délinquants une haine à l'égard de la société. Ils en veulent aux gardiens qui deviennent leurs boucs émissaires pensant qu'ils sont là pour les sanctionner et les humilier. Réciproquement, les surveillants voient les détenus comme source de problèmes et de stress permanent. En fait, les relations à l'intérieur de la prison constituent l'arbre qui cache la forêt. Ce sont moins les personnes que les conditions : l'architecture de l'espace, la surpopulation, le manque de budget, le règlement en vigueur, la lenteur du processus judiciaire, etc., qui expliquent le vécu conflictuel voire violent entre les détenus et les acteurs pénitentiaires.

[67] Référence à l'article de Théo Blanc « Farhad Khosrokhavar, Prisons de France. Violence, radicalisation, déshumanisation : surveillants et détenus parlent. Editions Robert Laffont 2016.

[68] Farhad Khosrokhavar, Terrorisme radicalisation, que peut la prison ? Entretien pour la Revue Projet-chercheur.

[69] Farhad Khsrakhavar, op.cit.

05
L'institution carcérale tunisienne entre renforcement sécuritaire et humanisation des peines

5.1. L'espace carcéral et ses effets

Dans les années de transition le pays est le théâtre de nombreuses réformes dont celle portant sur le système de la justice et le système carcéral : l'objectif est de faire face à la criminalité et au risque terroriste et d'assurer la sécurité mais aussi mettre en œuvre les principes de la nouvelle Constitution ainsi que les engagements de la Tunisie en matière de droits de l'homme.

En ce qui concerne le système pénitencier ceci se traduit par une politique qui oscille entre d'une part une approche améliorant les conditions de détention, privilégiant les peines alternatives, la réinsertion en milieu carcéral ouvert ou semi-ouvert et d'autre part, une approche sécuritaire qui cherche à prévoir et limiter les risques, contrôler et classer les détenus selon leur degré de dangerosité.

Les établissements et les autorités pénitentiaires dépendent de La Direction Générale des Prisons et de la Réhabilitation (DGPR) devenue « Comité Général des Prisons et de la Rééducation (CGPR) ». Le CGPR est chargé de veiller à l'exécution des décisions judiciaires privatives de liberté, des procédures et des mesures judiciaires concernant les détenus et les délinquant.e.s mineur.e.s. Il lui revient également d'aider les juges d'exécution des peines dans l'application de la peine privative de liberté et dans la peine de travail d'intérêt général. Outre ces fonctions, il doit garantir la sécurité des prisons et des centres de rééducation des délinquants mineurs.

Rappelons qu'en Tunisie il y a 28 prisons hébergeant 23 248 détenu.e.s (au 1/1/2020) se départageant entre 11 670 prévenus et 11 578 condamnés. Autrement dit, près d'une personne détenue sur deux est en attente de jugement (détention provisoire ou préventive).

Une seule prison est réservée aux femmes. Ces dernières sont également hébergées dans huit prisons dans des quartiers séparés pour les femmes, ce qui pose des problèmes d'éloignement pour les familles. Les centres de rééducation pour mineurs (13-18ans) sont au nombre de sept, certains sont fermés et/ou en attente de rénovation.

Il y a 4 types d'établissements pénitentiaires. Ils sont classés selon le régime de détention, les catégories de condamnation et le statut des détenus/condamnés. Il y a des :

- **prisons de détention** pour les détenu.e.s à titre préventif.
- **prisons d'exécution**, pour les condamné.e.s à des peines privatives de liberté ou à des peines plus lourdes.
- **prisons semi-ouvertes** hébergeant les condamné.e.s pour cause de délits.

- **centres de rééducation pour délinquant.e.s mineurs** qui accueillent les délinquants mineurs de 13 à 18 ans, qui leur sont confiés par les autorités judiciaires

5.2. Des bâtiments vétustes et des réaménagements difficiles

Les quatre centres de détention qui ont fait l'objet de notre enquête sont assez représentatifs de la majorité des établissements pénitenciers tunisiens : ils n'ont pas été créés au départ comme lieu de privation de liberté mais il s'agit d'anciens locaux adaptés à cet effet par des aménagements progressifs. La reconversion des vieux bâtiments s'est accélérée avec la réforme du système pénitentiaire adoptée au cours des dernières années de la transition démocratique. L'amélioration des conditions de détention et le renforcement des moyens de sécurité sont devenus, à partir de 2012-2013, une préoccupation majeure des pouvoirs publics dans la lutte anti-terroriste.

En 2020, la propagation du Coronavirus a poussé le ministère de la justice à prendre de nouvelles mesures d'urgence pour réduire les risques de contamination[70]. Elles visent à améliorer les conditions de détention et réduire la surpopulation (qui atteint une moyenne de 113% voire 180% dans certaines prisons). Ainsi, au mois de mai 2020, plus de 5000 prisonniers ont bénéficié d'une amnistie (2795 ont eu une amnistie spéciale et 2559 une mise en liberté conditionnelle)[71]. Dans le même objectif d'amélioration des conditions de détention, les pouvoirs publics[72] annoncent la construction de nouvelles unités pénitentiaires (pour remplacer les vieux locaux) afin d'accroitre la capacité d'accueil, augmenter du nombre de lits et élargir la superficie réservée à chaque détenu qui passerait de 2,94 à 3,16 m2 à la fin de 2021. De plus, le développement de peines alternatives à la prison, notamment le travail d'intérêt général, est à l'étude.

Lors des visites que nous avons effectuées dans les quatre lieux de détention, la plupart des centres étaient en réaménagement/extension (certains bureaux étaient non utilisés/utilisables, des travaux de construction, d'agrandissement, de peinture, etc., étaient en cours). Cette situation concerne la prison du Kef dont les bâtiments datent de 1887. Elle est transformée en prison en 1962. Le pénitencier est situé au cœur la ville et séparé du reste des habitations du quartier par de hauts murs d'enceinte reconstruits après les événements et les mutineries qui ont secoué les prisons au cours de la révolution de 2011 et qui se sont soldés par la fuite et le décès de nombreux détenus.

Le Centre de Rééducation des Mineurs Délinquants (CRMD) d'El Mourouj est une ancienne ferme coloniale « La ferme Stoll » du nom de son ancien propriétaire qui possédait à lui seul une zone rurale de plus de 1200 hectares couvrant les communes actuelles d'El Mourouj et El Mghira (gouvernorat de Ben Arous). Des vestiges et des bâtiments en ruines ainsi qu'une ancienne tour de garde sous forme de mosquée, témoignent de l'histoire du lieu. En 1964, la

[70] Désinfection des lieux, réduction des visites, regroupement de toutes les personnes nouvellement détenues dans des cellules collectives de confinement, suspension des activités de loisirs et des formations animées par des organisations de la société civile et les travailleurs sociaux (communiqué du 16 mars 2020, le Ministère de la Justice). Selon le CGPR, ces mesures ont contribué à réduire la population carcérale. les prisons comptaient 23 500 détenus à la date du 20 mars 2020, elles n'en comptaient plus que 17 471 à la date du 27 avril 2020 (Chiffres cités par l'Alliance pour la Sécurité et la Liberté (ASL) dans son rapport «Deux mois de lutte contre le COVID19 en Tunisie. Analyse en matière d'Etat de droit». (Juin 2020).

[71] Mais sans la mise en place d'un processus de préparation à la sortie de prison et en l'absence de mécanismes progressifs de retour dans la communauté qui «n'ont trouvé leur traduction ni dans les textes législatifs et réglementaires tunisiens ni dans la pratique pénitentiaire de notre pays», selon Le Manuel de du droit pénitentiaire tunisien. Op. cit. page 591.

[72] Selon un communiqué du ministère de la Justice cité par Kapitalis le 28/10/2020

propriété de la ferme devient terre domaniale, et en 1978 elle est transformée en centre de rééducation. Les espaces anciens sont rénovés et d'autres sont venus s'ajouter grâce au budget dont a bénéficié ce centre de jeunes délinquants et aussi pour augmenter sa capacité d'accueil suite à la fermeture du CRDM de Gammarth.

La prison des femmes de La Manouba est aussi en plein chantier. A l'extérieur se côtoient des bâtiments dans un état de délabrement avancé, un ancien palais beylical en ruine, un jardin à l'état d'abandon et de nouveaux bâtiments (repeints et équipés). A l'intérieur cependant, nous avons relevé que les locaux de l'administration (où nous avons été reçus) étaient rénovés et équipés d'un mobilier en bon état.

Quant au CRDM des filles mineures d'El Mghira est situé dans la banlieue sud de Tunis dans une ancienne zone rurale reconvertie en zone industrielle créée au cours des années 90 pour décongestionner celle de Ben Arous. On passe devant plusieurs entreprises aux murs élevés avant d'arriver devant une grande et vieille maison de style colonial surmontée d'une tour de surveillance. L'infrastructure est également vétuste mais ce CRDM de fille ne semble pas pour le moment susciter l'intérêt des pouvoirs publics autant que le CRMD des garçons en raison probablement du nombre réduit des adolescentes ou de « leur faible dangerosité » (selon le personnel). On nous a signalé à cet effet que les tentatives de fuite de la part des filles sont très rares contrairement aux garçons, car elles sont plus surveillées (ce que nous avons constaté à l'occasion des entretiens avec elles).

L'infrastructure de ces établissements à une influence directe sur la capacité d'accueil et sur les conditions de détention, ainsi que sur la réinsertion des détenu.e.s. Cela a été maintes fois souligné par le personnel et l'administration carcérale qui n'ont cessé de comparer les lieux de détention en Tunisie à des établissements pénitentiaires « modèles » qu'ils/elles ont eu l'opportunité de découvrir au cours de voyages d'étude à l'étranger. L'exemple le plus cité comme « bonne pratique » est celui des nouvelles prisons espagnoles où le maintien de l'ordre et de la sécurité sont assurés par une conception architecturale et une organisation de l'espace qui en fait des « villes-prisons ».

Le délabrement, la congestion des prisons et la promiscuité ont un impact certain sur la santé des détenus et du personnel, et sur leurs relations. Ils augmentent la vulnérabilité des détenu.e.s, la violence intra-carcérale et les risques de radicalisation. Rappelons d'ailleurs que des rapports de la société civile n'ont cessé d'attirer l'attention sur les risques liés à l'espace pénitentiaire et l'importance d'une bonne gestion conforme aux normes de droits humains. Se référant à la prison de Mornaguia, où sont détenus les 10% de la population carcérale, plusieurs associations classent l'encombrement des prisons comme premier facteur dans le processus d'entrée dans l'extrémisme violent, les deux autres étant, le regroupement dans des espaces communs des diverses catégories de détenu.e.s (consommation de cannabis, chèque sans provision, diffamation, adultère, rapports homosexuels supposés, prostitution, etc.) et enfin la maltraitance ainsi des conditions dégradantes et la promiscuité entre détenu.e.s de droit commun et détenu.e.s accusé.e.s ou condamné.e.s pour terrorisme.

5.3. Encombrement et capacité d'acceuil insuffisante

Nos observations lors de l'enquête de terrain et les témoignages du personnel et des détenu.e.s confirment ce qui précède et ce malgré les efforts certains d'amélioration des conditions matérielles de détention. Dans les centres objets de cette étude, la

surpopulation est variable mais l'inadaptation des locaux pour les activités de réhabilitation et réinsertion a été évoquée par tous les acteurs de l'institution carcérale.

La prison de détention du Kef a fait l'objet d'améliorations depuis 2011. Engagées avec le soutien de la Croix Rouge, elles ont principalement porté sur les infrastructures. Mais selon le personnel qui y exerce, elle reste une prison surpeuplée. Avec une capacité « officielle » de 414 détenu.e.s, elle abrite actuellement 422 en détention provisoire et 11 condamnés. Le pavillon pour femmes est occupé par 18 détenues. Mais les chiffres déclarés varient selon les sources[73] et les personnes avec une tendance à l'amplification :

> *« La capacité est de 500 détenus mais il y a eu un temps avant 2011, où la prison du Kef hébergeait 700. Après cette date, d'autres tribunaux ont ouvert à Kasserine et Jendouba et les détenus ont été orientés vers les prisons de ces gouvernorats. Actuellement il y a une majorité d'hommes adultes mais aussi une trentaine de jeunes de 18 à 30 ans. C'est une prison de petite taille, l'encombrement est très important, l'espace limité et toute extension impossible, ce qui constitue un handicap sérieux au travail de réhabilitation » (Direction de la Prison du Kef)*

Le CRMD d'El Mourouj a une capacité de 60 jeunes, mais il héberge actuellement[74] presque le double (100 à 120 jeunes). Cette sur-occupation, due au manque de locaux, gêne sérieusement la réalisation des objectifs et le déroulement des activités :

> *« La surcharge se répercute sur le travail quotidien notamment dans les ateliers de formation car les salles sont petites et équipées de machines. L'atelier est conçu pour 5 jeunes mais il y en a en fait 13. Le formateur a toujours peur qu'il y ait des comportements violents (chaque salle est équipée d'un extincteur d'incendie)[75] De même les chambres prévues pour de 15 personnes sont occupées par 40. Tous les espaces sont insuffisants, surtout depuis que le centre de rééducation Gammarth a fermé ses portes et que les jeunes ont été envoyés vers celui d'El Mourouj »[76] (Un membre de la direction).*

Il y a aussi un impact négatif sur la réhabilitation et la prise en charge psychologique :

> *« Avec 120 mineurs on ne peut pas travailler au cas par cas, on ne peut pas faire du soutien psychologique !» (Educatrice et psychologue-CRMD EL Mourouj)*

La situation matérielle et les conditions de vie difficiles des détenu.e.s rappellent celles d'autres institutions du secteur social qui n'ont pas jusque-là bénéficié d'une attention suffisante des pouvoirs publics, perçues comme « non rentables » et budgétivores. C'est ce que déplorent le personnel pénitentiaire confronté aux problèmes quotidiens :

[73] Selon le Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme en Tunisie (Mars 2014), la prison du Kef est classée prison de détention avec une capacité de 414 détenu.e.s mais elle abrite 422 détenus et 11 condamnés (page 21)

[74] Au moment de l'enquête soit 27 août 2020.

[75] Le séjour carcéral des mineurs délinquants dure en moyenne 2, 7 mois et peut se prolonger jusqu'à 4 mois comme à Médenine ou au Kef. Au cours de 12 ou 18 mois après leur libération, 25% des mineurs récidivent. Ce taux atteint 39% à Ben Arous». (Source: Manuel sur les droits de l'enfant et la justice des mineurs. UNICEF/ Programme de soutien à la Réforme de la justice. Tunisie/EU-2017).

[76] Le 24 décembre 2014, une visite d'inspection est effectuée par le ministre de la justice et la Secrétaire d'Etat chargée de la femme et de la famille au centre de rééducation des mineurs délinquants de Gammarth. Ils constatent l'état délabré des lieux et les conditions difficiles d'hébergement, la non-conformité des locaux aux normes de l'hygiène. le Ministère de la Justice décide «la fermeture provisoire» du centre de Gammarth et le transfert de ses pensionnaires (37 enfants) au centre d'observation des mineurs de la Manouba et à celui d'El Mourouj.

« Des institutions comme l'école, l'hôpital et la prison ne sont pas considérées par l'Etat comme des institutions socialement rentables[77]*. Depuis 2017 nous avons apporté des améliorations : le mur d'enceinte, le carrelage, etc., mais les chambres sont en nombre insuffisant et il n'y a pas de réfectoire. Le prisonnier mange et dort au même endroit. La nourriture apportée par les familles se détériore car il n'y a pas de système de réfrigération. La cohabitation à plusieurs 24h sur 24H est difficile et la proximité insupportable. Nous n'avons pas d'espace pour que les détenus respirent … Par exemple le Ministère de la Femme a voulu former 14 détenues pour la pâtisserie mais on n'a pas pu faire la formation faute d'espace.» (Formateur, prison de détention du Kef)*

La prison des femmes de La Manouba héberge 335 détenues venues de tous les gouvernorats. Alors que du point de vue de l'administration cette prison ne semble pas souffrir de surpopulation, les détenues se sentent cependant entassées à 40 personnes dans des dortoirs collectifs (prévus pour 30). Dans cette « chambra », les détenues mangent et dorment dans des lits doubles séparés par un couloir d'à peine un mètre. Cette forte promiscuité est relevée par toutes, plus ou moins supportée par les unes, pesantes pour les autres qui ont choisi de s'auto-isoler :

« Nous sommes entassées et même collées les unes sur les autres. Mais il faut survivre avec les autres alors la compassion est nécessaire, c'est dans l'intérêt de toutes. » (Une détenue de 34ans)

« Je vis avec moi-même, je ne veux pas voir les autres, je me mets face au mur et je me replie sur moi-même. Ici, c'est chacun pour soi. Il y a bonjour, bonsoir, c'est tout ! » (Détenue, mère de famille, prison des femmes)

La capacité du centre de rééducation d'El Mghira est de 70 jeunes filles mais actuellement, il n'y a 25 détenues[78]. On nous informe que depuis 2011 l'effectif du centre a diminué suite à un changement dans les décisions du juge pour enfants. Ce dernier adopte une approche plus pédagogique et corrective que répressive :

« Avant les juges pour enfants nous envoyaient les mineurs au premier délit commis, mais aujourd'hui quand les délits ne sont pas graves, ils leur donnent la possibilité de se racheter et ne les condamnent à la détention qu'après 4 ou 5 délits » (une assistante sociale)

En période de crise sanitaire, des mesures ont été prises par l'Etat pour prévenir la propagation du COVID-19 et protéger les détenu.e.s[79]. Plusieurs associations et acteurs de la société civile[80] ont fait un appel à la réduction de la population carcérale. Aussi dans certaines prisons de détention comme celle du Kef par exemple, les effectifs des dortoirs ont été réduits de moitié (30 au lieu de 60).

[77] Pour illustrer cette notion de «rentabilité» de la prison on nous donne l'exemple des prisons d'El Dir (à 7Km de la ville du Kef) et celle de Sers: «Elles sont dans une zone agricole. Les prisonniers travaillent et mangent bien, donc c'est une prison normalisée. Beaucoup de détenus demandent à être transférés dans ces prisons rentables » (Direction de la prison du Kef)

[78] Au moment de l'enquête soit le 21/8/2020. Officiellement, Le centre de Mghira centre de rééducation, le seul en Tunisie pour des filles en conflit avec la loi, est de 60 filles et le nombre de celles qui y séjournent oscille entre 20 et 35 personnes.

[79] Dont le communiqué du 16 mars 2020, le ministère de la justice annonce une série de mesures visant à limiter les risques de contamination en prison: désinfection des lieux, réduction des visites, regroupement alors toutes les personnes nouvellement détenues dans des cellules collectives de confinement, suspension des activités de loisirs et des formations animées par des organisations de la société civile et les travailleurs sociaux. Ces mesures ont contribué à réduire la population carcérale: selon la DGPR, les prisons comptaient 23 500 détenus à la date du 20 mars et n'en comptaient plus que 17 471 à la date du 27 avril 2020 (Chiffres cités par l'Alliance pour la Sécurité et la Liberté (ASL) dans son rapport «Deux mois de lutte contre le COVID19 en Tunisie. Analyse en matière d'Etat de droit ». (Juin 2020).

[80] Une trentaine d'ONGs dont LTDH, OMCT, ASF, ATFD, Beity, etc.

Les autorités et en premier le ministère de la justice sont conscients du problème de l'encombrement des prisons et centres de rééducation qui ne sont pas conformes aux critères internationaux, soit 4 m2 par prisonnier, alors qu'un prisonnier tunisien ne dispose que de 1,2 m2 seulement[81]. En 2015, le Ministre de la Justice tire le signal d'alarme soulignant que la « Situation qui s'aggrave de jour en jour, quand on sait que les arrestations dans les rangs des terroristes, trafiquants, criminels et autres se comptent par milliers et qu'en plus de cela, les tribunaux sont submergés par les affaires et les juges débordés, par manque de moyens humains et matériels »[82].

Pour réduire la surpopulation des prisons et prévenir la récidive[83], le ministère de la justice adopte en 2012 un système de peines alternatives et de probation[84]. Depuis cette date plusieurs bureaux de probation (el mourafaka) sont installés en partenariat avec le CICR, certains sont installés (Sousse, Gabès) d'autres n'ont pas vraiment commencé leurs activités. Quant aux peines de substitution à l'emprisonnement, bien que le Code pénal tunisien ait prévu depuis plus de deux décennies (1999) le travail d'intérêt général « en substitution à une peine de prison d'une durée ne dépassant pas un an », le recours à cette alternative est peu appliqué. Des efforts sont engagés entre l'administration pénitentiaire et les municipalités pour établir des conventions facilitant l'accès des détenus au travail dans les espaces publics.

En bref, la surpopulation des prisons et centres de détention perdure et pose des problèmes à la fois humains et sécuritaires. Forcés de vivre ensemble dans des espaces réduits parfois pour de longues années, sans pouvoir bouger, dormir, s'asseoir et sans aucune intimité, les personnes détenues finissent par perdre toute dignité. Les conséquences se situent à plusieurs niveaux : une dégradation de leur santé physique et mentale, des tensions et conflits entre les détenus et le personnel, une augmentation du contrôle et la surveillance, un travail, du personnel pénible, une réinsertion difficile. La forte concentration et conditions de détention sont une menace pour les droits humains des détenu.e.s et des facteurs de risque de radicalisation violente.

5.4. Détention provisoire : une anticipation sur la culpabilité ?

La surpopulation des lieux de privation de liberté n'a pas pour seules causes l'infrastructure ou la capacité d'accueil réduite, l'insuffisance des sanctions alternatives ou encore l'augmentation de la criminalité[85] même si elles sont déterminantes. D'autres causes interviennent comme, la durée du jugement, le recours à la peine de prison pour des délits considérés mineurs et la détention provisoire.

La surpopulation des prisons tunisiennes est liée à un usage excessif de la détention provisoire ou « préventive ». Que ce soit pour le bon fonctionnement de l'enquête ou pour des raisons de sécurité, la période ne peut dépasser selon la loi, plus de 14 mois[86]. Or, une personne sur deux dans les prisons tunisiennes est en détention provisoire. C'est une situation chronique, qui n'est pas spécifique à la Tunisie, mais qui est responsable d'un taux moyen de suroccupation des établissements de 121%[87]

[81] Déclaration du Ministre de La Justice le 4 mars 2015.
[82] Idem.
[83] Dans le monde, le taux de détenus est de 167 par 100 mille habitants. En Tunisie, les dernières statistiques donnent 200 détenus par 100 milles habitants.
[84] La probation (el mourafaka) est définie comme l'exécution en milieu ouvert de sanctions définies et prononcées à l'encontre d'un auteur d'infraction. C'est une série d'activités qui impliquent le suivi, conseil et assistance afin de réintégrer l'auteur de l'infraction dans la société et contribuer à la sécurité collective
[85] Entre 2018 et 2019, le nombre de détenus en Tunisie est passé de 44 000 à 55 000 selon le journal La Presse de Tunisie du 21 mars 2021.
[86] Articles 80 à 85 du Code de procédure pénale
[87] Soit une densité carcérale de 121 personnes (prévenues ou condamnées) pour 100 lits au 1er janvier 2020, et plus de 139 personnes dans le district de Tunis 2. Source : Manuel de

(pouvant atteindre jusqu'à 180% dans certaines prisons).[88]

Ainsi, à la prison des femmes de La Manouba, les deux tiers des 335 prisonnières sont en attente de jugement. Des témoignages illustrent l'effet déstabilisant de cette période d'attente imposée et vécue comme un sentiment d'abandon et une profonde injustice. C'est à cela que renvoient ces paroles d'une détenue :

> *« Je suis en détention depuis un an et sept mois et je n'ai pas été encore jugée. Même si j'ai commis des erreurs, sanctionnez-moi mais ne me détruisez pas. Avant de juger quelqu'un, vous devez le connaître. Comprenez d'abord ce que j'ai enduré depuis que j'ai ouvert les yeux sur le monde. » (Détenue, mère d'un enfant, divorcée, arrêtée pour vente de stupéfiants*).

Le même constat se retrouve dans le Centre de rééducation des mineurs d'El Mourouj. D'une capacité de 60 jeunes, il héberge le double (au moment de l'enquête). Contrairement à ce que dit la loi en termes de « nécessité », la grande majorité des jeunes (90% selon l'administration) est en détention provisoire ou préventive. En majorité, les arrestations des jeunes interviennent pour de petits délits, souvent à un moment crucial de leur parcours scolaire, ce que déplorent les responsables de la rééducation de ces mineurs :

> *« Certains jeunes sont mis en prison en période d'examens, enfermés et donc privés de leur droit à passer les épreuves. Parfois même, ils sont arrêtés la veille alors que l'on sait que leur libération est prévue pour le lendemain. Avant d'arriver au centre, d'autres, ont passé une semaine à la prison de Mornaguia, exposés aux dangers de la promiscuité avec toutes sortes de délinquants adultes… » (Agent de de rééducation)*

Il semble donc qu'une des causes de la surpopulation des prisons et des centres de rééducation se situe au début de la chaîne pénale autrement dit au niveau du jugement du tribunal et des juges d'application des peines, chargés de nombreux dossiers et appelé à plusieurs tâches. En se prolongeant, la détention provisoire en privant une personne de sa liberté est une anticipation sur sa culpabilité et un non-respect au droit à la présomption d'innocence.

Certaines catégories de la population semblent être plus que d'autres seraient en quelque sorte coupables par anticipation. Nous avons constaté en effet que pour des raisons de sécurité des jeunes sont arrêtés et mis en détention provisoire/préventive. C'est ce à quoi renvoient ces propos d'une assistante sociale :

> *« Il y a parfois des campagnes de sécurité : la police arrête 20 personnes, souvent des jeunes, qu'ils accusent de causer des troubles et les enferment, ou encore on procède au ramassage de 50 mendiants et on nous les envoie en prison sans vérification et sans mandat de dépôt le plus souvent »*

Ce phénomène est expliqué par « la théorie de la désignation » [89]. Autrement dit, c'est moins l'acte lui-même qui compte que le sens que lui donne la société. La société identifie le délit et stigmatise le délinquant, ignorant son vécu, ses raisons et sa justification, « Le normal et le stigmatisé ne sont pas des personnes mais des points de vue » écrit Goffman[90].

Rappelons que chaque année l'institution scolaire met dans la rue plus de 100 000 jeunes et adolescents. La majorité ne sont intégrés dans aucune structure de formation ou d'assistance et sont guettés par la petite délinquance. En l'absence de facteurs de prévention

droit pénitentiaire Tunisien, INPT/MJ. 2ème édition 2021. Page 165.

[88] Selon un communiqué du Ministère de la Justice du 28 octobre 2020.

[89] Développée par Becker (1985) et Goffman (1975).

[90] Erving Goffman, Stigmate. Les usages sociaux des handicaps. Editions Minuit-1975.

et d'encadrement, l'enfermement des jeunes peut paraître un moyen d'atténuation des risques de criminalité. Mais la stigmatisation et le sentiment d'injustice ne normalise pas les jeunes et a souvent l'effet contraire.

En fonction des circonstances, certaines catégories sociales sont vues comme sources de problèmes et de troubles sociaux. Il arrive ainsi que la menace de l'emprisonnement soit utilisée comme « solution » pour maintenir « l'ordre et la sécurité » dans certaines zones socio-spatiales marginalisées perçues comme dangereuses et stigmatisées. La gestion de l'exclusion dans ces zones se fait par la répression et par la pénalisation. Dans cette logique, les jeunes des quartiers populaires, lieux de marginalité et de précarité, sont associés dans des discours dominants (médiatiques ou politiques) à la drogue, à la violence et aux actes terroristes. Socialement stigmatisés, ils courent plus que d'autres le risque d'être suspectés, arrêtés et incarcérés. Dans ces quartiers, la stigmatisation est « pré-carcérale » et l'emprisonnement (des hommes principalement) en devient banalisé aux yeux des jeunes, d'autant plus que des proches ou amis du quartier ont connu la détention.

06
Conditions de détention et prevention des risques d'extrémisme violent

La gestion d'une institution pénitentiaire exige le respect des principes d'une bonne gouvernance et une évaluation continue des politiques et pratiques carcérales afin de prévenir le risque de vulnérabilité à l'extrémisme violent tout en respectant les droits des prisonniers. C'est dans ce sens que la réforme pénitentiaire recommande un "traitement démocratique de la peine" impliquant la vigilance dans la prise en compte des droits de l'homme et de la dignité des détenu.e.s. En se basant sur le principe de sécurité et de droits humains, le classement et la catégorisation des détenus tente d'évaluer à la fois les risques qu'ils peuvent occasionner pour eux-mêmes et pour les autres, et connaître leurs besoins pour planifier leur prise en charge. Ces principes s'appliquent aussi bien pour les prisonniers de droit commun que pour les détenus pour extrémisme violent.

6.1. Evaluation et classification des détenu.e.s : entre sécurité et individualisation de la prise en charge

Les règles d'admission dans les établissements pénitentiaires (Les règles Nelson Mandela) exigent que, dès leur admission, les détenus soient séparés selon leur statut juridique (prévenus/condamnés), leur âge (enfants/adules), leur sexe (hommes/femmes).

Sachant que des détenus radicalisés peuvent exploiter la colère, le sentiment d'injustice et de frustration des autres afin de repérer et gagner de nouveaux convertis, la démarche d'évaluation recommandée (par les règles internationales) porte sur chaque individu. Elle doit tenir compte de sa situation personnelle, de son parcours, ses motivations et le contexte qui l'a amené (ou risque de l'amener) sur le chemin de l'adhésion à l'extrémisme violent. Il est important de savoir par exemple si la personne prévenue ou condamnée a adhéré à des incitations financières, poussée par la pauvreté ou par conviction idéologique et/ou religieuse.

Cette individualisation permet une affectation et une prise en charge appropriées de la personne détenue et facilite sa réinsertion sociale ultérieure. Elle confère aussi objectivité et légitimité à la décision de répartition et de gestion de la population carcérale.

Pour ce qui est de l'évaluation et de la classification des détenus extrémistes violents deux méthodes ont été mises au point : soit le regroupement des extrémistes violents entre eux, soit leur immersion parmi les autres catégories de prisonniers. Selon les auteurs qui ont traité cette question[91], l'immersion a

[91] Farhad khosrokhavar, Entretien Revue Projet chercheur, page 4

des avantages et des inconvénients. L'intégration des extrémistes violents parmi les prisonniers de droit commun leur permet d'entrer en contact avec des détenus fragilisés et de les influencer, mais pour l'administration c'est un moyen de mieux les contrôler, et d'être informés de leurs faits et gestes. S'ils sont entre eux, il devient plus difficile de recueillir des informations et ils deviennent une menace. Mais, même regroupés avec les détenus de droit commun, les radicalisés continuent à cacher leur vision extrémiste pour échapper à la vigilance des surveillants. Les vrais extrémistes violents (porteurs d'une idéologie) se montrent généralement discrets et peu violents quand ils sont en détention. Ceci nous a été confirmé par le personnel des lieux de détention de notre enquête.

Comment se présente la situation en Tunisie ?

Avant la révolution de 2011, l'organisation des prisons et la classification étaient organisées par la Loi n°2001-52 du 14 Mai 2001. Cette loi stipule que, dès leur admission, les détenus sont classés sur la base de leur situation pénale, leur sexe, leur l'âge, la nature de l'infraction, et selon qu'il s'agit d'une détention primaire ou d'une récidive (Article 6). La loi précise aussi le circuit carcéral. A son entrée le détenu fait l'objet d'une visite médicale par un généraliste, un dentiste et un psychiatre qui continuent parfois d'assurer un suivi. Chaque détenu à 3 ou 4 dossiers : médical, social, pénal, psychologique selon ce qu'exige la loi sur les prisons en Tunisie. A l'accueil, l'administration ouvre pour chaque détenu.e un dossier pénal puis il/elle remet ses vêtements, ses objets personnels, sa CIN, etc. Vient ensuite la fouille, puis la douche et l'engagement dans le circuit carcéral (dont un examen médical).

Mais dans les faits ces règles d'individualisation et de responsabilisation des personnes incarcérées ne sont pas appliquées, la grande majorité les prisons accueille des prévenus avec des condamnés et les jeunes ne sont pas toujours séparés/isolés des condamnés adultes[92]. Seules sont respectées les règles de séparation des femmes et des hommes. La proximité et la mixité entre les diverses catégories de détenus en s'ajoutant à la surpopulation carcérale, ne peut qu'augmenter les risques de radicalisation et de conversion des plus jeunes et des plus vulnérables en particulier.

Pour faire face à cette situation, l'administration pénitentiaire a engagé une expérience dans 3 prisons : La Manouba, Borj El Amri et Borj Errouni. Elle consiste à mettre dans le même établissement les 3 régimes de détention (prison de détention, d'exécution et semi-ouvertes) et adopter « un nouveau mécanisme de classement et de reclassement des détenus » basé sur l'évolution de leur comportement et leur « degré de dangerosité »[93].

Sur terrain, nous avons relevé que, d'une prison à l'autre, l'évaluation, la séparation et la catégorisation des détenus varient. Ainsi, à la prison de détention du Kef (300 prisonniers dont 18 femmes et 30 jeunes de 18 à 30ans), une nouvelle classification a été adoptée au cours des années 2000 qui tente d'évaluer le comportement du/de la détenu.e selon un barème portant sur plusieurs caractéristiques. Le processus est décrit ainsi par la direction :

> *« Ici, il y a les professions, les jeunes, les longues durées (les karrakgi), les malades et les femmes. Il n'y a pas de grille spécifique, le chef de pavillon se fie à son intuition et le conseil de discipline valide cela. Ici c'est une petite prison, les détenus ne sont pas nombreux et nous sommes tout de suite informés quand il y a un problème »[94] (Prison du Kef).*

[92] Voir le Manuel de droit pénitentiaire tunisien. INPT/MJ- 2021 2éme édition, page 212-213 et le Rapport du Comité des Droits de l'homme des NU (24-4-2020)

[93] Ibid.

[94] Rappelons que cette prison n'accueille pas/plus de détenu.e.s pour extrémisme violent, donc le directeur qui venait

En fait, face à une population carcérale hétérogène et à une infrastructure limitée, l'administration pénitentiaire de cet établissement se base, dans la gestion quotidienne, aux rappels à l'ordre, contrôles et sanctions, aux dépens d'une bonne connaissance des besoins et droits des prisonnier.ère.s.

> *« Dans cette prison il nous manque l'espace pour faire de la prise en charge individuelle. Il y une mentalité qui ne croit pas qu'on puisse changer un détenu. Il n'y a pas de confiance dans ce que nous faisons et le travail social n'a aucune importance à leurs yeux alors que c'est la clé pour résoudre les problèmes des détenu.e.s ».* (Travailleur social, 40ans, Prison du Kef)

6.2. La gestion des risques d'extrémisme violent à la prison des femmes

A la prison des femmes de La Manouba, la classification et de séparation des détenues revêt la forme d'un processus basé principalement sur une série d'observations des comportements au cours des premiers mois de l'enfermement :

> *« Nous commençons par noter le comportement de la détenue dès le 1er jour par exemple si elle agitée, violente, etc. Puis au terme de 2 mois on relève toutes les observations effectuées (dépression, agressivité, violence à l'égard des autres ou d'elle-même, etc.) Selon le score obtenu, elle sera classée : très dangereuse, moyennement dangereuse ou pas dangereuse. A la suite de ce bilan, des mesures sont prises. Les terroristes classés très dangereux sont surtout à la prison de Borj El Amri ou celle de Borj Erroumi* ». (Direction, Prison des femmes de La Manouba)

Les mères incarcérées font l'objet d'un traitement particulier pour le bien être de l'enfant ou pour réduire la culpabilité de la mère : « si une détenue est agitée à cause de l'absence de son bébé de 6 mois, le personnel n'hésite pas à le faire venir pour la rassurer ».

C'est à partir de 2015 et surtout 2017 que la prison des femmes a commencé à recevoir les premières accusées d'extrémisme violent et de terrorisme. Il y avait au moment de notre enquête[95], quatorze « irhabiyettes » (expression utilisée pour désigner les femmes terroristes) dont treize en détention provisoire.

Au cours des dernières années, pour prévenir la radicalisation carcérale, évaluer, catégoriser les détenues, plusieurs méthodes sont mises à l'essai dans cet établissement. La démarche adoptée par le personnel est ajustée au fur et à mesure pour réduire les risques, assurer la sécurité et l'ordre :

> *« En 2012-2013 nous avons opté pour le regroupement des radicalisées toutes ensemble. Mais très vite on s'est rendu compte que ça ne marchait pas et qu'elles étaient sous la coupe d'une « émira ». Même en groupe de 4 ou de 2, il y avait toujours une dominante qui dirigeait et manipulait les autres, et il y avait les suiveuses. Celles-ci ne pouvaient rien faire sans son autorisation. Après cette première expérience, les autorités ont demandé de changer de méthode, nous demandant de constituer des groupes mixtes où 1 sur 3 ou sur 5 est une terroriste et les autres des prisonnières de droit commun. Ici à la Manouba*

de prendre ses fonctions ne les prend pas en compte dans le classement présenté.

[95] Le 27 Aout 2020.

nous les mettons 3 par chambre dont une terroriste ». (Assistante sociale. Prison des femmes La Manouba)

Dans la vie quotidienne de la prison, nous avons relevé que l'administration sépare les détenus suspectés ou accusés d'extrémisme violent en deux catégories : les « personnes à risques » ou « très dangereuses » (dont les radicalisées violentes) qui sont isolées des autres et ne participent pas (ou rarement) aux activités collectives et les évaluées comme « moins dangereuses » et qui ne font pas l'objet d'une séparation.

Cependant, on ne peut pas parler d'une démarche rationnelle d'évaluation individuelle qui prend en considération les risques que représenterait la détenue radicalisée, ses besoins personnels et sociaux, ses points forts, ses aspirations et tout ce qui peut orienter une intervention adéquate. Le personnel intervenant manque de formation et d'outils pour réaliser cet objectif et en est tout à fait conscient :

« Nous n'avons pas d'indicateurs pour identifier celles qui sont susceptibles de devenir extrémistes. Les agents se fient à leur observation et leur expérience personnelle. C'est la démarche adoptée par les psychologues et les travailleurs sociaux. Ils se basent principalement sur leur observation des comportements et sur la communication avec les détenu.e.s ». (Psychologue, Prison des femmes La Manouba)

A ces insuffisances s'ajoute les ressources humaines et financières limitées et l'absence de suivi-évaluation au niveau de l'application :

« Il n'y a pas de suivi car il doit se faire avec les moyens nécessaires et surtout il n'y a pas d'espace suffisant ou adapté pour appliquer cette méthodologie. Mais l'expérience est en cours, un plan-programme est tracé sur toute la journée et toutes les procédures sont prévues ». (Service d'intégration sociale - Prison des femmes)

En conclusion, on peut dire que dans la pratique, l'application du système de catégorisation se heurte à des obstacles et nous avons constaté que la tendance est plutôt au regroupement des diverses catégories de détenus : primo délinquantes, condamnées, multirécidivistes, prévenues et tous délits confondus. La situation résulte du manque de moyens, d'espaces adéquats, de personnel formé et de critères clairs.

Dans les centres de rééducation, l'administration n'a pas opté pour classer et séparer les jeunes privés de liberté, comptant sur la force les interactions, l'effet de groupe et les activités communes pour « normaliser » les comportements :

« Au CRMD de Mghira nous n'avons pas opté pour la séparation des mineures délinquantes. L'administration distingue les filles propres et les autres et nous veillons à limiter les influences négatives. Nous essayons de « recruter » celles qui sont en danger de radicalisation plutôt que de laisser aux autres la possibilité de le faire. Celles qui sont détenues pour actes terroristes on ne les sépare pas des autres, mais elles sont souvent repliées sur elles-mêmes, seules dans un coin. Au début, elles disent que tout est haram puis nous les encourageons à faire de la danse, des chansons, peu à peu elles renoncent au foulard » (Direction du centre)

Ce témoignage montre premièrement que dans le traitement des adolescentes et des femmes l'institution carcérale reproduit/maintient les préjugés et les stigmatisations de genre. Celles qui « ne sont pas propres » renvoi au délit de prostitution considéré

dans ce milieu aussi grave que l'extrémisme violent. Étiquetées et jugées sur un registre moral, les adolescentes et jeunes femmes disqualifiées, se retrouvent à la merci d'un discours radical susceptible de leur redonner l'estime d'elles-mêmes.

Deuxièmement, nous avons constaté que les prévenus « terroristes » sont l'objet de rejet de la part des détenues de droit commun. En s'auto-éliminant des activités collectives elles répondent par le rejet de la société qui les rejette. Mais l'administration intervient par une stratégie de réinsertion dissuasive et active pour tenter de les déradicaliser et réduire les risques qu'elles deviennent djihadistes.

Dans les faits, la nouvelle classification adoptée en 2017, reste à évaluer et à rationaliser. L'administration et le personnel de terrain des établissements pénitentiaires, tout en déclarant leur conviction d'améliorer les choses, déplorent l'absence de suivi, le manque de moyens financiers et surtout le surpeuplement des espaces, obstacle majeur application d'une méthodologie individuelle et ciblée.

En conclusion on pourrait dire que les efforts pour agir sur les vecteurs d'extrémisme violent en milieu carcéral se sont traduits par une volonté de changement dans l'évaluation et la catégorisation des personnes incarcérées en vue de réduire les risques et préparer la réinsertion. Mais dans les faits, les modifications restent modestes. La nouvelle classification adoptée reste floue et peu appliquée, le personnel ne dispose pas d'outils, de fiches ou d'indicateurs sur le comportement violent et extrémiste. Les intervenants qui sont en contact direct avec les personnes détenues n'ont pas reçu la formation nécessaire pour déconstruire les stéréotypes de genre et pour adopter un traitement adapté à celles qui présentent des profils (réels ou potentiels) d'extrémistes violents.

Cette situation demande la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des risques spécifiques à l'extrémisme violent qui tienne compte à la fois de la sécurité et des droits humains des détenu.e.s. Cette stratégie devrait prévoir les espaces nécessaires pour séparer les détenus et répondre à leurs besoins spécifiques, mettre à la disposition du personnel des outils scientifiques de suivi-évaluation et renforcer leurs compétences afin d'assurer un traitement individualisé des détenus et éviter la radicalisation potentielle de certains.

6.3. L'organisation de l'espace carcéral

Dans le cadre de la réforme du système pénitentiaire et rééducatif, l'administration des prisons et des centres de rééducation tente de concilier une approche sécuritaire et répressive qui cherche à identifier les risques et classer les détenus selon leur degré de dangerosité et un engagement timide avec une approche humanisée avec des peines alternatives et une réhabilitation en milieu carcéral relativement ouvert.

Plus récemment, les mouvements sociaux, la mobilisation des jeunes et les initiatives de la société civile ont critiqué l'approche répressive qui prône la généralisation des condamnations en milieu fermé, considérée à la fois peu efficace et coûteuse. Ils proposent de la remplacer par une approche plus respectueuse des droits humains qui réduirait la récidive et traite les problèmes dans leur globalité (en prison et hors de la prison).

Dans la réalité et sur terrain, dans les prisons et les CRMD objets de la recherche, on nous a signalé trois types d'espaces de rééducation/réhabilitation :

- Un espace totalement fermé pour les détenus les plus difficiles et agressifs. Certains détenus sont très surveillés ou mis

en isolement et font l'objet d'une formation spéciale (il n'y avait aucun cas de cette catégorie dans les établissements-échantillons objets de cette recherche).

- Un espace semi-ouvert : pour des jeunes en conflit avec la loi mais qui sont autorisés à participent à quelques activités hors de la prison (manifestations culturelles, colonies de vacances, congés fins de semaines, etc.)
- Un espace ouvert[96] limité à une minorité qui sont en fin de peine et après une sévère sélection.

Par exemple, Le CRMD pour garçons d'El Mourouj a adopté le second type d'espace quand le contexte s'y prête (en dehors de la période de la pandémie de la COVID 19). Le CRMD pour filles d'El Mghira, en revanche, est un « espace fermé » en raison des contraintes objectives (personnel en nombre insuffisant ou non disponible, budget limité, éloignement du CRDM des établissements d'enseignement ou de formation professionnelle ou encore des entreprises pouvant accepter des mineures). Mais nous avons constaté aussi que les filles avaient des contraintes spécifiques. Elles sont plus surveillées que les garçons, considérées plus vulnérables, car étant le plus souvent en rupture avec la famille, elles risquaient de basculer dans la prostitution.

Adoptée par de nombreux pays, l'approche de la réinsertion progressive en milieu carcéral ouvert et semi-ouvert a été mise au point par les pouvoirs publics tunisiens pour faire face à la surpopulation. Mais elle reste limitée et difficile à généraliser car les moyens humains et matériels n'ont pas suivi et la coordination entre l'institution pénitentiaire et les autres acteurs qui peuvent contribuer à la réinsertion (milieux de l'entreprise, institutions, ONG), demeure faible. C'est ce que souligne en particulier, la direction de la prison de détention du Kef :

> *« Malgré les conventions, l'environnement socioéconomique et administratif n'est pas ouvert aux ex-détenu.e.s. Le PNUD est intervenu plusieurs fois avec des psychologues ainsi que La Croix rouge et la Ligue Tunisiennes des droits de l'Homme. Mais ici, au Kef, la société civile n'est pas assez dynamique, même si elle contribue plus qu'avant 2011, lorsque la prison était un monde fermé ! ».*

6.4. Le personnel du milieu carcéral : profils et pratiques

Le corps professionnel des lieux pénitentiaires que nous avons rencontré dans le cadre de l'enquête, comprend trois catégories : Les chefs d'établissements et hauts cadres administratifs, le personnel d'intervention (éducateurs, travailleurs sociaux et assistantes sociales, psychologues, animateurs de groupe, infirmiers, médecins et dentistes, enseignants, etc.) et le personnel administratif, d'entretien et de sécurité (chargé du secrétariat, gestion, surveillance, gardiennage, cuisine, hygiène, etc.) [97].

Ce sont les directeurs et directrices qui sont principalement chargés de la mise en œuvre la politique pénale et de la réforme du système pénitentiaire, ce qui exige d'eux un certain niveau de professionnalisme et de capacités managériales. Ils/elles ont la responsabilité de mettre en œuvre les programmes de prévention de l'extrémisme violent,

[96] Selon l'observatoire en ligne du secteur de la sécurité « Les peines en milieu ouvert ne sont pas encore concrétisées pour fournir une alternative à l'emprisonnement. L'échelle des peines et la sévérité des sanctions restent encore un tabou » Marsad. *Tunisie : Réforme des prisons sous influence internationale* du 20/05/2020. Entretien de Prison Insider avec Yasmin Bouaggua

[97] Ce personnel est régi par le Décret n°2006-1167 du 13 avril 2006, fixant le statut particulier du corps des cadres et agents des prisons et de la rééducation,

de prendre des décisions et parfois des risques, d'évaluer les personnes, de diriger le conseil de discipline, de choisir les *cabranes* (chefs de chambre), de garantir l'efficacité institutionnelle, etc. Bref ils/elles ont l'obligation d'appliquer les règles législatives et les normes institutionnelles au milieu carcéral tout en conciliant problèmes sécuritaires et droits humains.

Dans le cadre de cette étude, les accords obtenus de l'administration centrale, Le Comité Général des Prisons et de la Rééducation (GGPR)[98], ont facilité les entretiens semi-directifs que nous avons eu avec les quatre directeurs (2 hommes et 2 femmes) et leurs équipes. Ils se sont déroulés dans un climat de confiance et de coopération ce qui nous a permis d'avoir des témoignages sans aucun problème.

Au cours des entretiens, les directeurs étaient unanimes pour dire que, depuis quelques années, il y a une nette amélioration du niveau d'instruction du personnel ce qui facilite l'application de la réforme pénitentiaire et les actions de prévention.

6.5. Le poids de la culture organisationnelle

Le changement de l'organisation et des pratiques carcérales n'est pas toujours facile de l'avis de tous les acteurs. Comme dans toute institution, il y a des pesanteurs institutionnelles et des résistances au changement qui freinent l'application d'une réforme à laquelle les intervenants de terrain n'ont pas forcément participé. Il y a aussi les objectifs de sécurité et de maintien de l'ordre carcéral basés sur la logique du « surveiller et punir ». Les pratiques anciennes, les stéréotypes et les stigmatisations laissent difficilement place à de nouvelles pratiques respectueuses des droits humains et de la dignité des détenus.

Le personnel qui intervient en milieu carcéral n'est pas un ensemble homogène. Les directeurs et directrices sont en majorité diplômé.e.s du supérieur, avec de nombreuses années d'expérience dans le secteur pénal.

Parmi le personnel, il y a deux profils qui correspondent à peu près à deux générations.:

- Les plus âgé.e.s ont fait souvent des études secondaires puis ont été recruté.e.s sur concours à l'Ecole Nationale des Prisons et de la Rééducation (entrée sur concours). Les femmes autant que les hommes ont acquis une formation sur le tas, au cours d'une longue carrière passée dans divers établissements de détention.
- Les plus jeunes ont moins d'années d'expérience professionnelle mais sont diplômé.e.s de l'université avec des spécialités telles que psychologie, sociologie, droit, travail social, éducation physique, informatique, formation des cadres de l'enfance, etc. Tout en se déclarant satisfaits de leur métier, la plupart disent ne pas avoir choisi de travailler dans le milieu carcéral. Hommes et femmes auraient souhaité une profession dans l'enseignement, l'informatique, le sport, les études sociales, etc.

Dans les deux générations, les hommes et les femmes nous ont paru très motivés pour réussir dans leur rôle, mettre en place les mesures relatives à la sécurité et à la prévention de l'extrémisme violent et faire face aux critiques dont le milieu carcéral est l'objet. Ceux qui travaillent avec les mineur.e.s s'interrogent sur leur rôle, sur des exigences apparemment « contradictoires ». Comment « humaniser la peine », répondre aux

[98] En février 2020, l'ancienne Direction Générale des Prisons et de la Rééducation au sein du Ministère de la justice (DGPR) devient «Comité Général des Prisons et de la Rééducation» (GGPR).

besoins des détenus et en même temps imposer l'ordre et la sécurité :

> *« On doit être fort, avoir de la personnalité, des connaissances en matière de santé et être au courant des événements à l'extérieur pour être en mesure de répondre à leurs besoins car nous représentons l'autorité et surtout nous devons tenir nos promesses. Le jeune doit avoir pour nous de la considération et notre réussite est relative. Ici nous ne sommes pas dans un jardin d'enfants et la relation n'est pas familiale contrairement à ce qu'on veut nous faire croire » (Surveillant CRMD)*

Pour réussir et être au niveau des attentes des détenu.e.s, de l'institution, et des familles, les professionnels du milieu carcéral qu'ils soient hommes ou femmes, puisent dans le réservoir des modèles dominants et forcément genrés : plutôt masculin quand il s'agit du charisme et de l'autorité, plutôt féminin quand il privilégie l'écoute et l'empathie :

> *« Nous les hommes nous représentons pour le jeune le père, le policier ou l'Etat (el hakem). L'âge a son importance et les plus âgés parmi nous sont les plus respectés. En plus il y a une différence entre hier et aujourd'hui car les jeunes connaissent mieux leurs droits et les valeurs » (un travailleur social, la cinquantaine)*

> *« J'ai 24 ans d'ancienneté, je n'ai pas d'expérience avec les jeunes car j'ai travaillé surtout à la prison des femmes de La Manouba. Je pense que dans ce milieu les femmes réussissent mieux, elles ont plus d'écoute et sont plus compatissantes, c'est pour cela qu'elles sont plus appréciées, les jeunes m'appellent oumi (ma mère) » (Assistante sociale, 24 ans d'ancienneté)*

Pour renforcer les rôles professionnels face aux nouveaux défis, des formations sont fournies dans des domaines tels que : la sécurité et la prévention du risque terroriste, le suivi et la réinsertion en milieu ouvert, la communication, la gestion de conflits et la médiation, le traitement de la toxicomanie, etc. Plusieurs organismes y participent parmi lesquels l'UNICEF, OMCT, DECAF, AECID. Des voyages d'étude dans d'autres pays ont permis aux chefs d'établissements de découvrir les bonnes pratiques de prise en charge et de prévention de l'extrémisme violent dans différents contextes[99]. Mais, le renforcement des compétences, malgré son utilité, ne suffit pas à contrer le poids de la culture organisationnelle. Le processus de formation n'est qu'à ses débuts et ne bénéficie pas à ceux qui en ont le plus besoin, ceux qui sont en contact direct avec les détenus, les radicalisés réels ou potentiels. Ces derniers doivent connaître les interventions psychosociales, savoir traiter les questions identitaires, dissuader ceux et celles qui font l'apologie de la violence et savoir orienter vers un désengagement de l'extrémisme violent et vers une réinsertion réussie.

[99] Rappelons aussi qu'en 2015, le ministère de la Justice et la DGPR ont organisé des sessions de formation de courte durée en management administratif à l'École Nationale d'Administration au profit des cadres de la direction générale des prisons et de la rééducation pour les initier aux techniques de commandement, d'organisation et de gestion administrative et financière. Plusieurs cadres de l'administration pénitentiaire ont déclaré également que depuis 2015 des voyages pour formation ont été organisés dans plusieurs pays (France, Hollande, USA, Espagne, …). Les prisons de La Manouba, Borj Erroumi et Borj El Amri, sont citées comme établissements pilotes pour innover en matière de gestion du milieu carcéral et de prévention de l'extrémisme violent. Mais, selon les psychologues et les travailleurs sociaux (participant l'enquête) les besoins en formation continue sont encore importants.

6.6. Rôles et responsabilités : travailler en équipe et contrôler ses émotions

Nous avons relevé aussi que la responsabilité en milieu carcéral implique un fort travail émotionnel et le professionnel doit savoir contrôler ses émotions que ce soit avec des détenus mineurs ou adultes. C'est une condition jugée nécessaire pour « identifier et décoder les émotions des détenu.e.s». Cette compétence fait partie du rôle des responsables et surveillants pénitenciers exerçant dans les pénitenciers et centres de rééducation en raison du choc carcéral et de la vulnérabilité liée à l'emprisonnement. Dans le travail quotidien, le personnel de ces institutions tente de s'imposer une discipline : masquer ses émotions, se montrer objectif, faire preuve d'empathie mais en même temps de neutralité. Ce contrôle de soi est un mécanisme d'évitement des sentiments qui peuvent être en contradiction avec les règles professionnelles de ce milieu et en premier l'autorité :

> *« Ce qui me plait dans ce métier c'est l'humanité et surtout de travailler avec les femmes. Mais je ne reste objective, j'applique le droit, je ne peux pas me permettre d'être émue par les cas. Je suis le leader et j'ai des collaboratrices, donc je dois contrôler mes émotions ». (Cadre de direction, prison des femmes)*

Sur terrain, la vie quotidienne dans les prisons et les CRMD apparaît comme un travail d'équipe à la fois horizontal et collectif. Les directeurs coopèrent avec les surveillants, les agents de détention et les autres acteurs dans un esprit de solidarité. On sait, selon des recherches effectuées dans d'autres pays que le travail en équipe caractérise les métiers où il y a contact avec des publics sensibles. Dans un milieu professionnel comme les prisons, le stress, la peur, les conditions de travail difficiles ainsi que les contraintes du métier génèrent une charge mentale voire une certaine souffrance. Le travail d'équipe joue alors le rôle d'une stratégie collective de résistance et de maîtrise des émotions.

Des prisons sont données comme exemple de réussite et de bonne gestion : celle de Borj Erroumi, où les surveillants, formateurs et animateurs disposant d'une marge de liberté dans leur travail, ont su communiquer et établir une relation de confiance avec les détenus, imposer le respect réciproque, et le sens des responsabilités chez les prisonniers.

Certains chefs d'établissements pénitentiaires soucieux d'une politique pénitentiaire qui préservent la sécurité et respecte les droits humains n'hésitent pas à rappeler à l'ordre les surveillant.e.s quand ils/elles se permettent d'abuser de leur autorité surtout à l'égard des « terroristes ». C'est ce que déclare un haut cadre administratif de la prison des femmes :

> *« Je pense que les surveillantes doivent faire preuve de respect envers toutes les détenues sans exception, faire respecter l'uniforme et prendre de la hauteur… Je leur dis que nous sommes tou.te.s des citoyen.ne.s. Je leur dis aussi qu'il faut avoir la confiance des détenues, ne pas hésiter à leur donner une 2ème chance, respecter leur dignité ».*

Le corps médical et surtout les infirmiers présents dans le quotidien semblent les plus exposés aux tensions car leur nombre est limité et les besoins des détenus en matière de santé physique et mentale, de repérage des maltraitances qu'ils/elles auraient subi, ainsi que leur de prise en charge médicale sont importants :

> *« C'est moi qui prends tout lorsque le médecin ou le dentiste sont absents. Il y a un médecin*

pour les 3 prisons du gouvernorat et quand il est en congé, nous sommes pris au dépourvu. Avec la pandémie de la Covid-19, je suis harcelé par les détenus. Nous manquons d'équipement (même pas un bureau et une chaise) et les médicaments ne sont pas toujours disponibles. Pour soulager les détenus il nous arrive d'acheter nous-mêmes les médicaments » (Infirmier, responsable du service médical. Prison du Kef)

Les problèmes de gouvernance interne, sont présentés comme des obstacles majeurs pour le travail quotidien et la réhabilitation des personnes incarcérées. Les relations professionnelles dans l'espace carcéral peuvent devenir un problème en raison des mauvaises conditions de travail, des contraintes administratives de la répartition arbitraire du travail, des conflits avec la hiérarchie, et de la prise de décision unilatérale :

« J'étais dans le travail social et par décision du directeur j'ai été muté. On travaille sur un poste et, à tout moment, on peut être muté sans aucun préavis. Parfois il n'y a plus personne dans le service. Il m'est arrivé de travailler la nuit ou même de remplacer le médecin » (Surveillant. Prison de prévention du Kef)

« L'institution carcérale en Tunisie a beaucoup de côtés négatifs et en particulier au niveau de la prise de décision. Les agents ne se sentent pas libres dans leur travail, ils doivent toujours demander à leur supérieur qui décide seul et dispose d'un de pouvoir illimité sur les agents » (Assistante sociale. Prison de prévention du Kef)

Dans les équipes carcérales, les conflits entre les générations ne sont pas rares, ils montrent qu'il n'y a pas une vision commune pour ce qui est des objectifs et de l'approche de la prise en charge des catégories de détenus. Les aîné.e.s se considérant plus engagé.e.s et ayant « le sens du devoir », reprochent aux plus jeunes d'être trop proches des détenus, leur demandent de contrôler leur langage, de savoir faire face à l'agressivité et aux insultes des détenu.e.s et considèrent qu'«ils/elles ont tout à apprendre ». Les plus jeunes affirment que « les temps ont changé » et que les plus âgés sont paternalistes et n'évoluent pas assez vite. Ils/elles souhaitent disposer d'une marge de liberté, éviter l'épuisement professionnel, participer aux décisions concernant l'organisation du travail et innover en matière de traitement des détenu.e.s.

Nous avons relevé que certains professionnels font face à des conflits de rôles et des injonctions contradictoires, ce qui crée des tensions et impacte leurs relations avec les détenus. L'obligation de respecter les normes administratives (horaires de travail en particulier) rigides et la disponibilité ou souplesse qu'exige la pratique professionnelle sont des exemples :

« Dans cette prison, on n'a aucune marge de liberté pour faire mieux et plus, et surtout on ne décide de rien. Pour l'administration, la rentabilité c'est commencer et finir à l'heure, l'intérêt des détenus passe après. Le travailleur idéal est une machine. (Agent de détention, 40ans, Prison du Kef)

« Nous avons deux casquettes : éducation et sécurité et c'est la deuxième qui l'emporte souvent. La fouille et la surveillance, c'est ce qui compte pour eux. L'essentiel c'est que les 50 restent 50. Je vous donne 50, vous me rendez 50 c'est-à-dire qu'il n'y a pas de fugue ». (Surveillent, CRME d'El Mourouj)

Nous avons mentionné que la formation professionnelle et le renforcement des compétences du personnel carcéral restent encore insuffisants surtout pour le personnel de base. Les conseillers et surveillant.e.s y reviennent plusieurs fois dans leurs propos. Le modèle évoqué est toujours celui des

nouvelles prisons espagnoles pour citer l'espace « adapté », la compétence du personnel et le principe du « temps rempli ». Ils soulignent les effets positifs de la formation professionnelle (acquisition d'apprentissages utiles pour la réinsertion) et du travail des détenus (réduction de la violence et responsabilisation). Le personnel du pénitencier du Kef, cite aussi comme exemple de bonne gestion carcérale, la prison décloisonnée du Sers, située dans une zone agricole du gouvernorat du Kef et dans laquelle plusieurs avaient exercé précédemment: « Au terme d'une journée de travail le détenu est fatigué et cherche à se reposer. De plus, le travail le valorise, il se sent libre et gagne de l'argent ».

Le personnel des CRMD évoque aussi les difficultés spécifiques dans le traitement et la prise en charge des mineurs en conflit avec la loi et l'attention particulière aux mineurs radicalisés potentiels. Les plus jeunes sont conscients que la prise en charge des mineurs et des jeunes en difficulté est une question éminemment politique, dont la prise en charge incombe à plusieurs acteurs (Familles, institutions, société civile, etc.). Ils/elle affirment aussi que, « aujourd'hui, l'observation et le traitement des enfants en conflit avec la loi est une science et nous devons l'acquérir par la formation continue ». Les difficultés évoquées renvoient au savoir-faire et à la formation qui devrait à la fois respecter les droits du jeune, les règles de l'enfermement et les droits de l'intervenant.e :

> *« Ici nous avons des enfants qui nous agressent. Comment pouvons-nous faire ? Nous n'avons aucun moyen. La loi est vague, nous utilisons ce qui est considéré comme « nécessaire » pour contrôler et intervenir « quand il le faut » et surtout avant qu'il y ait de la violence.* Notre travail est vraiment difficile. (*Educateur, CRMD d'El Mourouj)*

Pour mener à bien toutes ses tâches, le personnel de terrain ne dispose pas toujours d'une formation en communication, d'une connaissance des abc pour faire face à un.e jeune quand il/elle est en crise ou en risque de radicalisation. Dans le cas des mineurs victimes ou auteurs de viol, le/la psychologue ou l'éducateur/l'éducatrice ne sait pas comment assurer une prise en charge individuelle ou ne peut pas le faire en raison de l'effectif important et des nombreuses tâches.

Enfin les difficultés causées par la pénibilité du travail continuel de contrôle et de surveillance, l'expérience de l'enfermement dans un espace clos, les contraintes relationnelles sont sources de souffrance, d'épuisement professionnel et de troubles psychosociaux chez le personnel (de surveillance notamment). Aussi, pour certains, l'idéal serait de « faire une carrière de 25 ans, 15 ans avec les détenus et 10 ans dans l'administration et partir à la retraite à 50ans ».

La situation de ce corps professionnel et leur statut,[100] explique qu'après 2011, les agents des prisons et de la rééducation ont revendiqué à plusieurs reprises l'amélioration de leurs conditions de travail et la revalorisation de leur statut qu'ils considèrent comme conditions du respect des droits fondamentaux en prison[101].

[100] La DGPR déplore la faible attention portée à l'amélioration des conditions de travail des personnels pénitentiaires, alors que celles-ci sont particulièrement précaires. Selon le rapport alternatif pour l'examen du VIème Rapport périodique de la Tunisie par la Comité des Droits de l'Hommes. ESF/LTDH/OCTT/OMCT (2020)

[101] «Longtemps confiné dans l'anonymat du fait de la nature de son activité en milieu carcéral, les difficultés de cette profession n'ont pu être exposées qu'après le 14 janvier 2011. Son mouvement syndical a dénoncé les conditions sociales et matérielles dans lesquelles s'exerce cette profession et qui n'ont pas trouvé de solution auprès des autorités de l'époque». (Source: Vision stratégique de la réforme du système judiciaire et pénitentiaire 2015-2019. Page 32.)

6.7. Exercer en milieu pénitencier : entre vocation et stigmatisation sociale

Le choix du métier dans le domaine carcéral répond parfois à une tradition familiale. Plusieurs surveillant.e.s et autres acteurs professionnels sont venus à ce métier parfois contre les préjugés négatifs. C'est le cas par exemple des psychologues, des travailleurs sociaux et des éducateurs. Une des psychologues qui travaille avec le bureau du greffe sur le dossier pénal des détenues illustre ce profil. Elle déclare :

> *« J'ai fait des études de psychologie parce que je voulais aider et orienter et j'ai été reçue au concours. Je suis contente de porter l'uniforme. J'aime écouter et soulager les autres, leur donner de l'espoir. Ce que je n'aime pas cependant ce sont les rapports, les circulaires, les demandes administratives. On m'a dit que c'est un métier dévalorisé mais je ne regrette pas et j'ai beaucoup appris. Je le conseillerais aux jeunes » (Psychologue. Prison des femmes La Manouba)*

Venant de la sociologie, une des formatrices a également fait carrière dans le secteur par des stages dans différentes prisons et centres de rééducation du pays. Avec les années passées, elle évalue le fruit de son travail en ces termes : « Quand je revoie d'anciennes détenues qui n'ont pas récidivé je suis tellement heureuse. Mais malheureusement ce n'est pas le cas des jeunes délinquantes qui reviennent souvent ». Son séjour d'une douzaine d'années à la prison des femmes de La Manouba lui a permis d'acquérir du savoir-faire et de maîtriser ses relations avec les professionnels de l'institution carcérale. Son rôle est l'accompagnement social des détenues. Elle dit que les détenues sont agressives au début de leur détention mais elle explique cela par le « choc carcéral » et la privation de liberté.

Pendant longtemps l'image sociale de ceux et celles qui exerçaient en milieu pénitentiaire était associée à la répression politique, aux actes de torture [102]. Malgré les espoirs liés changement de contexte, les intervenant.e.s, doivent continuer à lutter contre les représentations sociales négatives par rapport à la police, à la prison et à l'uniforme,:

> « Même après 2011, rien *n'a changé. Les médias surtout continuent d'insister sur les victimes de la police et sur les abus ». « Quand j'ai commencé dans ce métier c'était terrible, j'avais peur de l'image que je devais porter. … Nos agents travaillent parfois 24h/24h mais dès que l'une d'elle a un geste ou une parole de colère on ne lui pardonne pas »* (Cadre administration carcérale)

> *« Avant de travailler ici, j'avais des préjugés et je ne parlais à personne. Mais j'ai trouvé que sauver les jeunes passe avant les personnes. En 2011, l'institution carcérale s'est ouverte au public. Nous avons tous remis en cause nospréjugés* » (Jeune éducatrice chargée des relations avec les ONG, de l'organisation de manifestations et d'excursions)

La prison étant un prolongement de la société, elle n'est pas non plus à l'abri des stéréotypes et des discriminations de genre qui, au contraire s'amplifient en milieu carcéral. Nous avons remarqué cela parmi les détenues mais aussi parmi le personnel. Les

[102] Dans une enquête de l'INPT (2018), auprès de 3339 citoyens de plus de 18 ans portant sur "Le regard des Tunisiens sur la torture ", nous relèvons que 47,93 % des personnes considèrent que les agents des prisons pratiquent encore la torture.

femmes qui travaillent dans le milieu carcéral, les surveillantes en particulier, ont une image sociale très négative. A plusieurs reprises dans l'enquête, elles ont déclaré être victimes de stigmatisation sociale presque « comme les détenues » :

> *« Une femme, même en détention préventive avec une présomption d'innocence, fait déjà l'objet d'un jugement social négatif. La détenue doit expliquer et justifier à toute la société ce qu'elle a fait. Même la surveillante d'une prison est mal vue, elle n'est pas respectée et ne trouve pas de mari, tout comme la policière qui fait respecter l'ordre dans la rue. Ce sont des femmes qui font peur, alors que les hommes en détention sont vus comme des victimes » (surveillante. Prison de la Manouba).*

Ces propos portent un autre message: la force des résistances sociales qui freinent l'entrée des femmes dans des métiers masculins qui, de surcroît, font usage de la force ou des armes.

07
Les jeunes: délinquants ou enfants menacés

Les jeunes constituent un acteur majeur à prendre en considération quand on traite de l'extrémisme violent, à la fois comme victimes et comme auteurs. L'actualité nous apprend tous les jours que, dans différentes régions du monde, les groupes terroristes engagent de plus en plus de jeunes à différents niveaux de leurs interventions. Beaucoup de jeunes tunisiens n'échappent pas à cette menace de l'extrémisme violent, soit comme victime instrumentalisée dans leur pays soit en quittant les pays «fascinés» par le Jihad dans des zones de conflits.

Les intervenants dans les CRMD sont conscients des enjeux que représente l'enrôlement des adolescents et des jeunes par les réseaux djihadistes :

> *« Les jeunes délinquants sont des victimes ! Dans les régions du pays où il y a des menaces terroristes, les adolescents sont recrutés pour transporter des vivres, 3 fois par jour contre 50 DT. A un moment donné, le jeune est trop impliqué alors il se sent piégé. Ceux qui l'ont recruté lui disent qu'il risque 10 ans de prison. Il finit par les rejoindre. Certains adolescents sont même exploités sexuellement par des pédophiles ou pour vendre de la drogue ou encore ils sont drogués puis convertis en dealers. Le choix des réseaux porte sur des jeunes garçons d'apparence présentable (beaux, bien coiffés) pour ne pas attirer l'attention…En arrivant au centre les mineurs accusés de terrorisme ne veulent même pas regarder le personnel féminin mais peu à peu ils changent, nous les prenons en charge avec les droits communs pour faire des activités comme la danse et le chant. » (Un éducateur CRMD d'El Mourouj)*

La dynamique à l'œuvre qui mène les adolescents et les jeunes à l'extrémisme violent débute bien avant leur entrée dans les lieux de privation de liberté. Elle prend racine dans les préconditions sociales et familiales, dans le contexte politique et économique et dans l'image que la société tunisienne construit de la jeunesse.

7.1. Pré conditions sociales et facteurs de risques de l'enfermement des mineurs

Pour protéger les jeunes de la délinquance et des risques de récidive, des études ont été menées ces dernières années pour mieux connaître cette population. En nous référant à celle de l'UNICEF (2016)[103], nous relevons que le processus qui mène les jeunes à la délinquance et à l'extrémisme violent

[103] Pierre-Noël Denieuil, Abdelkhalek Bchir, Houda Laroussi, Synda Koundi. «Appui à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie de communication – justice juvénile». Rapport d'état des lieux, baseline. Enquêtes effectuées dans les gouvernorats de La Manouba et de Gabès. UNICEF 2016. Page 4.

peut commencer très tôt et impliquer la famille, l'école et le quartier.

Plutôt que de parler de mineurs délinquants (13-18ans), les chercheurs de cette étude préfèrent parler d' « enfants en conflit avec la loi» ou encore d'enfants menacés résistants ». Le conflit avec la loi caractérise « le franchissement d'un « seuil » par un enfant menacé, et que l'enfant en conflit avec la loi qui s'en est sorti, reste à tout moment, jusqu'à 18 ans, un « enfant menacé »[104].

Ces enfants sont le produit de trois milieux d'influence : la famille, l'école et le quartier qui constituent tous les trois des lieux de socialisation où l'enfant et l'adolescent découvrent les normes sociales de référence. Confrontés à des contraintes, à des traumatismes, voire à des dangers dans ces trois milieux de vie, les jeunes résistent différemment, de manière plus ou moins positive. Certains peuvent même devenir résilients et retrouver leur place dans la société, d'autres au contraire, sans ressources et sans appuis, glissent vers la délinquance.

Le vécu familial : violences et discriminations

La majorité des détenu.e.s jeunes ont une vie marquée de contraintes et de privations. Ils/elles ont grandi dans un milieu familial où se mêlent violences, pauvreté, marginalité et discriminations de genre. On sait que 80% des enfants tunisiens subissent des violences dans leurs familles (UNICEF 2019). Les entretiens avec les détenu.e.s témoignent de cette violence à la fois physique, verbale, psychologique et même sexuelle qui détruit toute image positive de soi. A un âge où ils/elles construisent leur identité, les adolescent.e.s sont l'objet de contrôle excessif, de privations de sortie dans l'espace public « lieu de tous les dangers » et même objets d'exploitation économique :

> *« Mes parents sont sévères, ils ne me laissent pas sortir, je suis battu par mon père et par ma mère, je n'ai pas d'argent de poche. Ma mère aussi est souvent battue par mon père. Ce dernier a aussi à sa charge sa vieille mère ». (Mineur, 17ans CRDM d'El Mourouj)*

> *« Ma mère me battait toujours et montait mon père contre moi. Dès qu'il rentrait le soir il me battait. Elle me violentait pour m'obliger à porter le voile comme elle, mais je refusais. Ma sœur aînée a été battue comme moi, alors elle a fini par fuguer » (Mineure, 17 ans, au CRMD d'El Mghira depuis 1 an, mère ouvrière agricole, père décédé. Elle n'a pas pu assister à l'enterrement)*

Quand les violences sexuelles et la détresse émotionnelle subies dans la famille, sont associées au crime d'inceste, les victimes, souvent des filles, vont jusqu'à supprimer l'agresseur le père, le frère, l'oncle ou le grand père. Les mineures qui ont eu ce parcours de maltraitance et de domination masculine finissent souvent dans la rue ou dans la prostitution. En témoignent ces déclarations d'une responsable d'un centre de rééducation, par ailleurs bien informée et engagée dans l'application de la nouvelle loi sur la violence (Loi 58-2017) :

> *« Aujourd'hui nous pouvons parler de violence physique et de harcèlement sexuel dans la famille tunisienne. Ce que nous observons ici, ce sont des mineures qui se prostituent et pour se nourrir mais aussi pour avoir internet sur leur téléphone portable. Pour ces enfants, la solution facile c'est la prostitution, les braquages, les vols. Les familles n'informent pas la police quand leur fille fugue. Mais quand elle recommence, ils la mettent dehors. Les juges sont indulgents avec elles pour ne pas les stigmatiser, et malgré nos conseils, elles récidivent et reviennent parfois le lendemain de*

[104] Ibid.

leur sortie. C'est un cercle vicieux » (Directrice du CRDM d'El Mghira)

Ce témoignage montre que le parcours des filles est un cumul d'oppressions, de marginalité et d'exclusions (violences, abus sexuels, exploitation économique, humiliations, délinquance et récidive) qui les rend particulièrement vulnérables à toutes sortes de tentations dont l'extrémisme et la violence.

Se référant à leur longue expérience, les acteurs pénitentiaires sont unanimes en rappelant cela :

> « *Dans notre société la fille n'est pas accueillie et acceptée comme le garçon. La fille est maudite (expression citée plusieurs fois au cours de l'entretien). Souvent elle ne sort pas, elle doit travailler toute la journée, il faut toujours l'occuper, elle mange les restes ou presque rien. Vous connaissez le proverbe : deux vipères dans un trou valent mieux qu'une fille à la maison ! Les filles accumulent beaucoup de haine et ont beaucoup de complexes (nœuds en arabe) physiques, moraux, etc. Tout leur corps est malade. Parmi nos détenues, certaines ont tué leur frère parce qu'il les écrasait. D'autres attendent que quelqu'un ou quelque chose viennent les sauver. Aussi, nous travaillons beaucoup avec les familles* » (Assistante sociale. Prison des femmes de la Manouba)

Les adolescentes (comme les détenues adultes) condamnées pour des délits de droit commun sont souvent reniées, voire punies par leurs familles et reçoivent rarement des visites :

> *« J'ai reçu une seule fois la visite de ma sœur aînée. Je n'ai presque pas de relations avec le reste de ma famille, chacun pour soi, et les voisins aussi. Je suis ici pour 10 ans mais je finirai bien par sortir » (Mineure, 17 ans,7ème année primaire, condamnée pour un double meurtre de personnes de la famille)*

Pourtant certain.e.s mineur.e.s ont été arrêté.e.s par solidarité ou complicité avec les parents et pour avoir pris à leur compte des délits accomplis par la mère ou le père dans l'espoir qu'étant mineurs ils ne seront pas jugés.

Des pères absents, violents ou disqualifiés

Ce qui frappe également dans les histoires de vie des adolescent.e.s en détention c'est l'image négative ou l'absence du père. Souvent au chômage, vivant de petits boulots ou incarcérés, les pères ont perdu leur autorité aux yeux de leurs enfants et de leurs épouses. Ils se sentent disqualifiés et cherchent à s'imposer par la violence. Le parcours de cette adolescente de 15 ans illustre les étapes qui mènent la plupart des jeunes à la délinquance :

> *« Ma relation avec mon père était très tendue, il était très violent et me battait sans aucune raison. Ma mère aussi était souvent battue. Quant à ma grand-mère, elle ne cessait de me répéter : tu seras comme ton père, un rat de prison ! J'ai commencé à penser à la prison, j'ai quitté l'école et puis j'ai fugué. Je passais mes nuits dans la rue. Je dormais dans la station de métro de Barcelone et c'est là que j'ai connu deux filles. C'est avec elles que j'ai appris à faire un braquage et à ouvrir les portes du métro en marche. Avant, je ne prenais jamais d'alcool, mais j'ai fait comme elles, je buvais, je fumais et je consommais de la drogue (Zatla et extasie). Parfois je revenais à la maison pour voir ma mère. Elle pleurait et mon père me battait alors je retournais d'où je venais. J'ai été arrêtée plusieurs fois. Mon père ne venait pas me chercher et je me retrouvais de nouveau dans la rue » (Mineure, 15 ans, 4ème année primaire)*

La pauvreté des parents, leur faible niveau d'instruction, leur capacité limitée à se projeter dans l'avenir, leur comportement violent ou la consommation de stupéfiants sont des facteurs de risque pour la délinquance des enfants. Il semble aussi que les jeunes qui accomplissent des délits ont des parents qui sont à la fois surprotecteurs et laxistes, faisant preuve tantôt d'une autorité abusive (punitions et contrôles) et tantôt de négligence et de laisser-faire. Les résultats de notre enquête confirment ce que l'on sait par d'autres études[105] : la « sur-délinquance » des enfants issus des familles dites défavorisées est provoquée moins par la pauvreté que par d'autres facteurs de risque comme la mauvaise éducation, les problèmes familiaux, la stigmatisation sociale ou l'expérience carcérale d'un des deux parents. Il nous semble aussi important de souligner qu'à un âge où les adolescent.e.s ont besoin de modèles d'identification et de repère identitaires pour se construire ils/elles se retrouvent seul.e.s contre tous.

Aussi, la questionque se pose souvent le juge pour enfants quand il s'agit d'aménager la peine ou d'évaluer le risque de récidive ou de radicalisation potentielle, c'est comment restituer l'enfant ou l'adolescent à sa famille quand elle ne peut assurer ses fonctions d'éducation et de préparation à l'âge adulte ou quand cette famille n'existe pas et que l'adolescent.e est dans la rue?

Nous avons constaté sur cet aspect, le travail important de rapprochement que font les professionnels des CRMD et des prisons pour reconstituer le lien social fragilisé ou rompu par la détention et réinsérer les jeunes dans leur famille :

> *« Il arrive que l'assistante sociale fasse des recherches pour contacter la mère célibataire d'un jeune délinquant de 15 ans afin qu'il la connaisse. On encourage un autre à rendre visite à son père incarcéré et à lui amener le couffin. Un des jeunes a rendu visite à sa mère détenue à la prison de La Manouba mais il est déçu, car une fois dehors elle n'est pas venue le voir. Le 27ème jour du Ramadan nous invitons les familles des jeunes au centre »*

Le déficit de contrôle familial ou la démission des parents prédisposent à l'échec scolaire et laisse la place à la socialisation de rue, aux risques de déviance et de recrutement par des groupes criminels ou d'extrémistes violents.

La scolarisation : parcours tronqués, échecs et humiliations

La majorité des détenu.e.s objet de notre enquête ont un faible niveau d'instruction. Il ne dépasse pas souvent la 7ème année primaire. Sur les 20 enquêté.e.s, l'un a fait deux années de secondaire et un autre a obtenu un diplôme de «bac plus deux». Les détenus de sexe masculin avaient abandonné les études avant leur arrestation. Le décrochage scolaire a eu lieu soit après plusieurs échecs, soit après une exclusion pour actes de violence, vols, consommation de stupéfiants :

> *« J'ai eu un problème avec le directeur. J'avais un copain comme un frère et on s'absentait des cours. J'ai fini par être renvoyé même si mon corps est propre (ma andich ousakh (sous-entendu je ne me drogue pas). Le directeur m'a accusé de voler des téléphones aux jeunes de 7ème année et de les empêcher d'aller en classe* » (Mineur, 18 ans. 9ième année)

Le décrochage scolaire forcé a aussi pour cause une mise au travail précoce des adolescents surtout des

[105] Voir notamment «La pauvreté est-elle la cause de la délinquance ? » de Laurent Lemasson, dans la revue Notes et synthèses de l'Institut pour la justice n°45 Déc. 2017.

filles qui réussissent mieux leur scolarité que les garçons : Ils/elles sont retiré.e.s de l'école pour accomplir des travaux domestiques ou pour travailler au profit de la famille, souvent dans des conditions d'exploitation et d'humiliation extrêmes.

C'est ce que révèlent les propos de ces adolescent.e.s :

> *« J'ai arrêté mes études et j'ai commencé à travailler matin et soir : de 9 h du matin à 4h heures de l'après-midi. Je coupais les figues pour une usine agroalimentaire et je faisais le ménage. De 11h du soir à 5h du matin je coupais aussi les tomates. Je gagnais beaucoup d'argent, jusqu'à mille dinars pendant les vacances d'été. Mais ma mère me prenait tout et je devais me taire. Elle ne m'achetait que ce qu'elle voulait et rien pour me faire plaisir. Je voulais revenir en classe et je voyais mes amies de temps en temps. » (Mineure 17 ans, 8ième année, milieu rural, arrêtée pour meurtre)*
>
> *« J 'ai abandonné l'école et j'ai travaillé avec un forgeron. Mais j'ai vite quitté car il me donnait 60 Dinars par semaine c'était humiliant (tmarmid)... Depuis l'âge de 13 ans, j'ai travaillé avec mon père dans l'agriculture, puis dans le bâtiment. J'ai beaucoup regretté d'avoir abandonné l'école. » (Mineur 17ans, 7ème année, arrêté pour vol d'un téléphone)*
>
> *« On était une famille, puis mon père a décidé de divorcer, j'étais obligé de quitter l'école pour travailler et aider ma mère qui est femme de ménage. J'ai commencé à travailler dans un café où je passais la journée à laver les verres. » (Mineur, 16 ans, en détention provisoire depuis 7 mois, suspecté de vol avec effraction de domicile)*

L'administration des CRMD reproche à l'école de ne pas jouer son rôle socio-éducatif comme avertir les parents des absences de leurs enfants, de les laisser dans la rue pendant les heures creuses, de les exposer aux réseaux de dealers et à la consommation de drogue[106]. Ils critiquent aussi les parents qui ne surveillent pas la conduite des leurs enfants ou les exploitent économiquement. La double défaillance de l'école et de la famille est attestée par plusieurs jeunes :

> *« Nous étions une trentaine en classe, il y avait souvent des grèves et les grands venaient nous obliger à quitter la salle de classe. Privée d'éducation et de camarades, je passais mes journées à la maison. Ma mère m'obligeait à faire toutes les tâches domestique ; Je ne pouvais plus me concentrer sur mes études. » (Mineure, 17 ans, 7ème année primaire CRDM d'El Mghrira, arrêtée pour consommation et vente de stupéfiants)*

Mais, quelle que soit la cause de l'échec et du décrochage scolaire (abandon, retrait, ou arrestation), tous les jeunes ont exprimé des regrets, vivant leurs échecs comme une humiliation et souhaitant pouvoir reprendre des études ou faire une formation professionnelle.

L'échec scolaire réduit « l'espace des possibles » alors que le milieu éducatif pourrait jouer un rôle important pour prévenir et lutter contre la délinquance ou contre l'extrémisme violent en renforçant la résilience, en développant l'esprit critique et en évitant de stigmatiser certaines catégories sociales en les considérant comme des jeunes « à risque ».

Les lieux d'enfermement pour mineurs sont conçus comme des institutions de rééducation, censées offrir aux adolescents l'éducation que leurs parents, par

[106] Pour les filles, ce délit arrive en premier avant la prostitution puis le vol.

défaillance ou par manque de sens moral, n'ont pas pu leur garantir. Des efforts sont fournis par les CRMD, pour donner aux mineur.e.s une deuxième chance, pour reprendre des études, acquérir une formation professionnelle et un diplôme, mais les moyens et les ressources sont limités,

7.2. L'enfermement des jeunes entre résignation et résilience.

Les adolescents de 13-18 ans qui ont accompli des délits plus ou moins graves sont considérés comme la frange récupérable de la population carcérale et font l'objet de nombreux programmes de prévention de l'extrémisme violent et de la délinquance.

Les nouvelles normes juridiques relatives à la justice des mineurs et à leur détention, insistent sur l'importance que, l'enfermement des mineur.e.s doit accorder à la rééducation, à la formation, à la « resocialisation » et au respect de leurs droits et dignité, en tant que conditions incontournables pour prévenir de l'extrémisme violent et réussir la réinsertion.

C'est dans ce but, que les organismes internationaux apportent leur soutien à la réforme de la justice en Tunisie, en finançant des études et en mettant au point des programmes et des projets pour prévenir l'extrémisme violent.[107] L'UNICEF et l'UNESCO font partie de ces organismes. Ils partent de l'hypothèse que l'accroissement de la résilience et de l'autonomisation des jeunes dans les centres de rééducation leur permettrait de résister à toute forme de manipulation, les empêcherait de participer à des mouvements violents et les transformerait en agents de changement positifs.

Mais cette hypothèse n'est pas confirmée dans les faits. Une étude récente de *l'UNICEF,* révèle que le séjour des mineurs dans les centres spécialisés dure en moyenne 2,7 mois et peut se prolonger jusqu'à 4 mois, comme à Médenine ou au Kef. Mais, au cours des 12 ou 18 mois suivant leur libération, 25% des mineurs récidivent. Ce taux atteint 39% à Ben Arous. Ce que soulignent les conclusions de l'étude c'est aussi que beaucoup de jeunes contestent l'efficacité de l'enfermement dans des institutions comme les Centres d'observation, de protection sociale ou la prison, affirmant que «la prison n'est pas une solution, pour les jeunes. Plusieurs y ont été insérés 5 à 6 fois, mais ils s'y sont habitués. En plus, la corruption y est pratiquée, ils peuvent récupérer des choses (joints, cigarettes, etc.) » (Propos d'un adolescent)[108]. Nous avons retrouvé ce constat dans les entretiens avec les mineurs dans les CRDM, objet de notre enquête.

Sur terrain, nous avons relevé le travail important fait par les professionnels à la fois sur le plan humain et technique, avec les populations les jeunes :

> *« Les jeunes que nous avons vus ont des parents âgés qui ne les comprennent plus. Ils sont peu instruits ou ne font pas de suivi de leurs enfants et ne peuvent plus les contrôler. On fait tout pour garder le contact avec la famille, on téléphone quand les parents ne viennent pas à la visite et chaque samedi, nous fêtons l'anniversaire d'un des jeunes » (Psychologue CRMD d'El Mourouj)*

> *« Nous soutenons les jeunes qui ne reçoivent pas de visites et même nous leur préparons discrètement un panier pour qu'ils ne se sentent pas abandonnés devant les autres. C'est aussi un moyen pour nous de réduire le risque de recrutement des plus faibles par ceux qui guettent l'occasion pour les attirer et les*

[107] UNESCO, op.cit.

[108] Manuel pour les droits de l'enfant et la justice des mineurs. UNICEF/ Programme de soutien à la Réforme de la justice. Tunisie/EU-2017. Page 10.

dominer. Nous préférons les recruter nous-mêmes » (Éducatrice CRMD El Mghira)

Ces propos révèlent les jeux d'influence et les manipulations, ainsi que la vigilance des agents de détention qui cherchent à garder le contrôle sur les personnes et les situations. Mais ce contrôle se transforme en véritable stratégie de répression lorsque les besoins affinitaires poussent les détenus à se constituer en groupe. En voici une illustration :

> *«Les groupes se constituent selon des affinités régionales ou se forment spontanément souvent autour de ouled el Kouffa (ceux qui reçoivent le panier de nourriture lors des visites). Nous sommes informés par les éducateurs que des groupes se forment et quand on craint d'être dépassés et de perdre le contrôle on intervient alors on casse le groupe. On punit, on prive de visite 1 à 2 fois, on change le jeune de dortoir, on fait une mutation dans une région loin de sa famille et du couffin (Sidi Bouzid par exemple). …, Nous classons les jeunes selon le niveau d'instruction, nous séparons les groupes et nous faisons des fouilles générales.» (cadre d'un CRMD)*

Le maintien de la sécurité interne dans les lieux de détention et de rééducation exige certes une évaluation pertinente des menaces potentielles et des intentions de radicalisation violente de certain.e.s détenu.e.s. Mais par ailleurs, on sait que la logique grégaire veut que les individus se regroupent quand ils se sentent dans l'insécurité par rapport aux autres détenus ou par rapport à l'administration pénitentiaire. Le choc carcéral pousse à des comportements de survie et de résistance au stress. Le groupe devient alors une source de protection et de solidarité et un moyen d'échapper à la dépersonnalisation. Mais dans des prisons et les centres de rééducation surpeuplés, en sous-effectif de personnel, les surveillant.e.s, qui ne disposent pas des moyens et de la formation nécessaire recourent à la méthode forte pour assurer l'ordre et la sécurité aux dépens du respect des droits des prisonniers.

7.3. La rééducation et l'aide à la réinsertion : une deuxième chance ?

Sur terrain nous avons observé que les pratiques de prise en charge institutionnelles des jeunes tentent de mettre en œuvre les directives de la justice des mineurs en matière de prévention et de respect des droits de l'enfant en milieu fermé. Les jeunes professionnels exerçant dans ce milieu sont bien conscients et motivés comme le déclare cette jeune psychologue de 29 ans de CRDM d'El Mourouj en citant Dostoïevski « Le degré de civilisation d'une nation se mesure à ses prisons ».

Les programmes d'action se basent sur des connaissances scientifiques et sur le principe que toute personne peut évoluer. Le personnel chargé du suivi pénal, de la surveillance et de la rééducation, tente d'établir des relations de coopération avec la famille et l'environnement social et professionnel et de concilier entre une approche répressive longtemps dominante (surveiller, sanctionner) et une approche dissuasive et réhabilitatrice qui valorise l'individu et humaniser la peine.

Les activités proposées aux détenu.e.s s'inscrivent dans cet esprit. Elles ont pour objectif de lutter contre la routine, la passivité et le « temps vide » imposés par la vie carcérale et les contraintes de l'enfermement. La reprise des études motive et redonne espoir : *« J'ai appris beaucoup de choses en 8 mois au Centre et je veux terminer mes études jusqu'au bac au moins. » (Mineure de 17 ans, 9ème année, première de sa classe).*

Le sport, la formation professionnelle, la lecture, la participation à des groupes de discussion et à des ateliers de travaux manuels, la contribution aux tâches de la vie quotidienne dans la prison ou le centre de rééducation[109], sont envisagés comme autant de moyens pour réduire les conflits et les violences, et pour établir des relations de confiance entre personnel et détenu.e.s :

> *« Je m'entends bien avec les éducatrices et les animatrices, celles qui nous font faire des travaux artistiques, du bricolage (des cadres, des tableaux, etc.), du sport et surtout du théâtre ».(Mineure, 15 ans)*

De nouvelles activités basées sur la culture, l'expression corporelle, le théâtre sont introduites comme moyen de réadaptation et d'empowerment des jeunes en développant chez eux/elles le langage, l'échange., l'esprit d'initiative et de critique. La société civile participe activement à ces ateliers[110].

Il a été démontré que l'utilisation du théâtre, de l'art-thérapie, des jeux de marionnettes ou des mimes, sont des approches originales qui intéressent particulièrement les jeunes et adolescents privés de liberté. A la fois pédagogiques et thérapeutiques, ces méthodes constituent un mode d'expression qui peut les aider à communiquer autrement que par la violence. Le théâtre-forum par exemple, s'est avéré être un outil contre la radicalisation[111], car il donne la parole aux exclus de la scène politique et sociale. En utilisant la culture, il aide à réfléchir ensemble sur les problématiques de violence, à imaginer des solutions et à aider les personnes en détention à retrouver l'estime d'eux-mêmes. Cette expérience récente est très appréciée par les jeunes détenu.e.s qui en bénéficient :

> *« J'aime beaucoup le théâtre, je me concentre et j'obéis à l'animatrice, je suis assidue et donc je fais bien. Même après, dans le civil, je pourrais faire du théâtre. On a joué la pièce de « Cinderella ». C'est une fille qui dort et rêve que ses poupées s'animent. Dans la pièce, j'ai joué le rôle du soldat. Je joue aussi le rôle de la poupée, de l'oiseau, de l'ours, toujours le rôle central car l'animatrice sait que je peux tout faire et que j'aime le théâtre…* Ce qui m'aiderait c'est de terminer mes études et de faire du théâtre *» (Mineure 17 ans, 8ème année primaire)*

La musique et la danse jouent le rôle de libération en particulier pour les filles qui apprennent à s'approprier leur corps.

> *«J'écoute la musique et je danse. Je découvre que je sais danser oriental alors que je n'ai jamais été à un mariage ou à une fête. La musique ici nous donne beaucoup de joie. J'écoute les chansons qui expriment ce que je sens et mon corps suit (elle cite des chansons rap). »*

Les propos des jeunes en détention confirment que la vie de groupe et les moments de partage d'expériences rassurent, resocialisent et aident à dépasser l'isolement et la précarité psychologique. Dans une certaine mesure, ils leur permettent de se reprendre en main, comme l'affirme cette adolescente qui n'était pas à son premier séjour au CRMD :

> *« Le centre c'est comme ma famille et j'ai appris beaucoup de choses parmi les plus importantes : la discipline et l'ordre. J'ai peur de la prison. Ici,*

[109] Plusieurs détenu.e.s jeunes et adultes participent à la cuisine du centre ou de la prison et certain.e.s étaient motivés, ont une formation professionnelle, font le projet de devenir cuisinier/cuisinière.

[110] Dans le cadre de ce même projet SALAM des activités d'animation ont été organisées par la LTDH notamment.

[111] C'est la thèse défendue notamment par Michel Vaïs dans « Le théâtre utile : entre loisir et thérapie », in Jeu. Revue de théâtre n° 91 (2) 1999.

> *j'ai appris comment faire mon lit, j'ai appris à travailler et à gagner de l'argent. Mais à la sortie je ne sais pas où aller, où loger et qui s'occupera de moi. J'ai changé. Avant je ne savais que faire des braquages et obtenir de l'argent » (Mineure, 16 ans, multirécidiviste)*

La pratique d'une activité religieuse, comme la lecture du Coran, est fréquente. Avant de s'endormir certaines détenues lisent le Coran mais « aucune ne fait la prière ». Cette lecture solitaire est un besoin exprimé surtout par les adolescent.e.s et les primo-détenu.e.s. Elle semble répondre à un besoin de survivre en tant qu'individu seul dans un milieu hostile, face aux menaces que pourraient représenter les relations avec les surveillant.e.s ou les autres détenu.es, et en l'absence d'un soutien familial ou psychologique institutionnel.

De ce qui précède, on serait tenté de croire que la réhabilitation et la réinsertion que nous avons observées dans les centres de rééducation (surtout) et dans les prisons, bénéficient à tous les détenus. Mais ce qui n'est pas le cas. La participation aux activités est considérée moins comme un droit que comme une récompense pour « une bonne conduite » accordée aux seul.e.s « méritant.e.s ».. La possibilité de recevoir ou de poursuivre des études, de faire une formation professionnelle ou même de travailler afin de réussir sa réinsertion sociale, n'est pas garantie à tou,te.s. Seuls quelques mineur.e.s méritant.e.s ont pu y avoir droit comme «une récompense». Ceci est dans l'esprit de la loi du 14 mai 2001 (article 21) qui impose aux directeurs des établissements pénitentiaires un système de sélection qui privilégie ceux/celles qui ont été évalué.e.s pour leur «bonne conduite»[112]. Des changements et des initiatives positives sont engagés dans les lieux de privation de liberté, de bonnes pratiques sont à prendre en compte pour faire évoluer la loi de 2001.

7.4. La sortie de la détention : faire face et s'en sortir

Comment survivre dehors ? Quel que soit leur sexe ou leur âge, les détenus appréhendent la sortie car souvent ils/elles ont rompu avec la famille, et surtout ont peur de ce qui les attend. Les jeunes qui vivaient dans la rue, ne savent pas où aller. Au cours du séjour dans le centre de rééducation, leurs besoins étaient satisfaits soins, encadrement, sécurité et espoir dans un avenir meilleur. Cette angoisse du dehors se constate surtout chez les filles, plus souvent que chez les garçons reniés par leurs familles :

> *« Depuis mon arrivée à l'Islahya (Centre de rééducation), tous sont gentils avec moi, surtout les surveillantes (elle cite deux en particulier). J'ai de bonnes relations avec les autres filles, nous parlons de nos problèmes, la majorité est ici pour braquage, vol ou meurtre. Pour vivre, on ne peut pas faire autrement que voler et en plus quel travail je peux faire ? Le plus facile pour moi c'est de voler ! On parle souvent du cas de A qui en a pris pour 10 ans parce qu'elle a tué sa mère et sa grand-mère. On voudrait que sa peine soit réduite ». (Mineure 14 ans niveau 3ème année primaire, arrêtée pour braquage)*

Les jeunes qui arrivent à l'âge de dix-huit ans savent qu'ils risquent d'être transférés dans une prison pour adultes et la plupart ont une image terrifiante de cette institution surtout si ils/elles la connaissent à travers l'expérience d'un proche parent. Toutefois, les mineures qui arrivent à 18 ans et ont été condamnées pour des délits mineurs, bénéficient d'une remise de

[112] Pour plus d'informations se référer au Manuel de droit pénitentiaire tunisien. Op.cit. page 265.

peine après que le juge s'est assuré qu'elles ont une famille « équilibrée » en mesure de les accueillir et de les protéger.

Les autres, ceux et celles dont les familles ne peuvent, ni ne veulent les reprendre, sont orientés au terme de leur séjour dans les CRMD, vers d'autres institutions de prise en charge et de réintégration des jeunes. Il s'agit notamment des Centres de protection sociale[113] ou des CEDIS. Ils sont gérés par le Ministère des Affaires Sociales et ont pour la mission, l'encadrement et l'intégration des personnes en difficulté dont les mineurs délinquants. Ces établissements sont des centres ouverts et la présence des jeunes n'y est pas obligatoire nous dit-on. Ces établissements connaissent beaucoup de problèmes. Ils manquent de ressources humaines et de capacités organisationnelles et ne parviennent pas à donner à chaque jeune un projet de vie qui le motive. Aussi, l'expérience des adolescent.e.s qui y ont séjournés est très négative[114]. Ce qui a été souligné par une des adolescentes récidivistes :

> *« Avant de venir ici, j'ai été envoyée au Centre d'Ezzahrouni. Le centre est mixte, filles et garçons buvaient et l'une des filles me demandait de frapper l'agent de surveillance et de ne pas avoir peur. Nous buvions beaucoup et nous étions violents avec les agents. Comme les autres, je fuguais et je ramenais de la drogue. Là-bas, j'ai connu un garçon qui buvait beaucoup car sa copine l'a quitté. Quand il buvait. il se tailladait la main, alors je faisais comme lui (elle montre la trace sur sa main). Ce centre est tout sauf un centre de protection, il n'y a que des violences. J'y ai fait aussi la connaissance de deux filles qui sortaient le soir pour se prostituer avec de vieux messieurs et les volaient ».*

Comme nous l'avons constaté à travers plusieurs témoignages, la réintégration sociale des jeunes délinquants ne réussit pas toujours à les aider à faire face aux défis et retrouver leur place dans la société. L'administration carcérale et les professionnels reconnaissent que le suivi reste très insuffisant et constitue une des causes de la récidive :

> *« La récidive est liée au tissu social, ils n'ont aucune famille ni parenté. Des jeunes dans la pauvreté viennent volontairement demander à séjourner au centre car ils n'ont aucun refuge. Mais ce n'est pas notre rôle. Notre rôle s'achève quand on a fait le rapport et confié le jeune au CDIS. » (Directeur de CRMD).*

La limitation de la récidive des jeunes et adolescent.e.s relève d'actions coordonnées entre divers acteurs. Les conventions signées entre le Ministère des Affaires sociales et les CRMD ne sont pas suffisantes pour assurer le suivi et l'encadrement psychologique et social dont les adolescent.es ont besoin pour se reconstruire. Quant à la société civile, elle intervient dans l'espace de rééducation ou carcéral mais elle ne contribue que très rarement au suivi et à l'accompagnement des mineur.e.s (ou des détenu.e.s) et après leur libération.

[113] Les CEDIS sont créés par la Loi 93-109 du 8 novembre 1993: «Orienter et guider les personnes en difficultés vers les structures pouvant favoriser leur intégration. De contribuer à l'encadrement social et éducatif des personnes délinquantes ou menacés de délinquance, d'assurer leur suivi et de les aider par des interventions appropriées visant leur réadaptation sociale D'assurer la coordination entre les différents intervenants en faveur de délinquantes ou menacés de délinquance». Les Centres d'observation ont aussi comme public-cible les mineurs en difficulté afin d'étudier leur comportement, déterminer les mobiles de leur délinquance et les caractéristiques de leur personnalité ainsi que les moyens susceptibles de les rééduquer (Loi N°92-94 du 26 octobre 1992 sous Tutelle du Ministère des Affaires Sociales)

[114] Les médias ont attiré l'attention à plusieurs reprises sur les centres de protection sociale en particulier celui d'Ezzahrouni. Voir notamment Le journal Kapitalis du 16/11/2018: «Six adolescents de 11 à 16 ans, ont récemment fui du centre social pour mineurs d'Ezzahrouni (Tunis), expliquant qu'ils y sont maltraités et violentés par certains éducateurs». Voir aussi l'émission «Les quatre vérités» du 18/10/2019 suite à laquelle le Ministère des Affaires sociales ouvre une enquête.

7.5. Se reconstruire par la réinsertion professionnelle

Des programmes d'intégration sont mis au point ces dernières années pour offrir aux mineur.e.s des CRMD des formations professionnelles diversifiées qui faciliteraient leur (ré)insertion socioprofessionnelle et leur autonomisation. Un fond de réhabilitation et d'insertion est consacré à la poursuite des études, à la formation professionnelle ou à la création d'un projet professionnel. Des conventions sont signées avec le Ministère de la Formation Professionnelle pour avoir des formations diplômantes dans diverses spécialités (aluminium, mécanique, coiffure, cuisine, électricité bâtiment, sérigraphie, ferronnerie, etc.). Il y a aussi des formations de langues en français et anglais et des formations pour concernant les élections.

Après la formation, le programme d'intégration a pour objectif de donner aux jeunes la possibilité de monter des projets en milieu urbain ou rural avec l'aide et le suivi du CRMD. En théorie, le suivi à l'extérieur est prévu « même pour ceux/celles qui n'ont pas de projet » mais les responsables des CRMD considèrent que leur rôle se limite à l'orientation vers les Centres de Défense et d'Intégration Sociale (CDIS) qui prennent le relais et sont censés continuer le travail de prise en charge et de suivi. Mais comme nous l'avons mentionné précédemment, ces institutions sont surchargées et ne disposent pas de personnel en nombre suffisant et formé pour conseiller et faire l'accompagnement.

La détention en « espace semi-ouvert » est adoptée en 2016 et bénéficie à quelques mineurs de sexe masculin (10% environ dans le CRMD d'El Mourouj). Avec l'accord du juge, les jeunes sont autorisés à sortir en cours de journée, pour se former auprès d'un employeur. Un contrat est signé entre ce dernier et le CRMD qui donne au jeune 5 DT par jour comme argent de poche et contrôle sa présence par téléphone au cours de la journée. Pour bénéficier de ce droit, il faut un mandat de dépôt auprès du juge et une période d'observation du mineur pendant un mois[115]. Que ce soit pour aller en formation ou pour reprendre des études, la famille doit signer un engagement.

Pour susciter des conduites exemplaires et toujours dans l'esprit de la loi de 2001 (article 21), l'administration encourage les jeunes à reprendre des études secondaires et même universitaires, mais cela ne concerne qu'une minorité. Ceux qui ont réussi, se voient attribuer par le directeur, un bonus pour sortir le weekend. Dans le même esprit une minorité de méritants[116] ont pu se rendre en colonie de vacances. Cette logique de gestion des jeunes mineurs permet à l'administration de maintenir l'ordre et d'éviter les violences sans nécessairement avoir recours aux corrections, Mais ceux (et surtout celles)[117] qui sont privé.e.s de cette possibilité d'apprendre, d'acquérir de l'autonomie et de renforcer leur auto-estime, se sentent discriminés, éprouvent un réel sentiment d'injustice et n'ont pas confiance dans les institutions.

[115] En raison du développement de la pandémie du Covid 19 cette possibilité de réhabilitation en l'espace semi-ouvert est actuellement bloquée.
[116] Soit cinq au moment de notre enquête
[117] Le CRMD de Mghira est un espace fermé qui n'offre pas aux filles l'opportunité dont bénéficient les garçons du DRMD d'El Mourouj, situation vécue comme une discrimination par les concernées.

08
Les femmes en détention entre répression et résilience

8.1. Les femmes et l'extrémisme violent : un intérêt récent

Les rares études réalisées en Tunisie sur les femmes en détention[118] montrent que malgré les réformes[119] de ces dernières années, les prisonnières ont bénéficié de peu d'intérêt. Leurs problèmes, leurs besoins et conditions de détention passent bien après des préoccupations « plus urgentes » portant sur l'augmentation de la criminalité, la surpopulation carcérale, la récidive ou le terrorisme. C'est seulement à partir de 2015 -2016 et surtout en 2017, lorsqu'on a commencé à voir les premières tunisiennes s'engager dans l'extrémisme violent que des études d'organisations internationales[120], des rapports d'experts et des articles de chercheurs voient le jour. Ils tentent d'apporter des réponses sur les motivations et les circonstances de l'adhésion des femmes et sur les rôles multiples qu'elles jouent (ou pourraient jouer) dans l'extrémisme violent et dans sa prévention.

Les recherches effectuées dans divers pays ont montré que les femmes qui se retrouvent liées, de près ou de loin, à la violence extrémiste sont des épouses d'extrémistes engagés, mais surtout des jeunes femmes célibataires de classe moyenne. Elles n'ont pas casier judiciaire et ne sont jamais passées par la prison. Elles développent une vision humanitaire et sont très convaincues pour aller aider en Syrie notamment. Des études montrent aussi que Daech a « innové » par rapport à Al-Qaïda car « il a attiré beaucoup de femmes et de jeunes adolescentes qui devaient mettre au monde des « lionceaux » pour servir le néo-califat[121], ce qui n'est qu'une autre manière d'imposer une division sexuelle du travail.

En Tunisie, pays où les femmes ont acquis beaucoup de droits, l'attention des pouvoirs publics, des chercheurs et de la société est attirée depuis 2014[122] par l'ampleur du départ des femmes pour le jihad. Les militantes de droits humain et les féministes s'inquiètent que « les jeunes tunisiennes soient de plus en plus nombreuses à rejoindre les rangs de l'organisation de l'État Islamique en Irak et en Syrie. Ce phénomène est loin d'être marginal puisque selon la Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, elles seraient 700 opérant dans les filières djihadistes en Syrie. Plus d'une centaine seraient par ailleurs détenues dans les prisons tunisiennes pour des

[118] Nous nous référons en particulier à l'étude réalisée par ONU Femmes/DECAF «La place du genre dans le système pénitencier tunisien» (2014)

[119] Elles portent surtout sur le statut de mère: La Loi n° 2008 du 4 Août 2008 relative à la mère détenue, enceinte et allaitant et aux enfants des détenues. Elle vient modifier la Loi n° 2001-52 du 14 Mai 2001 relative à l'organisation des prisons

[120] Dont l'é tude d'ONU femmes et OXFAM «Penser le genre dans les réponses à l'extrémisme violent en Tunisie: enjeux conceptuels, état des lieux et pistes d'actions». Novembre 2018.

[121] Entretien de Farhad Khosrokhavar avec Revue Projet-Chercheur.

[122] Date de l'opération du 24 octobre 2014 de Oued Ellil (quartier populaire du Grand Tunis) impliquant des femmes et des mères dans des actions terroristes et au cours de laquelle 6 personnes ont été tuées dont 5 femmes.

affaires liées au terrorisme et 1200 autres auraient été empêchées de rejoindre la Syrie »[123].

Le diagnostic réalisé dans 5 gouvernorats du pays sur l'extrémisme violent en Tunisie dans le cadre de l'OPEV par Free Sight Association, a montré que les femmes sont recrutées principalement pour le « mariage » (zawaouj enniqueh, 48%) pour être préposées au recrutement d'autre femmes (38%) et pour faire de la propagande (18%)[124].

Ces études confirment que dans le contexte tunisien, les inégalités de genre, les discriminations, le sentiment d'injustice et le conservatisme familial et social sont parmi les facteurs qui prédisposent les jeunes femmes à se radicaliser et à se rapprocher des groupes d'extrémistes violents. Cependant, malgré leur intérêt incontestable, ces études ne se sont pas intéressées aux facteurs qui peuvent agir en situation de détention, pour montrer dans quelle mesure les conditions d'incarcération peuvent devenir des vecteurs d'extrémisme violent.

8.2. Les détenues radicalisées : entre séparation et regroupement.

L'administration carcérale et le personnel d'intervention à la prison des femmes de La Manouba[125], sont au cœur d'une réforme qui demande des changements organisationnels et une gestion des risques liés à d'extrémisme violent. Dans cet établissement, il y a de 335 détenues[126] dont 14 accusées de tentatives ou d'actes terroristes (13 en détention provisoire et 1 condamnée).

Dans cette prison, comme dans les autres établissements, une des responsabilités de l'administration carcérale est de classer et séparer les détenues selon certains critères. Dans ce processus la dimension genre n'est pas remise en question, comme elle ne l'est pas au niveau international. En effet, selon le Manuel sur la gestion des détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral (ONUDC-2017), il n'existe actuellement aucun outil d'évaluation du risque spécifique pour les prisonnières extrémistes violentes »

Nous rappelons que les législateur tunisien a prévu trois critères de classification et de séparation des détenu.e.s : le sexe, l'âge (mineurs moins de 18ans/adultes) et le statut pénal (prévenu/condamné).

La démarche adoptée par l'administration de la prison des femmes pour identifier et classer les catégories de détenues semble recourir beaucoup à l'observation des comportements et à la communication interpersonnelle :

> *« Nous n'avons pas d'indicateurs pour identifier celles qui sont susceptibles de devenir extrémistes. Les agents se fient à leur observation et à leur expérience personnelle. L'exemple type de celle qui se radicalise c'est celui de la détenue qui faisait ses 5 prières par jour puis qui se met brusquement à en faire 7*

[123] Propos de Nabila Hamza, militante féministe, dans «Femmes jihadistes, actrices à part entière ou simples victimes? (Juillet 2016)
[124] Diagnostic de l'extrémisme violent en Tunsie par Hassine Rhili, Saida Ghazouani, Abid Khélifi, Fatma Ziouni, loutfi Hammani. Free Sight /OPEV/ AECID/ UE. Janvier 2019. (en arabe)
[125] La prison de La Manouba est, nous le rappelons, le seul établissement concerné par notre enquête où il y avait parmi les détenues des prévenues ou des condamnées pour actes terroristes.
[126] A notre demande des tableaux statistiques nous sont remis à la fin de l'entrevue: 225 en détention provisoire et 110 condamnées. Sur les 335 détenues, 128 ont moins de 30 ans. Les 5 délits les plus fréquents sont: drogue (90), vols (70), crimes (61), prostitution (25), terrorisme (14), sans compter. Les chèques sans provisions, atteinte à la pudeur, Homicides involontaires. La durée de la peine varie de 2 jours à un ou plusieurs mois voire plusieurs années (jusqu'à 17 ou 19 ans pour les crimes). Les enfants sont avec leurs mères jusqu'à l'âge de 2 ans.

puis 20 et enfin elle met le foulard, etc. Les détenues sont recrutées par une voisine qui les paye ou les attire parfois contre un peu de Nescafé. Quand on leur dit qu'elles sont en voie de radicalisation, elles refusent de le reconnaître. Elles se sentent doublement coupable : être une femme en prison et de surcroit pour terrorisme. »

Comme on peut le constater l'approche d'évaluation de l'administration construit une image de la détenue radicalisée potentielle basée sur des opinions, voire des préjugés et stéréotypes plutôt que sur les mécanismes de la radicalisation et sur une appréciation objective et individualisée qui permettrait de connaître les motivations, déterminer la nature de sa prise en charge et garantir la transparence et la responsabilité des établissements pénitentiaires. Par exemple et comme nous l'avons mentionné précédemment, la pratique religieuse pendant la détention peut, ne pas signifier l'adhésion à une idéologie extrémiste mais répondre simplement à un besoin de sécurité et être un refuge, provisoire ou définitif, contre la dureté de la détention et la stigmatisation.

Rappelons que pour évaluer les comportements des radicalisées violentes et les risques de commission de nouvelles infractions ou d'influence sur les autres, l'administration de la prison a d'abord procédé (à partir de l'année 2013) au regroupement des radicalisées. Mais, parmi ces dernières, certaines ont tenté de constituer un réseau en prison et d'avoir une emprise mentale sur les autres. Même dans les groupes de 4 à 5 détenues, l'une d'elles prenait le pouvoir et s'érigeait en « émira ». Prises dans un rapport de domination/soumission, les autres détenues ne pouvaient rien faire sans son autorisation. Elles communiquent entre elles par un code et des gestes. Il arrive, selon les surveillantes, que lors d'une séance de sport par exemple, l'une d'elles menace une autre détenue par le geste de lui couper la gorge.

Après l'échec de cette première expérience, les autorités ont changé de méthode. Des groupes mixtes sont constitués où 1 sur 5 était une extrémiste violente et les autres des détenues de droit commun. Ce système faciliterait selon l'administration, la surveillance des concernées. Les détenues pour extrémisme violent étaient réparties à 3 ou 4 dans chaque dortoir/chambrée, sous la responsabilité d'une surveillante de chambre (cabrana), désignée par l'administration. Elle est choisie par la direction parmi les détenues jugées pour un délit mineur, qui ne s'adonnent pas à la drogue, solides de constitution et surtout qui ont donné des preuves de leur « bonne conduite »[127]. Le rôle de la cabrana est d'assurer l'ordre, la discipline et la sécurité, de collecter les demandes des détenues, de les transmettre à l'administration mais aussi de fournir des informations sur « les écarts disciplinaires des détenues »[128].

La question du genre est au cœur de l'incarcération des femmes comme elle s'impose dans tous les niveaux du système pénal. Ainsi, nous apprenons que les détenues les plus stigmatisées sont celles qui ont été condamnées pour un délit sexuel (un « problème moral ») ou pour infanticide. Même victimes d'exploitation, d'agressions ou de trafic sexuel on leur refuse le statut de victime, alors que souvent le moteur ou « l'entrepreneur » des infractions qu'elles commettent est de sexe masculin. Elles sont la cible

[127] Selon la loi de 2001 (Article 26), le détenu de bonne conduite fait partie de la commission de discipline à titre consultatif et dans ce cas il est « choisi par le directeur de la prison parmi les détenus appartenant à la même chambre, au même atelier de formation ou au même chantier que le contrevenant ». Mais leur rôle n'est pas précisé

[128] Au cours des entretiens de groupes, auxquels ont participé des détenues et des *cabranas*, ces dernières étaient l'objet de l'hostilité des autres et traitées de « l'œil de l'administration ».

de mépris et de l'exclusion des autres et même du personnel. Cet « étiquetage institutionnel » spécifique à certaines catégories de détenus du monde carcéral, est une forme de violence et de discrédit qui les poursuit longtemps après la détention.

Les auteurs qui ont traité cet aspect parlent de « hiérarchisation des délits ». Les délits qui placent leur auteur au plus bas de l'échelle sont, pour les femmes, les crimes d'infanticides et la prostitution, et pour les hommes, les viols d'enfants ou l'inceste. Parmi les détenues de la prison des femmes, nous avons remarqué que la transgression du tabou sexuel ou le crime de la mère qui tue son enfant sont jugés plus sévèrement que la condamnation pour acte terroriste. Dans les deux cas la femme est condamnée pour avoir bravé les injonctions de son genre.

8.3. Les relations entre radicalisées et non-radicalisées : entre rejet et domination

Faute de critères de classement des différents niveaux de sécurité, c'est la pratique du classement et reclassement qui prévaut. Les détenues radicalisées violentes classées « très dangereuses » sont en isolement quelque temps mais la plupart ne sont pas séparées des autres, ce qui est source de problèmes, de violence et de stigmatisation.

Les détenues radicalisées sont étiquetées terroristes « irhabyettes », par les non-radicalisés et les prévenues parmi elles ne bénéficient pas de la présomption d'innocence. Selon l'administration, la peine maximum encourue pour cette catégorie serait de 6 ans mais après appel la peine peut être revue à la baisse par le juge. Cette sanction (perçue ou réelle) fait l'objet d'un mécontentement des détenues de droit commun qui déclarent que les juges sont « indulgents » avec cette catégorie de détenues alors qu'ils sont « sans pitié » avec les prisonnières de droit commun [129]. Elles mettent en doute la partialité de la justice et certaines vont jusqu'à faire la grève de la faim pour protester contre la sévérité du juge et la durée de leur peine.

Au cours des entretiens plusieurs détenues de droit commun n'ont pas caché leur rejet des extrémistes violentes. Elles les rendent responsables de la sévérité des contrôles administratifs, des fouilles fréquentes et intrusives, de leur attitude autoritaire Elles leurs reprochent de vouloir leur dicter leur conduite dans un milieu où elles sont déjà privées de liberté :

> *« Dès que les irhabyettes sont arrivées, les choses ont changé et les fouilles sont plus sévères. Elles ont plus de droits que nous et veulent nous imposer des choses, comment nous habiller, comment faire la prière, on ne doit pas blasphémer, on ne doit pas porter de caleçon par respect pour les détenues âgées, etc. Les surveillantes interviennent souvent pour que chacune vive comme elle veut » (propos d'une jeune détenue de droit commun)*

La situation se complique lorsque la cabrana est du même avis que les détenues extrémistes violentes, soit parce qu'elles partagent les mêmes valeurs soit parce qu'elle veut renforcer son pouvoir sur le groupe.

Dans des espaces fermés et sur-occupés, la cohabitation est source de stress. A la prison des femmes, dans chaque dortoir il y une quarantaine de prisonnières, aussi les conflits et les violences sont

[129] Les détenues ont cité le cas de l'une qui a tué son conjoint suite à des années de violence conjugale. Condamnée à 30 ans de prison, elle en a passé 20.

fréquents surtout entre les détenues de droit commun et les détenues accusées de terrorisme, minoritaires mais perçues comme influentes.

Pour résister, les radicalisées adoptent une stratégie de l'évitement avec l'administration carcérale. Elles sont discrètes, prudentes, ne parlent pas beaucoup, participent rarement aux activités communes et aux formations. Elles veillent à ne pas attirer l'attention et ne pas être l'objet d'une surveillance particulière. Elles se conforment souvent, au moins en surface, aux règles pénitentiaires, ce qui fait que les surveillantes les perçoivent comme « plus soumises », « plus organisées », « plus faciles à gérer » que les détenues non-radicalisées et ne s'en méfient pas.

Mais la sévérité du contrôle n'a pas empêché les plus actives, des radicalisées d'agir en « sous-marin ». Elles profitent de la fragilité des autres détenues et mobilisent les émotions pour les persuader et les rallier à leur cause. Elles ciblent surtout les mères et les jeunes particulièrement vulnérables. Elles usent de tous les moyens pour gagner des candidates potentielles et constituer des réseaux au sein de la prison. Ainsi, elles invitent les détenues de droit commun les plus pauvres ou celles qui ne reçoivent pas de visites, à partager leur nourriture. En contrepartie, elles leur rendent de petits services comme faire parvenir leur courrier ou téléphoner pour elles.

Certaines détenues extrémistes « ont à leur service une détenue de droit commun, qui dépend totalement d'elle ». Estimant que c'est un « surinvestissement psychologique » et une exploitation qui peuvent mener à la radicalisation, le personnel chargé de la prise en charge psychologique applique le principe de la séparation et recomposition des groupes.

Mais par ailleurs, se sentant objet de méfiance ou de rejet, elles cachent leur peur des autres détenues ou leur hostilité envers les surveillantes, font profil bas et fournissent des efforts pour s'intégrer. Ce comportement fait d'évitement et de séduction à la fois est une forme de résistance masquée aux violences et au rejet des autres et probablement une dissimulation de leur véritable identité.

Face à cette situation, le personnel de la prison semble assez optimiste car il croit dans son expérience et dans l'efficacité des programmes de réhabilitation proposées aux détenues qui devraient les protéger des risques de l'extrémisme violent et réussir à « désengager » celles qui ont choisi la voie de la radicalisation violente.

De ce qui précède nous déduisons que les risques de radicalisation en prison sont le résultat des conditions de détention. D'abord il n'y a pas de places suffisantes pour séparer les détenues radicalisées des autres, de disposer d'un espace aménagé et sécurisé, avec des activités spécifiques basées sur une évaluation régulière par une équipe pluridisciplinaire et enfin une prise en charge individuelle pour parvenir à les désengager de l'action violente et éviter toute influence et tentative de recrutement des autres détenues non radicalisées

8.4. Les discriminations de genre, un facteur de radicalisation ?

Les entretiens avec les détenues et avec le personnel carcéral ont bien montré que les délits accomplis par les femmes s'inscrivent en majorité dans un parcours personnel marqué de discriminations et de violences et, à l'exception de quelques cas, ceci concerne aussi les détenues radicalisées violentes.

L'administration carcérale et les professionnelles sont tout à fait conscientes des enjeux liés aux discriminations et à la violence de genre comme facteurs la vulnérabilité et de radicalisation. Ces propos de la directrice indiquent bien que ce qui se passe en amont de la détention, ne peut qu'engendrer dans des cas extrêmes, haine et rejet :

> *« Dans notre société la fille n'est pas accueillie et acceptée comme le garçon. La fille est maudite (expression citée 2 fois au cours de l'entretien). On lui interdit de sortir ou d'aller à l'école, elle doit travailler toute la journée parce qu'il faut toujours l'occuper. Elle mange les restes ou presque rien. Certaines de nos détenues ont tué leur frère parce qu'il les écrasait complètement. Vous connaissez le proverbe : deux vipères dans un trou valent mieux qu'une fille a la maison ! Les jeunes filles ont accumulé beaucoup de haine et ont de nombreux complexes physiques et moraux, Tout leur corps est malade » (Directrice de La Prison des femmes)*

A part quelques étudiantes, la majorité des détenues aun niveau d'instruction très faible et souvent elles ne comprennent pas pourquoi elles sont arriérées. Certaines tombent enceintes d'un proche sans savoir ce qu'elles doivent faire. Elles ignorent complètement les risques, surtout les risques sexuels[130]. Elles ont vécu dans un milieu violent et certaines ont tué leur père parce qu'il était violent avec leur mère et avec elles-mêmes ou/et avec les autres membres de la famille. Pour trouver le sommeil et oublier, elles demandent des psychotropes. Le personnel tente de les dissuader mais y parvient difficilement. De plus, l'espace clos de la prison génère des conflits entre les détenues, même celles qui se connaissaient.

Lorsque à l'emprisonnement vient s'ajouter le confinement socio-sanitaire lié à la COVID-19, le quotidien devient encore plus anxiogène et contraignant, comme le déclare cette détenue : « L'enfermement et la privation de liberté deviennent mortels. Malgré les bienfaits des activités comme la danse et le sport, l'enfermement a des répercussions sur le corps et l'esprit. Il nous rend malades et notre dossier médical, en atteste ». Ce climat agit aussi sur le personnel pénitentiaire réactivant chez certaines une expérience similaire pénible : « J'ai vécu l'expérience à l'Académie lorsque l'on fermait toutes les portes à 18h et qu'on ne pouvait plus sortir ».

Quel que soit leur statut pénal, la détention a un effet catastrophique sur les femmes. Elle menace fortement la relation avec la famille, non seulement par le vide qu'elles laissent, mais surtout par la stigmatisation sociale. Condamnée ou même prévenue, la femme est doublement sanctionnée, par la privation de liberté et par le rejet ou l'abandon de l'environnement familial[131].

Les détenues mères chef de famille sont particulièrement affectées par la dureté de la détention. Leur désespoir les fragilise et les expose à toutes les tentations. Elles sont dans une inquiétude permanente en raison de l'éloignement de leurs jeunes enfants (elles n'ont pas de nouvelles, les voient très peu, tous les 6 mois pour certaines) ou encore parce que le père lui-même est incarcéré. Mais, quand les enfants sont grands, elles refusent de les voir, surtout les filles pour leur épargner «la honte de voir leur mère en prison et d'être disqualifiée à leurs yeux. Elles craignent aussi l'impact de leur incarcération sur la réussite scolaire et l'avenir de leurs enfants. C'est le cas de cette mère qui lance un appel au secours et

[130] Malgré les efforts faits par l'État pour offrir des services de qualité, respectant les droits humains et les valeurs universelles. En 2013, l'ONFP met à la disposition des jeunes, des personnes vulnérables et de tous les citoyens un manuel de référence désignant le Paquet Essentiel des Services de Santé Sexuelle et Reproductive (PESSSR)

[131] Certaines détenues refusent de voir leurs enfants (les filles surtout) pour leur épargner la honte de les voir en prison et pour les protéger du stigmate social

dont le fils unique, élève brillant, refuse de continuer ses études tant que sa mère est incarcérée :

> *« Je lutte depuis l'âge de 11 ans. J'ai vécu orpheline et je n'ai pas de soutien. J'ai toujours compté sur moi-même. Je n'ai pas vu mon fils depuis 7 ans. Quand on n'a plus d'espoir on change, on devient négative et agressive. Je ne veux pas que mon fils vive ce que j'ai vécu, je ne veux pas qu'il soit détruit. Sauvez nos enfants ! »* (Détenue, la quarantaine, condamnée pour vente de stupéfiants)

La cause de leur « désespoir » peut se situer avant l'arrivée en prison (relations conflictuelles avec la famille, abandon, prostitution forcée, inceste), pendant le séjour en prison (la prisonnière n'accepte pas l'enfermement, ignore la situation de ses enfants[132], a des problèmes avec la justice, n'est pas informée de ses droits, etc.). La sortie de prison est aussi fortement appréhendée, soit parce que la détenue n'a pas où aller soit elle craint d'être happée par « le milieu ».

La loi de 2001 (article premier) et plusieurs réglementations ultérieures recommandent dans ces cas une assistance psychologique assurée par des professionnels compétents, des psychologues ou psychiatres[133]. Mais leur nombre est limité[134] et la plupart assurent 2 ou 3 établissements pénitentiaires et ne peuvent garantir un service individualisé, sans compter qu'ils/elles n'ont pas toujours reçu de formation spécialisée pour prendre en charge les cas d'extrémistes violentes (effectives ou potentielles).

Après un mastère de psychologie sociale (2014), la psychologue de la prison de La Manouba est recrutée pour assurer l'assistance et le suivi des 335 détenues. Elle intervient dès l'accueil pour établir un dossier psychologique : caractéristiques générales, antécédents psychiatriques, alcoolisme, drogue, automutilations, évaluations de la radicalisation, etc. Elle précise les multiples besoins et les défis auxquels elle doit répondre : « Nous intervenons selon le besoin, nous suivons les comportements dans ce milieu fermé. Il y a celles qui subissent le choc carcéral au début de la détention et ont besoin d'un suivi important. D'autres demandent une consultation pour des problèmes qu'elles avaient avant d'arriver, d'autres encore souffrent de la privation de liberté (inadaptation au milieu carcéral et refus d'être considérée comme criminelle). Il y a aussi celles qui demandent un soutien pour sortir d'une crise identitaire et veulent se reconstruire. Il y a aussi celles qui font la grève de la faim pour demander des droits ou protester contre les conditions de détention. Les scarifications, la demande de médicaments et les tentatives de suicide ne sont pas rares (tentative de s'étrangler avec un foulard par exemple).

Ceci confirme les précédentes recherches citées à savoir que les inégalités entre hommes et femmes, la violence, les stéréotypes et les discriminations de genre, l'absence d'instruction et de perspectives économiques, sont des facteurs de risque et de vulnérabilité qui prédisposeraient les femmes à la radicalisation et à l'extrémisme violent. À ces facteurs s'ajoutent le choc carcéral, les sentiments de culpabilité, d'injustice et/ou de haine, l'influence de détenues radicalisées, l'absence de soutien et de prise en charge adéquate et individualisée, les risques de conversion à l'extrémisme violent sont particulièrement forts. C'est sur ce bilan spécifique que les intervenantes (administration carcérale et professionnelles) se base pour entreprendre la

[132] Les mères ayant des enfants ont droit à des espaces spécifiques, mais selon la loi, les enfants leur sont retirés à l'âge de 2 ans mais sans bénéficier d'une réhabilitation psychologique pour éviter les séquelles négatives sur leur avenir.

[133] Dont le dernier décret gouvernemental du 26 février 2020

[134] Seules 16 prisons disposent d'un.e psychologue diplômé.e à temps plein.

réhabilitation et la réinsertion de toutes les détenues sans distinction.

8.5. La réhabilitation et les injonctions de genre

Rappelons que la réhabilitation des détenus est un droit reconnu par la constitution de 2014 pour permettre à la personne détenue de retrouver l'estime de soi et reconquérir sa place dans la société, comme elle devrait permettre à la société de lui donner une deuxième chance et de lui faire confiance. La réhabilitation des femmes détenues est basée principalement sur la reconstitution/renforcement du lien familial, le rétablissement de la confiance dans les institutions de l'État, la proposition d'activités de loisir et formation professionnelle (pâtisserie, coiffure, couture).

La loi tunisienne considère que le maintien des relations entre parents et enfants est capital tant pour la sécurité et les droits humains des détenu.e.s, ainsi que pour le bien-être des enfants, victimes indirectes et méconnues[135]. Aussi, conformément aux directives juridiques, des efforts sont déployés par les acteurs pénitentiaires, pour réduire les effets négatifs de la détention sur les liens familiaux. Le renforcement de ces liens apparait comme une priorité dans la prise en charge des besoins de la femme détenue, de ses droits humains et de sa réinsertion sociale.

Soulignant la gravité des répercussions psychologiques et économiques de la détention sur les mères (en particulier les mères célibataires), la directrice de la prison précise que « 5000 personnes dépendent des 300 détenues car il y a les familles et les enfants ». Aussi, pour rendre l'enfermement supportable le personnel carcéral n'hésite pas à impliquer la famille dans le processus de prise en charge et de réhabilitation des femmes et des jeunes filles :

> *« Nous travaillons beaucoup avec les familles de détenues et nous aidons les mères célibataires en matière de filiation. Les familles les rejettent et les privent de leur enfant surtout celles qui ont un problème de moralité (Je les convoque dans mon bureau)[136]. De plus les femmes et les filles arrêtées et condamnées sont doublement punies, car elles ont été victimes de violences mais ne connaissent pas leurs droits et ignorent totalement les lois (allusion à la loi 58-2017 sur la violence à l'égard des femmes) »[137]*

La réhabilitation est vue aussi par l'administration carcérale comme le moyen de redonner confiance dans l'État et ses représentant.e.s et réduire le sentiment d'injustice. L'État est perçu comme une entité abstraite, lointaine voire absente et objet de méfiance. Aussi, même défaillante, la famille reste l'unique soutien et le refuge principal en cas de coups durs. Ce dont témoigne cette chargée du bureau social :

> *« Avant 2012-2013 il y avait vous et nous, puis on a commencé à changer de méthode et à interpeller les détenues en tant que mères leur rappelant l'importance de la famille. Car, pour elles, la référence principale ce n'est pas l'État. Il y a des régions entières où il n'y a pas d'État,*

[135] Conformément à l'article 18 de la Loi n° 2001-52 du 14 Mai 2001 relative à l'organisation des prisons : « Le détenu a droit au maintien des liens familiaux et sociaux ».

[136] Nous avons relevé que la communication des détenues avec l'extérieur est possible mais strictement contrôlée. Des lignes téléphoniques sont prévues dans les couloirs mais ne fonctionnent pas encore. Les appels et conversations avec les familles se passent dans le bureau de la directrice avec haut-parleur (« pour éviter les fausses nouvelles et les manipulations venant de l'extérieur »).

[137] La Loi n° 2008 du 4 Août 2008 relative à la mère détenue, enceinte et allaitante et aux enfants des détenues. Elle modifie la Loi n° 2001-52 du 14 Mai 2001 relative à l'organisation des prisons

on ne sent pas son existence surtout dans les zones rurales reculées. Nous avonscompris qu'il faut agir « avant » là où il n'y a pas d'État. »

Le travail de réhabilitation mobilise beaucoup les émotions pour établir des relations de confiance et transformer les interactions entre les détenues et l'administration carcérale. Au début de la détention, l'administration et les surveillantes sont perçues comme des représentantes de l'État et donc suscitent méfiance ou hostilité. Les primo-détenues et les radicalisées commencent par prendre leurs distances en utilisant les « vous » et « nous » ou « madame ». Mais le personnel commence par se démarquer de l'image de l'État et adopte une logique « familiale » : « Nous les interpellons par « oukhti » (ma sœur) ». Cette stratégie de proximité qui reproduit les liens primaires familiers, semble payante à la fois pour réactiver des liens familiaux, « assouplir » les relations et changer l'image de l'État : « Avec toutes les détenues, *nous travaillons beaucoup sur l'émotionnel, pour renforcer les liens avec la famille et les enfants et elles constatent alors que l'État est devenu plus clément qu'avant* »[138].

Les observations montrent que par le soutien à la fonction parentale « Les détenues reprennent peu à peu confiance dans l'Etat mais toujours à travers la famille ». Cependant, la préparation du retour à la normalité se fait selon des schémas qui renforcent les rôles et identités de genre socialement acceptés : « Quand nous traitons avec les femmes et surtout les célibataires nous leur parlons beaucoup de mariage, de fête, du bonheur du foyer et de la vie de famille ». Par ces injonctions de genre les détenues sont ramenées à une division sexuée des rôles et à la gestion du quotidien.

8.6. La réinsertion : faire face à la précarité et aux tentations de la radicalisation

Les programmes de réinsertion ont pour objectif la promotion de l'autonomie économique, sociale, personnelle et professionnelle des femmes pour faire face à la grande précarité sociale et économique, qui est souvent la source du processus de radicalisation. Quels programmes spécifiques sont prévus pour l'intégration et la réinsertion sociale et professionnelle des femmes après leur incarcération ?

En termes de programmes il s'agit d'activités d'animation pour vaincre la passivité du rythme carcéral, occuper les détenues et les empêcher de penser. Ainsi, elles peuvent bénéficier de cours d'alphabétisation en 2 niveaux, pratiquer du sport pendant deux séances hebdomadaires dirigées par deux enseignantes, fréquenter un club internet ou un ciné-club et bénéficier de visites organisées à la cité de la culture. Certaines ont constitué une troupe musicale qui a présenté des concerts. La prison dispose d'une bibliothèque et attire les jeunes détenues qui « lisent de tout » et n'ont pas de préférences particulières.

Soulignons ici les efforts que font les ONG et des bénévoles pour encourager la motivation à la lecture en milieu carcéral. Parmi les plus actifs nous citons Lina Ben Mhenni[139]. Elle s'est intéressée à la situation des femmes en milieu carcéral à la suite des visites qu'elle a effectué dans les prisons depuis 2016, dans le cadre d'une collecte/distribution de livres ou de projection de films[140]. Elle souligne que « Le livre est une porte de secours pour la femme prisonnière et lui

[138] Des membres du personnel prison n'hésitent pas à donner de petites sommes d'argent à celles qui n'ont pas les moyens, n'ont pas de visites ou sont rejetées par leurs familles
[139] Lina Ben Mhenni, universitaire, journaliste, cyber dissidente et blogueuse

[140] Avec le concours de l'OMCT et de son père lui-même militant de gauche et ancien prisonnier politique.

permet de se libérer, pour un moment, de l'emprise étouffante de la prison …Certaines femmes prisonnières ont demandé plus de livres lors de l'une de mes visites effectuées à la prison de Messaidine (Sousse) »[141]

La réhabilitation passe aussi par la formation professionnelle. Des ateliers de couture, coiffure et pâtisserie sont assurés par trois formatrices du ministère des Affaires Sociales. Les plus anciennes détenues (qui ont des peines de plusieurs années) travaillent dans les ateliers mais surtout sont assignées à la cuisine. Malgré leur utilité, ces formations féminisées, contribuent à enfermer les femmes dans les métiers et les rôles sociaux traditionnels (couture, coiffure, broderie, pâtisserie), en décalage par rapport aux demandes du marché du travail et donc qui ne les préparent pas à une réelle insertion professionnelle.

Malgré les efforts engagés par les autorités carcérales pour améliorer la condition des prisonnières et répondre à leurs besoins, les observations des associations et des activistes de droits humains dans la prison de La Manouba, constatent qu'il y a encore beaucoup à faire. Ainsi par exemple les activités sportives et culturelles sont irrégulières, l'espace réservé à l'accueil est limité et il y a aussi une sous-utilisation des espaces d'animation et des ateliers.

Il est important que les femmes détenues radicalisées ou non radicalisées soient préparées au retour à la vie publique, par des programmes de réadaptation, par l'engagement dans un processus d'autonomisation économique et sociale et par une vision globale du travail de prévention des risques encourus y compris les risques d'extrémisme violents.

Le taux de récidive à la prison des femmes de Manouba est de 50%, il correspond au taux national. L'administration carcérale le juge particulièrement élevé, imputant les raisons à des facteurs externes et en premier la pauvreté et à l'absence d'accompagnement. Après leur sortie de prison, les ex-détenues se retrouvent souvent sans moyens et sans soutien et de surcroît rejetées par leurs familles. La prison fait fonction de refuge où elles sont prises en charge. Il est arrivé que, selon l'administration, des prisonnières n'hésitent pas à accomplir un autre délit pour être de nouveau arrêtées et réintégrer la prison. C'est une des causes de récidive mais pas la seule. A leur sortie de prison, les détenues craignent les représailles, ils ont peur d'être rattrapées par leur milieu, celui de la drogue, de la prostitution, du vol ou du terrorisme et de se retrouver de nouveau derrière les barreaux. La récidive est donc un problème au croisement de l'individuel et du social, les individus n'ont pas les moyens de se réinsérer de devenir indépendant.e.s et la société les rejette et les stigmatise.

Quant aux peines alternatives concernant les femmes détenues, dont les travaux d'intérêt général, elles sont peu appliquées et ne tiennent pas compte du genre. Selon l'administration pénitentiaire, les raisons sont un cadre légal peuclair, des difficultés administratives, une faible collaboration entre les tribunaux et les établissements pénitentiaires. Face à cette situation des initiatives sont prises par des établissements. C'est le cas de la prison des femmes où certaines détenues sont en espace ouvert et bénéficient de la confiance de l'administration *« Faire des lois cela ne suffit pas si elles ne se traduisent pas sur le terrain par des pratiques. Notre système pénal doit être praticable, or il constitue souvent un obstacle. » (une intervenante)*

[141] Lina Ben Mhenni: Déclaration au cours de la journée sur «Femmes prisonnières» organisée par le CREDIF à l'occasion des 16 jours d'activisme en novembre 2019

La réhabilitation des femmes détenues et leur protection des risques d'extrémisme violent exige un changement de l'espace carcéral, une réelle prise en charge des besoins des détenues et une réhabilitation qui leur donne la possibilité de se reconstruire et d'acquérir une autonomie sociale et économique. Leur réintégration sociale suppose aussi un changement social plus global qui porterait sur la transformation des attitudes, la lutte contre les stéréotypes, les lois et les pratiques discriminatoires. C'est un processus à long terme qui demande la réduction des inégalités et des injustices socioéconomiques et de genre, la coordination des efforts des pouvoirs publics et de la société civile, des actions de plaidoyers et sensibilisation de l'opinion publique pour concrétiser les réformes législatives, dénoncer les cas de discrimination et les violences subies par les femmes, y compris les femmes et les filles incarcérées pour des infractions de droit commun et/ou les détenues extrémistes violentes.

09
Les hommes face à la détention préventive

9.1. La prison : on sait quand on rentre on ne sait pas quand on sort

Les détenus ciblés par cette l'enquête qualitative sont dans la prison du Kef, classée prison de détention provisoire mais où il y a quelques condamnés. Les entretiens ont eu lieu en présence de surveillants. Cette situation a créé un malaise surtout au début de l'entretien mais, malgré la surveillance, certains détenus dont la peine touche à sa fin, n'ont pas hésité à faire des critiques acerbes.

Selon la direction, plus que les autres délits, la spécificité de cet établissement ce sont les délits de contrebande et la drogue qui circule semble-t-il plus qu'ailleurs car la prison est située dans une zone frontalière avec l'Algérie. Certains sont condamnés à de lourdes peines pour violences au cours d'une bagarre qui s'est terminée par un homicide. Les 18 femmes sont détenues pour drogue, vol et blessures, mais aussi pour homicide.

Les détenus appartiennent à des familles nombreuses, pauvres pour la majorité et tous chefs de famille. La plupart sont au chômage[142] ou exercent de petits boulots dans le secteur informel parfois à la limite de la légalité. La détention des hommes, même provisoire, est vécue comme un drame par la famille et par le/la détenu.e.s. Hommes et femmes sont rongés par le sentiment de culpabilité car leurs proches sont très affectés par leur emprisonnement et aussi par le stigmate qui s'ensuit. Le séjour prolongé en prison, les hommes ne peuvent plus assurer leur rôle de pourvoyeurs, ce qui les disqualifie aux yeux de leur famille et de leurs enfants :

> *« J'ai été arrêté pour contrebande de carburant et je suis ici depuis un an à attendre mon procès. Je suis d'une famille modeste. J'ai 12 sœurs et je suis le seul homme. Mon père est âgé et c'est moi qui prends en charge toute la famille. Ma fille est diabétique et c'est moi qui ramène de quoi vivre. Mes sœurs qui devaient se marier ont rompu leur fiançailles parce que je suis en prison. » (34 ans, niveau 7ème année primaire, marié 2 enfants)*[143]

Nous avons relevé que pour les détenus de sexe masculin souvent toute la famille se mobilise pour engager des avocats, pour rendre visite au prisonnier même quand la prison est éloignée, pour pendre en charge ses enfants, etc. Par contre, cette attitude est peu observée parmi les détenues femmes.

Les prisonniers (en grande majorité des prévenus, non encore reconnus coupables) sont animés par un fort

[142] Contrebande avec l'Algérie: essence et autres marchandises telles que les pièces de rechange de voitures automobiles, électronique, bétail, etc.

[143] Rappelons que le taux de chômage dans le gouvernorat du Kef est de 40% et de 48% pour les diplômés d'université.

sentiment de révolte et d'injustice par rapport à leur jugement, rejetant les expertises qu'ils considèrent truquées, ne veulent signer aucun document et ne ménagent pas les insultes pendant toute la durée de leur procès à l'égard des instances d'autorité. Un de ces détenus a fait 4 tentatives de suicide.

La majorité des prisonniers fait des reproches sur le traitement subi pendant leur arrestation et tout au long du parcours pénal. Certains ont été l'objet de violences par les agents de l'ordre pendant leur arrestation, comme en témoignent ces propos :

> *« J'ai été battu et le policier m'a dit tu es la honte de tes parents je vais te coller une accusation »*
>
> *« Je ne savais pas que j'étais recherché et dès que je suis arrivé au poste j'ai été battu et on m'a attaché les mains. Au poste, un ami m'a apporté un sandwich mais je n'ai pas pu le manger. J'ai été ensuite transféré vers un autre poste et j'ai été battu aussi et enfermé en geôle. On m'a accusé de viol d'une handicapée mais je suis innocent et on a refusé ma demande d'expertise. Le juge ne m'a pas cru et m'a donné la peine maximum. J'ai fait 3 autres prisons avant de demander mon transfert au Kef pour être proche de ma famille. Ma mère souffre beaucoup de ma situation. »*

En fait les prévenus ne font pas l'objet d'un traitement différent des condamnés et les normes internationales qui les concernent sont peu appliquées dans les prisons tunisiennes Ils sont même l'objet de restrictions comme la possibilité pour le personnel pénitentiaire de lire le courrier entre le prévenu et son avocat[144], ce qui mine la confiance des personnes détenues dans la justice et dans les institutions.

9.2. Conditions de détention : des rapports sociaux difficiles

A la prison du Kef, la catégorisation adoptée par l'administration distingue : les professions, les jeunes, « les longues durées » (ou karrakji), les malades et les femmes Au moment où nous avons réalisé l'enquête il n'y avait pas de prisonniers arrêtés pour faits d'extrémisme violent. Certains prisonniers se souviennent :

> *« Après la révolution ils ont commencé à être attentifs aux terroristes et on demandait au cabrane de les avoir à l'œil. Les droits communs les détestaient parce qu'à cause d'eux la prison est devenue plus dure et même quand il y a une amnistie et qu'ils sont concernés, les conditions exigées sont plus sévères. Ici, à la prison du Kef les terroristes sont de passage. Ils sont silencieux et s'isolent. Aussitôt arrivés, ils sont transférés dans les autres prisons prévues pour eux. Avant 2011, ils occupaient les prisons, ils commandaient. Ils exploitaient les nouveaux arrivants et ceux qui ont peur. Ils les dominaient très vite mais plus aujourd'hui. » (35 ans, célibataire, condamné à 15 ans pour homicide, a passé 7 ans*)

Ces propos confirment la nature des rapports entre détenus radicalisés et non radicalisés qui se caractérisent par une mise à distance réciproque, une stratégie de dissimulation et de repli sur soi pour les uns, de méfiance et rejet pour les autres mais surtout qu'ils ne sont pas séparés. Les prisonniers en détention préventive se plaignent de la longue durée de leur détention. Ils protestent souvent en se mettant en grève de la faim. La prison a mis à leur disposition une « Boîte à plaintes »[145] pour enregistrer les doléances relatives aux conditions de détention, mais

[144] Voir Manuel du droit pénitentiaire tunisien, op.cit. page 180.

[145] Par la note administrative °92 du 9 juillet 2018, la CGPR a installé des « Boîtes à plaintes » dans tous les

les détenus n'y croient pas parce que, disent-ils, leurs plaintes ne sont pas prises en compte.

La direction de la prison nous ramène vers les problèmes de la chaîne pénale : « les juges ont trop de dossiers où il y a plusieurs pièces du dossier à constituer et cela prend du temps. Nous devons remettre les dossiers au juge et insister car la durée de la peine pour les prévenus est très longue. Parfois un détenuaun procès à Tunis et un autre au Kef. D'où l'encombrement ». Ils rappellent que dans d'autres établissements pénitentiaires on a adopté des solutions telles que la création d'un bureau pour les juges au sein même de l'espace carcéral.

Les conditions de détention sont jugées par les détenus particulièrement difficiles : des chambres en nombre insuffisant, pas de réfectoire, le prisonnier mange et dort dans le même espace, l'hygiène déplorable, indisponibilité d'un personnel de santé qualifié, etc. :

> *« La cohabitation à plusieurs 24h/24H, est difficile et la proximité insupportable. La nourriture apportée par nos familles se détériore car il n'y a pas de système de réfrigération ».*

La direction va dans le même sens et reconnaît les limites et les faiblesses et appelle à des améliorations :

> *« Nous n'avons pas d'espace pour que les détenus respirent … Par exemple le Ministère de la Femme a voulu former 14 détenues pour la pâtisserie mais nous n'avons pas pu faire la formation faute d'espace. Depuis 2017, nous n'avons pu apporter que quelques améliorations : le mur d'enceinte, le carrelage, etc. ».*

Paradoxalement, même si les principes de séparation des prévenus et des condamnés ne sont pas respectés, il y a peu de conflits et de violence entre les détenus. Le chef de chambrée (cabrane) assure un rôle central d'autorité, il règle les conflits, répartit les rôles dans le groupe, fait respecter les horaires, etc.il fait respecter l'ordre et la discipline. Enfin, il tient un registre par chambrée dans lequel il consigne tout ce qu'il observe. Il est l'interface entre les prisonniers et l'administration et en fait, il fait une grande partie du travail des surveillants pénitenciers

Cependant, même si l'espace ne s'y prête pas toujours[146], la participation aux diverses activités est encouragée pour réguler les relations entre les détenus et pour leur apporter des opportunités de réinsertion. La durée de la détention provisoire est utilisée par certains détenus pour acquérir une formation professionnelle en cuisine, en coiffure, en informatique et pour obtenir un diplôme à faire valoir plus tard.

Les activités de loisir sont également très recherchées par les prisonniers pour faire face à la routine carcérale : sport, volley-ball, football, musique Rap, jeu d'échec, ateliers de dessin. Un concours de lecture a été organisé qui récompense par un prix d'une valeur importante celui qui lit le plus de livres.

> *« En prison j'ai tout appris, le bon et le mauvais : Tu rentres nul (bouhali), tu sors expert en électricité, ou tu sais faire un plan mais aussi tu connais mieux les réseaux de zatla (cannabis)*

établissements pénitentiaires, pour collecter les plaintes et doléances. Elles sont placées dans les endroits les plus fréquentés par les détenus.e.s. Elles doivent être ouvertes au moins deux fois par semaine par le directeur qui en a la clé et le contenu traité par une « Commission des plaintes » qui doit donner une réponse dans un délai de 10 jours, Mais ce délai n'est pas respecté en raison semble-t-il l'effectif de la population carcérale. Au 31 mai 2020, dans les 28 prisons 1 048 plaintes sont enregistrées soit environ une plainte par jour ! (Source: Manuel de droit pénitentiaire tunisien, op.cit. page 503).

146 La prison est dans la ville, dit encore le premier responsable de la prison, on ne peut pas s'étendre. Nous avons cherché des terres loin des zones d'habitation mais nous n'avons pas de budget»

et tu comprends comment fonctionnent les rondes de police » (Prévenu, 28 ans, arrêté pour vol)

9.3. La réhabilitation et la réinsertion : un parcours semé d'embûches

Les programmes de réhabilitation en étroite collaboration avec d'autres parties prenantes (non-) gouvernementales qui incluent la société civile et le secteur privé.

La réhabilitation sociale et surtout la réinsertion professionnelle des prisonniers est une entreprise difficile car la société rejette les anciens détenus : « aux murs de la prison succèdent les cloisons des préjugés et de la peur » (propos d'un formateur de la prison du Kef). Même s'il y a une relative évolution après la révolution de 2011, « l'environnement socioéconomique et administratif n'est pas ouvert aux ex-détenus », la coopération presque inexistante et les conventions sont rares :

> *« Nous travaillons beaucoup sur l'empowerment, en disant aux détenus que la prison c'est provisoire, c'est l'après qui est leur projet. Nous encourageons ceux qui ont eu un diplôme de formation professionnelle à monter de petits projets. Nous avons fait une convention avec la BTS mais quand on s'adresse à eux ils nous disent que ce sont des projets non rentables* ». (Un formateur, cite le cas d'un ex-détenu qui a voulu ouvrir un salon de coiffure).

Le contexte de la crise économique que traverse le pays ne facilite pas les choses. Cinq entreprises importantes de la région ont fermé leurs portes et la formation professionnelle est bloquée. Le ministère de la Femme aide par de petits projets surtout pour les anciennes prisonnières du milieu rural. L'Association Femmes et Citoyenneté (AFC Le Kef) avait aussi pendant un certain temps soutenu les ex prisonnières du milieu rural. Mais de l'avis de tous, la société civile, tout en étant plus présente qu'avant 2011, « elle reste faible ou peu active ».

Les difficultés de réinsertion sociale des anciens prisonniers se traduisent par une récidive importante. Cette situation serait expliquée par une mauvaise préparation de la réintégration sociale des prisonniers. De plus, elle n'est pas accompagnée par de mesures économiques et d'actions de sensibilisation nécessaires au niveau de l'environnement social :

> « *Quand on voit les détenus une fois dehors, nous constatons que les récidivistes ont des conditions économiques difficiles, la pauvreté, des horizons fermés, etc. Parfois ils tombent dans l'alcool.* » (agent de détention, la quarantaine)

Pour une minorité d'anciens détenus « la situation n'a pas beaucoup changé avec le retour à la vie normale ». Privés de ressources pour se prendre en charge, sans projet d'avenir, ils sont toujours dans une grande précarité et rechutent dans la délinquance et « le milieu ». Pour d'autres, vivre ou plutôt survivre dehors, n'a pu se faire que par des moyens illégaux (montant un petit kiosque/étalage (*nasba*) sur un espace public, construire un petit logement sans autorisation), poursuivre/reprendre un trafic de carburant ou de cigarettes, etc. D'anciens détenus ont manifesté plusieurs fois devant le siège du gouvernorat et devant la prison pour demander du travail. Le logement et l'emploi sont leurs priorités, objectifs difficiles à atteindre quand on a été mis au banc de la société, quand on a été désocialisé et que l'on n'a aucun accompagnement. Autant de conditions propices à une vie à risques, à

l'engagement délinquant ou à l'acceptation d'une offre djihadiste pour s'en sortir.

10
Conclusion

L'extrémisme violent est un phénomène complexe et multifactoriel. Les facteurs sous-jacents qui incitent les personnes à s'engager dans cette voie sont nombreux et se situent au niveau macro, méso et micro ou individuel et agissent dans plusieurs espaces sociaux. Un de ces espaces est le milieu carcéral. A l'échelle internationale, des recherches récentes relativisent le discours, dominant au cours des années 2000, qui faisait des prisons un lieu de développement de l'extrémisme violent. Elles montrent qu'il y a une surestimation des effets de la détention, motivée par la peur plutôt que basée sur des études empiriques sérieuses et qu'en fait, les cas de radicalisés parmi les détenus sont peu nombreux. La Tunisie a vécu une période similaire au début de la période de transition lorsque les prisons ont été ouvertes aux prosélytes charismatiques et aux leaders salafistes et que des tentatives de recrutement ont eu lieu. Mais même minoritaire, le risque de l'EV dans le milieu carcéral doit être pris au sérieux, car il représente une menace pour la sécurité des citoyens. La question est donc : est-ce que ce sont les conditions de détention qui poussent les individus à se radicaliser ou est-ce que l'expérience carcérale réactive des vulnérabilités, amplifie des injustices, accentue des privations psychologiques ou matérielles, qui poussent certaines personnes et les plus vulnérables, à des comportements extrémistes violents. Dans cette recherche, nous avons tenté d'apporter des éléments de réponse dans les limites des possibilités d'une investigation en « milieu fermé », une prison de détention préventive, une prison d'exécution et deux centres d'éducation pour mineur.e.s. L'investigation a montré que l'engagement des détenus, homme et femme est un processus déterminé en amont par des facteurs de pré-radicalisation (violence familiale, disqualification parentale, insatisfactions et frustrations, discriminations de genre, exploitation économique et sexuelle, marginalisation et stigmatisation du groupe d'appartenance, sentiment d'injustice et d'humiliation partagé, etc.). Pendant l'incarcération, les conditions matérielles de la détention, la surpopulation et la promiscuité, le manque de soins et de prise en charge psychologique, le besoin de protection, la rigidité du contrôle et la surveillance et les conflits avec le personnel génèrent des frustrations, de la rancune et donnent une légitimité au discours extrémiste revendicateur et violent. Par ailleurs, les modes de fonctionnement des prisons et centres de rééducation ne permettent pas une évaluation des risques d'extrémisme violent par absence d'outils adéquats. Le classement, la séparation et la répartition des détenus en petits groupes, même avec des mécanismes de surveillance sévères, ne met pas les détenus et surtout les plus jeunes, les femmes et les plus fragiles, à l'abri de l'incitation, l'endoctrinement ou de l'emprise morale de ceux/celles qui veulent les persuader et les convertir à leur cause. Il semble que dans cette situation, le système carcéral ne crée pas mais contribue à accroître le risque d'extrémisme violent. Le diagnostic a montré l'importance majeure de la formation du personnel pénitentiaire pour comprendre les

comportements et les motivations des détenu.e.s, évaluer les facteurs qui indiquent une vulnérabilité, apprécier les risques éventuels, assurer la prise en charge et organiser les activités afin de prévenir l'extrémisme violent. Des efforts importants ont été entrepris ces 10 dernières années, par l'Etat, la société civile et les organisations internationales pour améliorer les conditions matérielles du milieu carcéral, habiliter le personnel, engager des activités de réhabilitation, encourager la production de connaissances et d'outils, pour réduire la vulnérabilité des détenu.e.s et prévenir l'extrémisme violent. Mais beaucoup reste à faire.

11. Recommandations

Pour prévenir l'extrémisme violent en milieu carcéral et par voie de conséquence dans la société en général, l'Etat et la société civile sont face à des défis car il s'agit de lutter contre l'extrémisme violent tout en respectant les droits humains afin de ne pas accroître les discriminations et les violences. Aussi, sur la base des études existantes et du diagnostic réalisé nous faisons les recommandations suivantes :

Recommandations générales

- Élargir la réflexion sur les réponses à apporter pour l'extrémisme violent et le récidivisme, selon une approche qui comprend à la fois la prévention, la sanction, la cohésion sociale et le respect des droits humains et surtout qui dépasse la répression et le maintien de l'ordre.
- Partir d'une vision et d'une compréhension globale de la question de l'extrémisme violent et du processus de radicalisation en Tunisie, identifier de manière objective les facteurs qui agissent sur les individus, les circonstances qui les rendent vulnérables et influençables face à l'extrémisme violent.
- Développer des connaissances scientifiques sur le contexte carcéral, sur les facteurs incitatifs, évaluer les initiatives de réhabilitation, leur efficacité et valoriser les bonnes pratiques.
- Développer une approche à plusieurs niveaux qui vise à lutter contre les risques de radicalisation en milieu pénitentiaire, en amont de la détention par la réduction des inégalités, discriminations et injustices, ainsi qu'en aval pour prévenir la récidive.
- Protéger les droits humains de tous les détenus par une application des normes internationales, une clarification des rôles des différents acteurs et une transparence dans la gestion et la prise de décision
- Sensibiliser l'opinion publique et les milieux de l'emploi pour réduire la stigmatisation sociale, favoriser la cohésion sociale et prévenir la radicalisation

Recommandations spécifiques

- Améliorer **les conditions matérielles du milieu carcéral**, réduire la surpopulation, disposer deressources nécessaires pour garantir de bonnes conditions de sûreté et de sécurité et respecter les droits humains des prisonniers et prisonnières.
- Appliquer **les règles internationales** concernant le traitement des détenus hommes et femmes, l'application de principes clairs de classification ou de séparation des détenu.e.s et l'adoption d'une stratégie d'intervention appropriée au degré de risque d'incitation ou d'adhésion à la radicalisation violente et facilite les programmes de réhabilitation.
- Mettre au point d'**une échelle nationale d'évaluation des risques** d'extrémisme violent pour les détenu.e.s adultes et pour

les mineur.e.s. Son élaboration devrait se faire sur la base de l'expérience et de la participation du personnel intervenant et les acteurs judiciaires en collaboration avec une équipe d'expert.e.s multidisciplinaires et des représentant.e.s des ONG de droits humains et des droits des femmes. Elle devrait constituer un outil facile, souple et dynamique/progressif selon le contexte et l'évolution des opinions et des comportements. Prévoir des formations pour familiariser les intervenant.e.s à l'utilisation.

- **Renforcer les capacités** du personnel intervenant en milieu carcéral par l'effectif et par l'acquisition d'une formation spécialisée, de connaissances scientifiques et de compétences psychosociales indispensables pour identifier les signes de radicalisation, évaluer les détenu.e.s vulnérables à la radicalisation, réagir de manière constructive et aider les détenus à retrouver leur rôle au sein de la famille et leur place dans la société.
- **Intégrer l'approche genre** dans la formation du personnel, dans la compréhension, la prévention et le traitement de l'extrémisme violent en milieu carcéral pour plus de justice, d'égalité et d'efficacité dans la prise en charge, la réhabilitation et la réinsertion des femmes et des filles.
- Mettre au point dans chaque établissement **un plan d'action et un programme** de soutien qui tienne compte des facteurs de vulnérabilité des détenu.e.s pour les protéger des incitations à l'extrémisme violent et préparer leur réinsertion (Conseil, orientation, travail psychosocial sur les attitudes, organisation de groupes de paroles, activités socioculturelles, etc..:) Ce plan-programme gagnerait à être élaboré avec la société civile, en particulier les associations de droits humains et de droits des femmes
- Etant donné la complexité de l'extrémisme violent et la multiplicité des facteurs, les programmes de réhabilitation doivent inclure avec le personnel du milieu pénitencier, des experts de diverses disciplines, des représentants de la société civile (ONG de droits humains, associations féminines/féministes, associations de jeunes, artistes, etc.) et des représentants des milieu de l'emploi. Ces programmes devraient s'accompagner d'un ensemble d'indicateurs de réussite mesurables portant sur les comportements des détenu.e.s, leur réinsertion et sur la récidive.
- Focaliser la réhabilitation et la réinsertion sur le **renforcement de la résilience et de l'empowerment** des détenu.e.s et sur la promotion de leurs compétences pour favoriser leur réintégration dans la société.
- Les programmes de réhabilitation et réinsertion doivent **prendre en compte la dimension genre** et les **besoins spécifiques des femmes, réduire** les inégalités, les obstacles et contraintes auxquelles les femmes peuvent être confrontées La prise en charge en cours de détention doit tenir compte des face des risques d'influence et de radicalisation, lutter contre la stigmatisation sociale et prévenir les risques de récidive. Pour la réinsertion sociale, les femmes doivent travailler avec les associations.
- Un des facteurs de récidive auquel se heurtent les anciens détenus (les femmes et les jeunes surtout) est le manque de **logement** à la sortie de prison. Souvent ils/elles ne peuvent plus vivre avec la famille. Aussi il est important qu'il y ait une préparation avant la sortie et que des associations s'impliquent pour faciliter la

transition vers la vie normale (hébergement des jeunes filles en rupture avec la famille)

- Prendre en compte **les défis de la réinsertion** : elle doit être préparée avant la sortie de prison. La formation professionnelle devrait inclure les associations et ONGs dont le rôle est important dans la réadaptation sociale et développer la coopération avec les acteurs économiques.
- **La prévention** de la radicalisation des jeunes est un enjeu important. Ils subissent les effets du contexte socioéconomique, politique, en plus des problèmes liés à la crise identitaire de la jeunesse et à la recherche de sens à leur vie. Garçons et filles sont donc particulièrement vulnérables au discours djihadiste. Il est donc important de développer leur empowerment, de leur fournir des voies et des projets alternatifs où ils pourraient accéder au leadership et réaliser leurs ambitions.
- Engager avec les médias et la société civile un travail de **sensibilisation** pour lutter contre l'étiquetage et la stigmatisation sociale des anciens détenus qui les mettent au ban de la société, alimentent leur honte et leur rejet de la société et les enfoncent dans la délinquance ou la radicalisation
- Proposer des **programmes de soutien aux jeunes** en collaboration avec la société civile afin qu'ils rompent avec la délinquance et l'extrémisme. Ces programmes devraient leur permettre de développer leur potentiel par des activités intellectuelles, culturelles, artistiques sportives.
- Évaluer l'efficacité des actions de réhabilitation et de socialisation des jeunes
- **Renforcer La coopération et la coordination** des efforts entre les institutions dans la prise en charge et la réinsertion des détenu.e.s
- Renforcer le rôle des institutions, des municipalités et des ONG locales dans la réintégration et la réhabilitation et les doter des moyens nécessaires pour resocialiser les jeunes et prévenir la radicalisation après la sortie de prison.
- Développer **les recherches** et les expertises ainsi que les recherches-action sur le milieu carcéral et surtout sur les processus de radicalisation, sur les trajectoires biographies des jeunes qui s'engagent dans l'extrémisme violent : ces recherches devraient se faire en collaboration avec le milieu académique (Sociologie carcérale, sociologie des mobilisations, psychologie et médecine pénitentiaires, etc.) et en collaboration avec les activistes du milieu associatif concerné par les droits humains, les jeunes et les femmes.

Bibliographie Complémentaire

ARTICLES ET OUVRAGES

Bouagga, Yasmine. "Pas de révolution dans les prisons : réformes et inerties dans le système répressif de l'après-Ben Ali." In *Tunisie. Une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, édité par Amin Allal et Vincent Geisser, 205 28. Paris : CNRS Editions, 2018

Meryem Sellami et Jihed Haj Salem. « Conversion djihadiste des jeunes en Tunisie postrévolutionnaire : altérité, corporalité et spatialité ». *Dans Jeunes et djihadisme.* Les conversions interdites. PUL. 2016

Nédra Ben Smaïl, *La tentation du Jihad : Violences et jeunesse à l'abandon*, Cérès Editions.2016.

Mohamed Haj Salem, « Le salafisme djihadiste en Tunisie- De la Marge du Centre au centre de la marge ». Dans *Le salafisme au Maghreb arabe : Notions et Approches socio-historiques* – Tunis : PASC.2017.

Isabelle Giraud, « Radicalisation et présence des jeunes dans la Marche mondiale des femmes : un processus de construction de nouvelles formes de radicalités féministes contemporaines » in *Lien social et Politiques*, n° 68, 2012, p. 63-78.

Coline Cardi, « Le féminin maternel ou la question du traitement pénal des femmes ». Le Seuil, « Pouvoirs », 2009/1 n° 128, pages 75 à 86

Stéphanie Latte Abdallah, « Des féminités mobilisées et incarcérées en Palestine ». *Critique internationale* 2013/ 3, pages 53 à 69.

Céline Béraud, Corinne Rostaing et Claire de Galembert. « Genre et lutte contre la radicalisation : La gestion sexuée du risque religieux en prison ». *L'Harmattan, « Cahiers du Genre»* 2017/2 n° 63, pages 145 à 165

Arnaud Frauenfelder, Eva Nada, Géraldine Bugnon, *Ce qu'enfermer les jeunes veut dire, Enquête dans un centre éducatif fermé*. Seismo, Sciences sociales et questions de société. 2020

Nabila Hamza, Femmes Jihadistes, actrices à part entière ou simples victimes ? Juillet 2016.

Laurent Bonelli et Fabien Carrié, *Radicalité engagée, radicalités révoltées. Enquête sur les jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse* (PJJ). *Universite Paris Nanterre.* 2018.

Jean-François Bert, « Ce qui résiste, c'est la prison. » *Surveiller et punir*, de Michel Foucault. *Revue du Mauss,* 2012/2 n°40, pages 161 à 172

Massil Benbouriche et Martine Herzog-Evans, « La prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent : l'importance de penser des pratiques psychologiques et criminologiques fondées sur des données probantes ». *Cahiers de la sécurité et de la justice-INHESJ. 2019.*

Fethi Benslama, *De la radicalisation et de ses traitements*. PUF « Cités » 2017/1 N° 69 | pages 115 à 124

Michel FIZE, *Radicalisation de la jeunesse : la montée des extrêmes,* Eyrolles, 2016

Olivier Roy, *Le djihad et la mort.* Seuil, 2016.

Olivier FILLIEULE, « Le désengagement d'organisations radicales. Approche par les processus et les configurations », *Lien social et politiques*, n° 68, 2012, p. 37-59.

Lyn Davies et Zubeda Limbada, « Éducation et prévention de la radicalisation : comment les gouvernements peuvent aider les établissements

scolaires et les enseignants à prévenir/lutter contre l'extrémisme violent ». *Article ex-post Centre d'excellence du RAN*. 2019

RAPPORTS

OXFAM/ONU Femmes, Penser le genre gans les réponses à l'extrémisme violent : Enjeux conceptuels, Etat des lieux et pistes d'action. 2018

CNLCT, Enquête sur l'état de la cohésion sociale à Médenine. CNLCT/PNUD/INS/Institut des Régions Arides. Projet Tarabot. Octobre 2020.

ASF/FTDES, Les déterminants sociaux et la compréhension de l'extrémisme violent. 2020 (En arabe)

FTDES/ASF, Pensée sociale et résonances avec l'extrémisme violent. Novembre 2020

Penal Reform International, Manuel de formation n°1. Droits Humains et détenus vulnérables. 2003

Programme d'Appui à la Réforme de la Justice (PARJ). Renforcement des institutions de l'administration pénitentiaire Fiche de Jumelage. République Tunisienne.

Xavier Crettiez et Romain Sèze (dir.), Saisir les mécanismes de la radicalisation violente : Pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents : Rapport de recherche. Centre de Recherches sur le droit et les institutions pénales/INHESJ/Mission de recherche droit et justice. 2017.

Institut International pour la justice et l'État de droit, Recommandations sur la gestion des prisons pour lutter contre la radicalisation en prison et y remédier.

Search for Common Ground, Transformer l'extrémisme violent. Un guide pour les constructeurs de la paix. 2017

Mémorandum de Rome sur les bonnes pratiques en matière de réhabilitation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents

Conseil de l'Europe, Guide du Conseil de l'Europe à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent. 2016.

Penal Reform International, Monitoring de la détention : outil pratique. Lutter contre les facteurs de risque afin de prévenir la torture et les mauvais traitements. 2013.

ONUDC, Manuel de gestion des détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation en milieu carcéral.2017.

Crisis Group, Jihadisme et Tunisie : éviter la recrudescence des violences. *Briefing n°83,* 4 juin 2021.

Center ICCT, Mineurs inculpés d'extrémisme violent. Septembre 2017

DECAF/ ONU Femmes, La place du genre dans l'extrémisme violent. Note de synthèse. 2019.

OXFAM/ONU Femmes, Penser le genre dans les réponses à l'extrémisme violent en Tunisie. 2018.

Institut de la diversité et de la participation sociale, Etat des lieux et évolution de la radicalisation djihadiste en Suisse-actualisation d'une étude exploratoire assortie de recommandations pour la prévention et l'intervention. Université de Zurich. Travail social. 2019

CICR, Radicalisation en milieu carcéral. Genève juin 2016.

PREPARE, La prévention de la radicalisation dans le cadre de la probation et de la sortie de prison : Perspectives et pratiques locale. 2019.

Conseil du Statut de la Femme, Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence. L'engagement des femmes dans la radicalisation violente. Québec, Octobre 2016.

Andrew Coyle, Gérer les prisons dans le souci du respect des droits de l'homme : Manuel destiné au personnel pénitentiaire. Centre International d'Études pénitentiaires. Londres 2002.

OPEV

prevent · وقاية · prévenir